

Revue numismatique

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. BLANCHET, A. DIEUDONNÉ
et J. BABELON

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : P. LE GENTILHOMME

CINQUIÈME SÉRIE — TOME TROISIÈME

Deuxième semestre 1939.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

PROCÈS-VERBAUX

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »

95, BOULEVARD RASPAIL, 95

—
1939

SOMMAIRE

du deuxième fascicule de 1939.

Mémoires et dissertations :

BABELON (Jean). La pénétration romaine en Asie Mineure, d'après les documents numismatiques. (<i>Fin.</i>)	149-188
BLANCHET (Adrien). Le collectionneur Duvau. Notes sur des amateurs du xviii ^e siècle.	189-206
ROLLAND (H.). Les pinatelles d'Avignon, 1582-1593.	207-235
ANTHONY (R.). Dénéraux de fabrication française avec inscription pondérale erronée. — Pl. IV.	237-243
DIEUDONNÉ (A.). Quarante et un ans au Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque Nationale.	245-274
<i>Chronique</i>	275
<i>Bulletin bibliographique</i>	283

Procès-verbaux de la Soc. fr. de Numismatique.

COMITÉ DE PUBLICATION

BABELON (J.).	David LE SUFFLEUR (A.).
BAILHACHE (D ^r J.).	DIEUDONNÉ (A.).
BLANCHET (Adr.), de l'Institut.	LE GENTILHOMME (P.).

et le Président de la Société française de numismatique
(1939 : M. H. ROLLAND.)

Le prix de l'abonnement pour l'année 1939 est fixé à : France : 80 francs ; Étranger : 100 francs. La correspondance relative aux abonnements devra être adressée à M. Jean MALYE, délégué général de l'Association Guillaume Budé, 95, boulevard Raspail, Paris (6^e).

Les abonnements sont payables à la

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
Compte de chèques postaux : 336.57.

La *Revue numismatique* ne rend compte que des ouvrages qui lui sont envoyés. Ils doivent être adressés à M. P. LE GENTILHOMME, à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles), 58, rue de Richelieu, Paris (2^e), avec la mention : *pour la Revue Numismatique*.

LA PÉNÉTRATION ROMAINE
EN ASIE MINEURE
D'APRÈS LES DOCUMENTS NUMISMATIQUES

(*Suite*)

III

Parmi les types qui paraissent sur les monnaies grecques d'Asie, il faut compter au nombre des mieux faits pour retenir l'attention les figures allégoriques qui personnifient les contrées et les cités elles-mêmes, au nom desquelles ces pièces étaient frappées. Les villes sont évoquées sous trois aspects : soit sous forme de personnages en buste ou en pied, pourvus des attributs appropriés à chaque État, soit sous les traits des divinités qui les protègent et les représentent, notamment au cours d'un traité d'alliance, soit enfin sous l'apparence de la Tyché ou de la Fortune¹.

Les Grecs ont contracté de très bonne heure l'habitude d'incarner la conception abstraite de la cité en des images plastiques, douées d'une signification symbolique. Sans pousser cette étude à fond, on voudrait ici en énumérer quelques exemples. La ville de Sybaris, qui fut détruite dès 540 av. J.-C., avait été représentée sous la forme d'une statue féminine. En mémoire de leur victoire sur les Perses, en 480, une statue colossale de Salamine en bronze, fut dédiée à Delphes par les Grecs, vers 478. Panaenos, le frère de Phidias, avait groupé dans une peinture, pour célébrer le même événement, les images de Hellas et de

Salamine. Le sculpteur Céphisodote, père de Praxitèle, exécuta pour la ville de Mégalopolis en Arcadie, lors de sa fondation, après les victoires d'Épaminondas, en 371, une statue de la ville, sous les traits d'une femme.

Il en est des contrées comme des villes. La tête de la Sicile accompagnée de son nom paraît sur les monnaies de bronze de l'époque de Timoléon, vers 340, à Alaesa. Au iv^e siècle, ces représentations allégoriques deviennent de plus en plus fréquentes. Aristandre de Paros, que l'on suppose avoir été le père de Scopas, avait sculpté dans le temple d'Amyclées, une statue de femme tenant une lyre, qui représentait la ville de Sparte. Quant à Athènes, elle est personnifiée, comme chacun sait, par la déesse poliaide Athéna, qui paraît sur ses monnaies dès l'époque de Pisistrate, au vi^e s. av. J.-C. Le fameux miroir trouvé à Corinthe et publié jadis par Albert Dumont² nous montre deux personnages, Corinthos, héros barbu assis sur son trône, le torse nu, les jambes drapées, et tenant un sceptre, avec à ses côtés la figure féminine de Leucas qui le couronne de laurier.

Durant la période post-alexandrine, les représentations des cités et des contrées deviennent très fréquentes. On en a cherché la raison dans le goût des abstractions et de l'allégorie développé sous l'influence d'Aristote et des philosophes de l'école d'Alexandrie. C'est ainsi que les Diadoques, héritiers d'Alexandre, tenaient à faire figurer dans les cortèges triomphaux les figures des villes et des provinces qu'ils avaient conquises et auxquelles ils prétendaient avoir rendu la liberté. Les Romains devaient les imiter sur ce point, et c'est là le thème du triomphe ou de l'entrée solennelle, qui devait avoir une telle importance dans les arts plastiques, à l'époque de la Renaissance et au delà, jusqu'à nos jours même.

L'une des plus fastueuses descriptions que l'Antiquité nous ait léguées de ces fêtes éblouissantes, est le récit d'Athénée, à la fin du II^e siècle de notre ère. Ces glorieuses parades, comportaient l'exhibition d'objets d'or et d'argent, et de ces vases taillés dans des gemmes précieuses dont la coupe dite des Ptolémées, au Cabinet des Médailles, nous offre l'exemple le plus illustre. De plus, on faisait figurer dans le cortège des statues de villes. A côté de la statue de Ptolémée Philadelphe, Athénée nous montre celle de Corinthe, la tête ceinte d'un diadème d'or, celle de nymphe Nysa, personnifiant la ville du même nom, en Lydie, patrie de Dionysos réincarné dans le roi d'Égypte ; elle tenait un bol d'or et s'appuyait sur un thyrses, et sa couronne était faite de feuilles de lierre en or ciselé, avec des grappes de fruits en pierres précieuses. Derrière Corinthe on vit défiler dans la procession triomphale les villes grecques d'Asie, portées par autant d'esclaves. Nous savons aussi que, plus tard, dans le temple élevé par Ptolémée IV en l'honneur d'Homère, on voyait la statue du poète entourée des figures des cités qui se vantaient de lui avoir donné le jour.

Les représentations allégoriques des villes et des contrées l'Asie, l'Hellade, l'Europe, la Perse, l'Afrique, l'Égypte, abondent à l'époque hellénistique, qu'il s'agisse de sculptures ou de peintures de vases. Une patère du trésor de Boscoreale, aujourd'hui au musée du Louvre, représente Alexandrie, ou l'Afrique, coiffée d'une peau d'éléphant.

Il n'est donc pas surprenant que l'art monétaire ait suivi cet exemple et qu'il ait subi l'ascendant du goût général. Quant aux attributs dont on parait ces figures pour que la foule pût les reconnaître au premier coup d'œil, nous pouvons nous reporter à la galerie de tableaux, vrais ou imaginaires, décrite par Philostrate le Jeune, à la fin du III^e siècle de notre ère, d'après des peintures alexandrines con-

sidérées comme des canevas ou des programmes proposés aux artistes pour la décoration murale des palais ou des maisons patriciennes. Il y est question, entre autres, de la Lydie, représentée à demi couchée sur le sol, vêtue d'un chiton brodé ou constellé, à l'orientale, recueillant dans un pli de sa robe le sang qui s'échappait de la blessure de Panthée. Ailleurs, c'est la Thessalie émergeant des flots, couronnée de blé et d'olivier, et caressant un cheval enfanté par la Terre que Poseidon avait fécondée pendant son sommeil. A Pompéi, dans la maison de Méléagre notamment, on remarque des peintures de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique.

En fait de monnaies, une des plus belles et des plus anciennes images allégoriques de ce genre, est celle de l'Etolie. Pausanias (X, 18. 7) signale à Delphes la statue qui fut dédiée au sanctuaire d'Apollon par les Etoliens, après leur victoire sur les Gaulois, aux Thermopyles, en 278 av. J.-C. Cette statue est reproduite au revers de magnifiques pièces d'argent et d'or. L'Etolie est représentée assise sur les boucliers des vaincus, et coiffée du chapeau macédonien appelé *causia*. L'auteur de la statue consacrée dans le temenos delphique qui a inspiré le graveur monétaire, était sans doute un élève de Scopas³.

La Macédoine est représentée sur les monnaies de l'époque impériale, assise sur un trône, tenant un jeune Cabire sur sa main. Sur le célèbre vase Albani, on voit la Thrace assise sur un rocher, auprès des chevaux de Diomède, tenant un long sceptre. La Lybie sert de type à des monnaies de bronze de Cyrène. La Bithynie paraît en Amazone, au revers des tétradrachmes de Nicomède I^{er} (274-255 av. J.-C.). La ville de Thèbes, en Béotie, figure sur un vase célèbre d'Aristéas, de style italiote de basse époque.

De toutes les cités de l'Antiquité, celle dont les repré-

sentations allégoriques ont été les plus nombreuses est naturellement Rome, et l'iconographie de la Ville éternelle ferait à elle seule l'objet d'une étude considérable. La déesse Rome sous les traits d'une Pallas casquée, vue de face, sert de type aux as de bronze, avec la légende ROMA, dès le début du III^e siècle av. notre ère. Elle fut identifiée avec Bellona, dont l'image fut solennellement amenée à Rome, de Comana, en Cappadoce, lors des guerres mithridatiques. La déesse Rome est célébrée en Asie, à Ephèse, Ilion, Lebedos, Alabanda, Bageis, Gordus Julia, Laodicée, Pergame ou Smyrne.

D'autre part, les monnaies de coins romains de la République et de l'Empire nous présentent souvent les figures allégoriques des villes ou des provinces. La Gaule sous Galba, et aussi l'Espagne, l'Arménie sous Auguste ; sous Hadrien, les contrées parcourues par l'empereur que nous pouvons suivre ainsi au cours de ses voyages : l'Afrique, l'Arabie, la Bithynie, la Cilicie, la Gaule, l'Espagne, l'Italie, la Judée, la Macédoine, la Maurétanie, la Mésie, la Norique, la Phrygie, la Sicile, la Thrace, etc.

En 139 se place une émission de monnaies sénatoriales avec pour types les provinces : Africa, Asia, Cappadocia, Dacia, Hispania, Mauretania, Sicilia, Syria, et les Etats clients : Armenia, Parthia, Scythia, à quoi s'ajoute Alexandria. Ces figures allégoriques sont représentées sous deux aspects, soit avec un long chiton que recouvre l'himation, soit avec un chiton court d'Amazone⁴.

Quant à la Province d'Asie elle-même, elle figure sur des monnaies d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, drapée, tenant une rame et posant le pied sur une proue, parfois tourelée, tenant un gâteau, ou bien s'avançant vers l'Empereur pour sacrifier avec lui sur un autel, ou encore agenouillée, un sceptre à la main.

Tous les archéologues connaissent la Base de Pouzzoles, monument découvert dans la baie de Naples, en 1693, et commenté par Otto Jahn, en 1851. C'est le socle rectangulaire d'une statue colossale de Tibère, érigée par le collège des Augustales de Puteoli, en l'an 30 de notre ère. Mais nous n'avons là que la copie d'une œuvre célèbre du début de l'époque impériale, le grand monument élevé en l'honneur de Tibère, quelques années auparavant, à Rome, par douze des grandes cités de l'Asie qui avaient été en partie détruites par un tremblement de terre, en l'an 17, et qui furent rebâties grâce aux libéralités de l'empereur. En témoignage de gratitude, ces douze villes, auxquelles se joignirent plus tard Cibyra et Ephèse, elles aussi gravement endommagées par le fléau, érigèrent à Tibère une statue colossale qu'entouraient les statues des villes. Ces ouvrages ont été détruits, on ne peut que restituer par conjecture l'ensemble qu'ils ornaient⁵. Sardes posait la main sur la tête d'un enfant debout à ses côtés; Magnésie, drapée, levait la main en signe de supplication — ces deux villes étaient celles qui avaient le plus souffert de la catastrophe; Philadelphie tenait un long sceptre, et peut-être lui avait-on donné les attributs d'Athéna; Tmolus Aureliopolis était représentée par un jeune homme les épaules couvertes d'une nébride, et chaussé de cothurnes, avec sur la tête une couronne murale, et dans la main gauche une patère: il y a là une allusion aux vignobles fameux du mont Tmolus. Cymé venait ensuite, amplement drapée. Temnos avait les traits d'un jeune homme tenant un thyrses; cette cité était connue pour son culte de Dionysos et ses vignes. Cibyra, armée, tenait une lance et un bouclier rond. Myrina était représentée en prêtresse d'Apollon, drapée et voilée, près du trépied sacré, tenant une branche de laurier, allusion à l'oracle de Grynium. Ephèse était incarnée par

une des Amazones qui fondèrent son sanctuaire, le sein droit nu, un bouquet de pavots et d'épis de blé dans la main droite : à ses pieds, on voyait la figure barbue du Caystre, et au second plan, sur un cippe, le simulacre habituel d'Artémis. Apollonidea était figurée de même, en Amazone. Hyrcanie de Lydie, à ses côtés, était vêtue d'un chiton court et d'une chlamyde, comme la Macédoine ; ses habitants étaient en effet une colonie de Macédoniens. Mostène tenait dans son giron des fleurs et des fruits. Aegae avait pour attributs un trident et un dauphin, rappelant le culte de Poseidon. Hiérocésarée avait l'aspect d'une Amazone et sa tête était couronnée de tours.

C'est de façon analogue que les bas-reliefs de Cervetri, découverts en 1840, nous présentent trois villes d'Etrurie, Vetulonia, Vulci, Tarquinies, à l'époque de l'empereur Claude.

Les bas-reliefs de Pouzzoles et de Cervetri nous montrent comment les Anciens, à l'époque impériale, avaient coutume de personnifier les cités, suivant la tradition grecque. Nous ne sommes donc pas surpris de trouver des figures allégoriques du même genre sur les monnaies de toutes les provinces de l'Empire.

Sur les monnaies de Corinthe, les deux ports de la ville, Lechaeum et Cenchrées, sont représentés sous l'aspect des deux héros, fils de Poseidon, Léchès et Cenchrias. Sur d'autres pièces, Corinthe apparaît sous les traits soit d'un génie féminin, soit d'un génie masculin. En Asie, nous constatons que ces allégories n'étaient pas non plus soumises à un cadre rigide. Voici le buste d'Apollonia Salbacé, l'égide sur la poitrine, comme Athéna, ou bien voilée, sous l'aspect d'une nymphe ou d'une ménade, ceci alternativement, dans l'intervalle des quatre années où le stratège Kallippos est au pouvoir.

Une monnaie d'alliance de Smyrne et Laodicée, de l'époque de Néron, représente les deux villes personnifiées, debout face à face, et se donnant la main. Chacune porte une stéphané au-dessus du front, et tient un sceptre.

Le plus souvent toutefois, c'est sous la forme de Tyché, c'est-à-dire la tête surmontée d'une couronne murale flanquée de tours, que sont représentées les villes sur leur numéraire. Ces types sont très répandus. Tyché fait partie de tout un groupe d'allégories analogues : Némésis — la Fatalité, Ananké — l'Équité, Eunomia — la Persuasion, Peithô — la Pudeur, Aidôs — la Paix, Eirénè — l'Occasion, Kairos — la Crainte, Phobos — et même la Mort, Thanatos et d'autres génies des deux sexes. La personnification de la Tyché, de la Fortune, est l'une des plus anciennes de toutes.

Pausanias remarque, en effet, que le morceau poétique attribué à Homère et qu'on appelle l'hymne homérique à Déméter fait déjà mention de cette déesse. On la donnait comme fille de l'Océan. Le passage de Pausanias (IV, 30. 6) est curieux, parce qu'il rapproche la Fortune de Cérès ou de Déméter, et que les deux divinités nous apparaissent sur les monuments figurés avec le même attribut, la couronne de tours : « Je crois, dit Pausanias, qu'Homère est le premier qui ait fait mention de la Fortune dans ses vers ; c'est dans l'hymne où il la nomme parmi les filles de l'Océan qui jouaient avec Déméter. . . Mais Homère ne nous dit pas que, de toutes les divinités, elle est celle qui a le plus d'influence sur les événements de la vie, et qui donne le plus de force à ceux qu'elle favorise. »

Voici le texte en question : « Toutes ensemble, dans un pré charmant, nous prenions nos ébats, Leucippe, Phéno, Electre, Ianthe, Mélite, Rhodé, Callirhoé, Mélibosis, Tyché, Ocyroé aux yeux frais comme la fleur, Chrysis, Janire,

Acaste, Admète, Rhodopé, Pluto, la charmante Calypso, Styx, Uranie et l'aimable Galaxaure, à faire des bouquets de nos mains, de jacinthes, d'iris, de safran, de lys et de boutons de roses merveilleux à voir, de narcisses enfin, qui poussaient là comme le safran. »

Tyché recevait les hommages de tous parce qu'on voyait en elle la distributrice du bonheur et de la bonne chance : « Elle prodigue ses faveurs aux cités comme aux individus qui se sont placés sous sa protection. » A l'origine, elle est surtout la sauvegarde des hommes qui s'adonnent au commerce maritime ; elle favorise la navigation et protège les marins. Voilà pourquoi ses principaux attributs sont un gouvernail, et la corne d'abondance qui représente les richesses procurées par le trafic maritime. D'après Pindare, elle est la fille de Zeus, et plus spécialement de Zeus Eleuthérios, le Libérateur, celui qui sauve les hommes dans les plus pressants dangers (*Olymp.* 1-5). Au cours des temps, le gouvernail devint le symbole de la direction favorable qu'elle imprime à la vie humaine. Tyché a un temple dans toutes les villes grecques, elle s'assimile aux diverses Fortunes des Romains, vieilles divinités étrusques que l'on voit représentées sur les monnaies de la République. Mais son apparence, écrit le prof. W. W. Tarn⁹, « répond à une conception typiquement hellénistique. Les premiers péripatéticiens, Démétrios de Phalère et Théophraste en coulèrent le moule ; Ménandre suggère qu'elle pouvait être la Providence ; un poète inconnu la compare à Iris, la messagère des dieux. Elle domine tout le III^e siècle, et même Polybe et plus tard Posidonios ne dédaignèrent pas de céder à la croyance populaire impliquée dans l'usage de son nom. La Fortune avait conduit tel général d'Alexandre vers un trône, tel autre à la tombe ; la Fortune avait décrété que la Macédoine vaincrait la Perse et tomberait, à son tour,

ainsi l'avait prophétisé Démétrios; après Cynoscéphale, les Grecs sympathisèrent avec Philippe V parce que la roue de la Fortune avait tourné. Elle n'était pas une déesse absolument malveillante, car elle laissait aux hommes l'espérance : aujourd'hui toi, mais demain moi. Chaque homme avait sa fortune personnelle, son *daimôn*- les Romains l'appelaient son *genius*- c'était en quelque sorte son individualité. Les cités et les citoyens prêtaient serment par le *daimôn* du Roi, les hommes avaient une croyance implicite dans la Fortune d'Alexandre et d'Antigone Doson. »

On a représenté la Tyché sous une forme plastique dès une époque très reculée. Dans la 50^e Olympiade, en 580 av. J.-C., le sculpteur Bupalos exécuta pour le peuple de Smyrne une statue de Tyché. Il fit pour les Smyrniotes, dit Pausanias (IV, 30. 6), une statue de Tyché, et il est le premier qui l'ait représentée avec le *polos* sur la tête et tenant de la main gauche ce que les Grecs nomment la corne d'Amalthée. Pausanias cite ici Pindare, qui parle de Tyché comme *φερéπολις*, celle qui maintient, qui garde la ville. Nous ne manquons pas de représentations de la Tyché datant de la période classique. Parmi les bas-reliefs d'Athènes de l'époque pré-macédonienne⁷, on voit Tyché représentée debout à côté d'Agathodaimon, figuré sous l'aspect d'un homme drapé, barbu, tenant la corne d'abondance. Sur un autre bas-relief, Tyché est assise, tenant d'une main une patère et de l'autre la corne d'Amalthée débordante de fruits et de fleurs. Pausanias rapporte qu'à Argos il y avait un très ancien temple de Tyché, consacré par Palamède, roi de l'Eubée, l'un des plus fameux et le plus ingénieux des héros de la guerre de Troie (IV, 3. 6). Ailleurs, il nous apprend qu'à Pharae, en Béotie, il y avait un très ancien temple de la même déesse, avec sa statue (IV, 3. 6). A Syracuse, le temple de Tyché donnait son nom à un quartier

de la ville, le Tychaeum. A Thèbes, on admirait une statue du sculpteur Xénophon, qui représentait l'enfant Ploutos dans les bras de Tyché, sa mère ou sa nourrice. A Aegae d'Achaïe, Pausanias signale encore une statue de Tyché, avec à ses côtés un génie ailé qui est peut-être Ploutos, plutôt qu'Eros. On peut rappeler à ce sujet l'œuvre fameuse de Céphisodote qui représentait la Paix tenant l'enfant Ploutos dans ses bras, et dont la copie en marbre, trouvée à Rome, est aujourd'hui au musée de Munich. Le témoignage de monnaies de Cyzique et d'Athènes permet de supposer que Ploutos avait pour attribut une corne d'abondance, au lieu du petit vase imaginé par le restaurateur moderne. Praxitèle exécuta pour la ville de Mégare une statue de Tyché⁸ ; nous en avons l'image sur une monnaie de Julia Domna. A Elis, on admirait une statue de Tyché, œuvre présumée de Praxitèle, dont les mains, les pieds et la tête étaient de marbre. A côté d'elle on voyait Sosipolis, le démon des Eléens, vêtu d'une chlamyde constellée, et tenant une corne d'abondance. Démophon de Messène livra à ses concitoyens une statue de Tyché qui fut érigée dans le temple d'Asclépios, à côté d'une autre statue du même artiste, qui représentait la ville de Thèbes. Pausanias nous conte qu'il a vu, en effet, à Messène, un temple de la nymphe Messéné, dans lequel se trouvait sa statue en marbre de Paros. Or, à cette époque, le buste de Messéné tourelé paraît sur les monnaies de la ville.

La couronne murale (*corona muralis*) était accordée à Rome, par le général qui commandait le siège d'une ville, à celui de ses soldats qui s'était avancé le premier à l'assaut de la forteresse. D'après Pline, c'est Hostus Hostilius qui en fut honoré pour la première fois, au siège de Fidène. Il est naturel qu'une coiffure figurant une enceinte de remparts ait été prise comme emblème essentiel d'une cité. Mais il

est curieux que cette coiffure ait peu à peu perdu de son caractère spécifique. Sur les fresques de la synagogue de Doura-Europos, sur l'Euphrate, au milieu du III^e siècle de notre ère, Esther est représentée portant sous son voile une couronne murale⁹.

Cette couronne murale tend à se confondre avec un autre attribut analogue, bien qu'essentiellement différent, le *calathos* ou le *polos*, dit en latin *modius*. C'est une corbeille d'osier doré, semblable à celles que les cent jeunes filles d'Athènes portaient sur leur tête, lors de la procession des Panathénées, paniers à ouvrage des fileuses du voile sacré. Le *calathos* en vint ainsi à être l'emblème d'Athéna Ergané, protectrice du travail du gynécée, la déesse qui avait enseigné aux jeunes filles l'art de tisser et de filer. Mais on mettait aussi dans les corbeilles les fruits de la terre et des arbres, des grappes de raisin, des épis, du blé, de l'orge, des fleurs. Le *calathos* devint le symbole de Déméter ou Cérès, la déesse des moissons, et par extension de Tyché ou de Cybèle, de toutes les divinités masculines ou féminines qui procurent l'abondance et la fertilité du sol. A l'époque impériale, on voit sur les monnaies le *calathos* placé sur la tête des dieux les plus divers, et se confondre avec le *modius*, le boisseau des moissonneurs. L'Artémis éphésienne, la Héra de Samos, la Déméter d'Eleusis, Zeus Sérapis, l'Artémis de Perga sont affublés de ce même couvre-chef. Sur des bas-reliefs ou d'autres monuments, on voit souvent des femmes ou des hommes avec le *calathos* sur la tête.

La Tyché urbaine est reconnaissable à deux autres caractéristiques, la corne d'abondance remplie de fruits et de fleurs, qu'elle tient sur son bras gauche, et le gouvernail, sur le manche duquel elle s'appuie.

Tel quel, c'est un type des plus fréquents, il est passé

dans le répertoire des formes symboliques qui, par suite d'un long usage, se sont peu à peu dépouillées du sens profond qu'elles avaient à l'origine. Dans la numismatique de la Province d'Asie, je me contenterai d'en citer quelques exemples : en Eolide, à Aegae ; en Lydie, à Apollonie, Attaleia, Bageis, Cilbiani ; en Phrygie, à Laodicée ; en Pisidie, à Colbasa, Lysinia, etc.

La plus célèbre des statues de Tyché, dans l'Antiquité, fut celle qu'exécuta le sculpteur Eutychidès, en l'an 300 avant notre ère, pour la ville d'Antioche sur l'Oronte, qui venait d'être fondée par Séleucus, le premier roi de Syrie, en l'honneur de son père Antiochus. Les auteurs anciens en ont fréquemment parlé. De nombreux types monétaires reproduisent, avec des variantes, cette œuvre célèbre, et à l'époque moderne elle a été commentée par tous les historiens de l'art antique, dernièrement encore, en 1926, par Percy Gardner¹⁰.

La Tyché d'Antioche était une statue colossale en bronze doré, œuvre d'un élève de Lysippe, Eutychidès de Sicyone. Séleucus Nicator, qui en avait fait la commande, la fit placer sur un rocher qui dominait le cours de l'Oronte. Une tradition postérieure, d'ailleurs apocryphe, dont le chronographe byzantin Malala se fait l'écho, voulait que cette statue fût l'image de la vierge Amathée, immolée, selon le rite primitif, au moment où le roi jetait les fondations de sa nouvelle capitale¹¹. La statue représentait une jeune femme vêtue d'un chiton talaire, un voile jeté sur la tête, et couronnée de tours. Elle était assise sur un rocher qui symbolisait le mont Silpion, au pied duquel la ville était bâtie. De la main gauche, elle s'appuyait sur ce rocher, tandis que de la droite, elle tenait une poignée d'épis de blé, emblème de la fertilité agricole de la Syrie.

Or, il est incontestable que dans ce cas particulier nous

assistons à l'hellénisation d'une divinité autochtone, c'est la déesse-mère de la Terre¹², quel que soit le nom sous lequel elle apparaît dans les religions orientales, une des Ba'alath syriennes, une Astarté, qui se confond avec la protectrice de la cité, la *méter poliouchos*. Si Eutychidès place dans sa main une palme, c'est que cette palme rappelle la victoire remportée par Séleucus et Lysimaque à Ipsos, en 301, contre Antigone et Démétrios, à la suite de quoi la ville fut fondée, mais originellement la Tyché tient un bouquet d'épis qui spécifie la bienfaisance de ses fonctions, et c'est ce qu'attestent les types monétaires.

Aux pieds de la ville d'Antioche, on voyait un jeune homme représenté à mi-corps, étendant les mains comme pour nager : c'était le génie fluvial de l'Oronte qui coulait en bordure de la cité. On sait que des fouilles récentes ont été poursuivies en ces lieux par l'Université de Princeton et les Musées nationaux de France¹³. Le lit du fleuve s'est déplacé au cours des âges, et la région a été dévastée par des tremblements de terre qui en ont profondément modifié la topographie. Le plus terrible de ces cataclysmes fit, dit-on, 380.000 victimes, en l'an 526 de notre ère. Les plus précieux résultats qu'ait donnés l'exploration de l'antique Antioche sont d'admirables mosaïques qui ornaient les demeures des patriciens, à Daphné, l'un des lieux de délices les plus vantés de l'Antiquité. Or, sur une carte géographique datant du iv^e siècle de notre ère, connue par une copie du xii^e ou du xiii^e siècle, à la bibliothèque de Vienne, on voit représentée la Tyché d'Antioche, avec le fleuve nageant au pied du rocher sur lequel elle est assise.

Le chronographe Malala, habitant lui-même d'Antioche, et qui, au vi^e siècle, avait encore pu voir en place la fameuse Tyché, affirme que les statues des rois Séleucus Nicator et de son fils Antiochus I^{er} Sôter étaient groupées tout autour.

Il fait suivre sa description d'un détail précis : la statue était placée sous un édicule à quatre colonnes, ouvert de tous les côtés.

Ajoutons qu'Eutychidès jouissait d'une réputation solidement établie, ses œuvres furent très appréciées des Romains lorsqu'après la conquête de la Grèce ils mirent les villes grecques au pillage, pour embellir Rome ou leurs villas particulières.

Nous possédons de nombreuses répliques de la statue d'Antioche. Parmi elles il faut citer deux statues du Musée archéologique de Florence, des statuettes de bronze du Metropolitan Museum de New-York, une autre, d'un style excellent, au Cabinet des Médailles, une autre dans la collection de Clercq, décrite par de Ridder¹⁴, et une statuette de Budapest, qui selon l'opinion de M. Ch. Picard¹, reproduit l'original plus fidèlement que la statue de marbre bien connue, conservée au Vatican. Dès 1866, Michaelis faisait part de ses doutes au sujet de la fidélité de cette dernière copie¹⁶. Il croyait que l'œuvre d'Eutychidès se rapprochait davantage du type des monnaies d'Antioche. Percy Gardner est d'un autre avis, et il énonce un principe dont la portée générale est à retenir : « Toute copie intentionnelle et exacte de statue sur les monnaies des villes est inconnue aux IV^e et III^e siècles. L'art était encore trop vivant pour se contenter d'une reproduction des grandes statues des dieux sur une aussi petite échelle et avec une technique aussi différente. » Il est, en effet, très difficile de savoir jusqu'à quel point est allée, dans tel cas particulier, la fantaisie des graveurs monétaires, en interprétant un modèle monumental que les gens de la ville avaient sans cesse sous les yeux.

A l'époque impériale, innombrables sont les cités qui ont pris pour le type monétaire l'image de la ville accom-

pagnée du fleuve qui l'arrose. J'en citerai quelques-unes : Néocésarée, avec le Lycos (Septime Sévère) — Nicée avec le Sangarios (Faustine jeune) — Aphrodisias avec le Timélès (Gallien) — Sagalassus avec le Sestos (Antonin) — Adana avec le Saros — Siscia avec la Save (Gallien). Voici encore le Pyramos à Anazarbos, à Hiéropolis Casatabala, à Irénopolis, à Mopsuste, à Germanica-Caesarea, à Mallos; le Biparis à Pompeiopolis; le Calycadnus à Séleucie; le Cydnos à Tarse; l'Euphrate à Samosate; l'Oronte ou le Naxios à Claudia Apamea, à Emèse; le Chrysoeroas à Damas, à Leucas, à Antiochia Gerasa, à Demetrias; le Belos à Ptolémaïs Acé; le Tigre à Séleucie; le Skyrtos à Edesse; le Balissos à Carrhae; le Mygdonios à Nisibis; le Chaboras à Resaina, etc.¹⁷

Le type de la Tyché d'Antioche apparaît sur les monnaies d'argent de Tigrane, roi d'Arménie, frappées dans la ville de 37 à 56 av. J.-C.¹⁸, et Collignon, s'appuyant principalement sur ces monnaies, était d'avis que la statue du Vatican, restaurée d'ailleurs par Cavaceppi, donne bien l'image de l'œuvre d'Eutykidès.

La situation d'Antioche était admirable, et fut vantée par les écrivains de l'Antiquité. Elle était bâtie sur des collines dominant le cours du fleuve. L'Oronte, après un parcours souterrain de quarante stades, réapparaissait à l'air libre tout près de la cité. On disait qu'amoureux de la nymphe Meliboea, fille d'Oceanos, en qui il faut voir l'île du même nom, à l'embouchure du fleuve, sur la côte de Syrie, la passion fit déborder ses flots, jusqu'au moment où Héraclès parvint à le dompter.

Quant au dieu-fleuve lui-même, je me permettrai de rappeler que j'ai publié à ce sujet une étude¹⁹, en prenant pour thème une statuette donnée au Cabinet des Médailles par Gustave Schlumberger, qui représente un jeune homme

à la nage, dans l'attitude même que nous observons sur les monnaies.

Une figurine analogue, représentant le dieu-fleuve isolé, faisait partie de la collection de Clercq, que je citais ci-dessus.

Un témoignage bien curieux de la popularité de ce type nous est donné par des peintures découvertes au cours des campagnes de fouilles poursuivies à Doura-Europos, sur la rive de l'Euphrate, la forteresse qui gardait le *limes* de l'Empire. Dans le temple de Bel, on a mis au jour un panneau mural sur lequel sont représentées côte à côte les Tychés de Palmyre et de Doura, toutes deux assises de face sur un rocher, tourelées, le pied posé sur l'épaule d'un dieu-fleuve qui nage au-dessous d'elles. Dans l'un des cas ce dieu-fleuve est une femme qui presse son sein de sa main, dans l'autre — c'est de l'Euphrate qu'il s'agit — le fleuve a les traits d'un homme robuste et barbu. Palmyre pose en outre la main sur la tête d'un lion, Doura sur celle d'un enfant nu²⁰.

Un trésor découvert à Rome en 1793 contenait quatre statuette d'argent doré, des plus grandes villes du monde romain. Ces statuette, aujourd'hui conservées au British Museum, datant des environs du iv^e siècle de notre ère, servaient d'ornements à des bâtons de litière. L'une d'elles était la copie de la statue d'Antioche, une autre était Rome s'appuyant sur un sceptre et coiffée du casque de Pallas, une autre Constantinople casquée, tenant une corne d'abondance et un gouvernail, une autre enfin, Alexandrie tourelée, tenant des fruits et des raisins.

Il faut ajouter à ces monuments une série de petits objets d'art qui échappent trop souvent à l'attention : les pierres gravées. Il s'en trouve cinq, au type de la Tyché d'Antioche, dans les collections du Cabinet des Médailles. Sur l'une

d'elles, on voit un personnage, peut-être Alexandre Sévère, couronnant la ville,

« L'œuvre d'Eutykidès, dit Collignon, ne se recommande pas seulement par une heureuse conception plastique ; elle introduit encore dans la sculpture un thème nouveau, destiné à un rapide succès. La Tyché d'Antioche n'est plus, en effet, l'antique divinité du bonheur et de la Fortune, déjà familière à l'art archaïque ; c'est la Fortune de la ville, c'est-à-dire la ville elle-même. » A vrai dire, le type de la Tyché tourelée représentant des villes est bien antérieur à Eutykidès. Mais le mérite de ce sculpteur a été d'exécuter une statue colossale qui, ayant conquis la célébrité, a été imitée partout. Cette renommée a fini par lui nuire. La Tyché est devenue un type banal, dont la signification propre finit par passer inaperçue. Sur nos places publiques, il abonde encore aujourd'hui, sans que nous y voyions autre chose qu'un poncif académique. Mais il vaut la peine de méditer sur l'origine spirituelle de la Tyché, surtout si nous y reconnaissons la persistance d'un culte asiatique millénaire, celui de la déesse-mère, de la Terre féconde. Par là nous abordons le domaine religieux dans lequel je me propose de faire une incursion dans un dernier chapitre.

IV

Quand ils prirent pied en Asie Mineure, en qualité d'héritiers du royaume d'Attale, les Romains se trouvèrent en présence non seulement d'institutions diverses, mais de cultes religieux d'une antiquité séculaire, et par conséquent si fortement implantés dans l'esprit et les mœurs des populations, qu'il fallut composer avec eux. Ces cultes, d'une part constituaient le lien qui unissait entre elles, en groupements plus ou moins étendus, les cités grecques, et

leur donnaient conscience d'appartenir à une même race, et d'autre part était l'expression de l'individualisme, du patriotisme étroit de chacune d'elles. L'Artémis d'Ephèse, l'Apollon de Claros, l'Artémis de Perga, l'Artémis Leucophrène de Magnésie, la Héra de Samos, Mâ, la Grande déesse de Comana, l'Apollon Didyméen à Milet, l'Apollon Sminthée à Alexandria Troas, et quantité d'autres, étaient une source de considération et aussi de richesse pour les villes où ces divinités avaient leurs temples ou leurs oracles. Elles leur conféraient une spiritualité singulière, une physionomie personnelle. Les types monétaires en reproduisent les images. En cas d'alliance, d'*homonoia*, chaque ville est représentée par son patron ou sa patronne.

Certains de ces cultes avaient franchi les frontières de leur domaine originel, et avaient essaimé dans le monde méditerranéen. Faute de pouvoir étendre notre enquête sur l'ensemble de ce vaste sujet, nous en choisirons un exemple éminent : l'Artémis d'Ephèse. Son temple, l'Artémision, qui fut un des plus célèbres sanctuaires de l'Antiquité, eut de nombreuses succursales : Cymé, en Eolide ; en Gaule, Phocée et Marseille ; en Espagne, Emporion, Rhodé, Sagonte. Le culte de l'Ephésia fut implanté à Rome dès le règne de Servius Tullius, et son idole, ou *xoanon*, fut érigée sur l'Aventin comme elle l'avait été à Marseille. On trouve la même dévotion à Scillonte, dans le Péloponnèse, dès le début du IV^e siècle av. J.-C., à Sardes, à Smyrne, à Chios ; en Ionie, en Lydie, en Carie, en Phrygie, en Pisidie ; à Panticapée, à Corinthe, à Epidaure, à Cyrène, et si nous recourons aux témoignages numismatiques, nous constatons que les villes qui ont frappé monnaie au type de l'Artémis éphésienne, se répartissent dans les provinces d'Ionie, Lydie, Phrygie, Carie, dans le Nord de l'Asie Mineure et les îles de l'Égée.

Des fouilles ont été entreprises à Ephèse pour retrouver le temple dont la magnificence avait ébloui les Anciens. Ce travail de résurrection a été rendu difficile par les changements topographiques survenus au cours des siècles, l'instabilité du cours du Caystre, l'ensablement du port. Quelques fragments de marbre, épars sur le terrain, avaient permis de repérer le site où s'élevait l'édifice ruiné. En 1869, l'Anglais Wood fut chargé d'une mission de reconnaissance ; en 1894, l'Institut archéologique autrichien se présenta à son tour sur les lieux ; puis en 1904, les Anglais Hogarth et Henderson y poursuivirent leur enquête. M. Charles Picard a pu, en 1922, publier un livre magistral, *Ephèse et Claros*, où sont traitées toutes les questions relatives aux origines du culte et à son établissement²¹.

Plusieurs édifices ont laissé leurs traces superposées sur l'emplacement du sanctuaire. Un premier temple fut construit vers 700 av. J.-C., c'était un *temenos* à l'air libre, qui fut détruit lors de l'invasion des Cimmériens. Le second temple fut édifié vers 652 par Théodoros de Samos. Le troisième eut pour architectes Chersiphron de Cnossos et son fils Métagénès ; lorsque Crésus s'avança en 559 contre son neveu Pindare, qui se trouvait à Ephèse, les colonnes en étaient déjà dressées. Le quatrième temple est celui de Crésus qui, commencé en 550, ne fut achevé qu'en 430, et dont les auteurs furent en dernier lieu Démétrios et Paeonios d'Ephèse ; il fut incendié par Hérostrate, au cours d'un accès de folie qui devait frapper l'imagination de tout l'hellénisme, le 21 juillet 356, la nuit même, dit-on, où naquit Alexandre le Grand. Le cinquième, le temple d'Alexandre, fut entrepris dès avant 350 par le Macédonien Deinocratès. Praxitèle, Scopas, Bryaxis, Silanion, Thrasion travaillèrent à l'orner. Le plan reproduisait celui du temple d'Artémis de Sardes. La décoration en était somp-

tueuse, l'édifice étincelait d'ex-voto précieux, de statues d'argent doré. Cette splendeur devait durer six siècles. Les Goths l'anéantirent par le feu, en 263 de notre ère. Après leur passage et le pillage consécutif, il ne resta que des ruines : la destruction d'une des merveilles du monde était consommée.

Pline nous rapporte quelles étaient les dimensions du temple d'Artémis tel qu'on le voyait à l'époque de Trajan. Il ajoute ce détail caractéristique, que sur le nombre total de 127 colonnes, il y en a 36 qui sont ciselées, et que l'une de ces colonnes a été sculptée par Scopas (XXXVI, 14.95). Or, nous possédons un magnifique médaillon de bronze à l'effigie d'Hadrien, et d'une conservation parfaite, qui reproduit la façade du temple, avec un souci remarquable du détail. Nous pouvons y relever les sculptures du fronton, des rampants du toit, et jusqu'à celles des colonnes dont parle Pline. A la base, le tambour cylindrique est décoré de motifs sculptés. Les résultats des fouilles ont attesté que le graveur monétaire ne s'était pas laissé emporter par son imagination. On a dégagé, en effet, de grandes bases ornées de bas-reliefs qui ont été étudiés par M. Lethaby²². Le plus important de ceux-ci, aujourd'hui au British Museum, représente Hermès tenant le caducée et se dirigeant vers une femme drapée; plus loin on voit un adolescent ailé, armé d'une épée. La plus vraisemblable des interprétations qu'on a données de ce morceau consiste à y voir l'épisode final du dévouement d'Alceste. Il est curieux de constater, comme l'a fait Waldstein, que ce motif d'Hermès forme l'*emblema* d'une patère d'argent qui fait partie du trésor de Berthouville, actuellement au Cabinet des Médailles, le sujet de ce médaillon, qui constitue le fond de la coupe, rappelle aussi de très près l'Hermès de Scopas trouvé au Palatin, à Rome²³.

Ce type de colonnes ornées de bas-reliefs vient d'Orient, comme l'a reconnu M. Collignon²⁴. Les sculptures de marbre de l'Artémision d'Ephèse étaient par leur agencement des imitations plus ou moins conscientes des revêtements métalliques dont l'usage était commun en Chaldée, en Assyrie et en Judée, et dont la civilisation mycénienne nous montre déjà l'application en pays grec. Les auteurs du dernier temple se seraient ainsi conformés à une très ancienne tradition. Ceci est corroboré par une observation qu'a faite encore Collignon. Si l'on attribue une base de cette nature à chacune des deux rangées de huit colonnes qui décoraient les deux façades, on arrive au chiffre de 32, qui ne concorde pas avec celui que nous donne Pline : 36. Les archéologues admettent que ces quatre colonnes manquantes, étaient placées deux par deux entre les antes, ou pilastres d'encoignure, à chaque extrémité du temple. C'est là une disposition singulière que n'indique nullement le type monétaire. C'est une infraction très imprévue, selon Collignon, aux lois de l'architecture ionique. Elle trouverait sa raison d'être dans un traditionalisme qui imposait ses lois aux constructeurs du temple comme à ses décorateurs.

Le médaillon d'Hadrien n'est pas la seule monnaie qui nous offre l'image du temple de l'Ephésia tel que l'ont connu les Romains. Un grand bronze de Valérien, au III^e siècle, porte le même type, avec une variante : sur la pièce d'Hadrien, Artémis est représentée seule dans l'entrecolonnement central, ici au contraire, elle est accostée de deux cerfs ; au-dessus de sa tête, à gauche et à droite, on voit le soleil et la lune. Le temple est encore représenté, mais avec bien moins de précision, sur une monnaie d'argent de Claude, sur un grand bronze de Caracalla, sur un médaillon d'Antonin le Pieux, sur un grand bronze de

Domitia, sur un autre de Domitien, etc. Là, le graveur monétaire ne s'est pas cru obligé à l'exactitude, la façade du temple n'a plus que quatre colonnes.

Je n'ai guère le loisir d'insister ici sur les origines lointaines de l'Artémis éphésienne. Elle ne se distingue pas dans sa nature primitive de la Grande Déesse, venue de l'Iran pour se répandre dans l'Asie occidentale, où elle fut vénérée par des fidèles de races différentes, sous bien des noms variés : Ourania, Mylitta, Anahitis identifiée avec la planète Vénus, Nanaia ou Artémis, ou Anassa, à Perga, en Pamphylie²⁵. C'est à une époque très reculée, dès l'an 1045 av. notre ère, que nous la trouvons installée dans les marécages du Caystre, où, disait-on, sa statue de bois aurait été trouvée dans un arbre par les Amazones. C'est la légende que rappelle un hymne de Callimaque (III, 249).

Il est assez curieux qu'une monnaie de Myra, en Lycie, à l'époque impériale, sous Gordien le Pieux, nous ait gardé le souvenir de récits séculaires analogues. On y voit des dragons s'échapper du tronc d'un arbre : ce sont les gardiens de la statue d'Adonis, qui paraît juchée dans les hautes branches. Ils sautent à la tête de deux satyres qui frappent le tronc à coups de hache pour délivrer le dieu.

Artémis se confond avec Atargatis, la Déesse Syrienne dont parle Lucien, originellement représentée par une pierre ou un bétyle, et qui est proche parente de la déesse perse Anahita ou Anaitis. Les temples les plus réputés d'Atargatis étaient ceux d'Hiérapolis où, lors de la fête biennale, les hommes venaient de toutes les contrées de l'Asie pour être purifiés dans les eaux sacrées. En effet, la déesse réside aux abords d'un étang, et elle a pour acolyte un poisson : les poissons de l'Euphrate, qui ont assisté à sa naissance, ont reçu, en récompense, une place dans le

Zodiaque. A Ascalon, Atargatis prend la forme d'une femme-poisson, sous le nom local de Dercéto.

Les rites par quoi s'exprimait la vénération qui entourait la Grande Déesse sont partout les mêmes. Les eunuques de l'Artémis éphésienne, astreints à former une sorte d'ordre mendiant ambulante, à la manière des Galles frénétiques de la déesse phrygienne, ont leurs pendants dans le clergé des frères quêteurs et itinérants, sortes de derviches, d'Artémis Anassa, à Perga.

L'Ephésia, c'est encore Oupis Anassa, la princesse Oupis, la déesse de l'arbre, la Terre mère, source de toute fécondité, dont on s'accorde à trouver le berceau en Crète ou en Carie.

Elle est d'abord représentée sous l'aspect d'une femme nue, sans attributs, pressant ses seins de ses deux mains. Puis, autour d'elle apparaissent des animaux, car c'est la dompteuse, la *potnia thérôn*, des lions et des ours apprivoisés sont entretenus dans l'enceinte du sanctuaire. Selon la suite du temps, son type se modifie : nous la voyons ainsi, en majesté, puis debout ; elle est drapée ; des lions et des éperviers l'escortent. Sur sa tête se dresse le calathos ou le polos, en forme de boisseau, qui rappelle la moisson qu'elle favorise. On l'appelle encore la dame au fuseau, la dame de la lyre, la déesse à la double hache, la déesse aux serpents, la déesse abeille, la déesse à la fleur, c'est à ces différents avatars que donnent un corps les statuettes d'ivoire ou d'électrum qui nous sont parvenues.

Mais l'image qui s'est perpétuée à Ephèse, c'est celle d'une figure féminine, le corps constitué par un tronc en forme de momie — le *xoanon* primitif — les pieds réunis, la poitrine recouverte de plusieurs rangées de mamelles. De chacune de ses mains écartées du corps en un geste hiératique, pend une cordelette noueuse. De part et d'autre

de la déesse de la nature, se trouve un cerf debout, levant la tête. Telle est l'image que nous voyons en 87 av. J.-C., sur les monnaies d'or du temps de Mithridate. Idole barbare et d'un goût asiastique : « Si l'orientalisme est surtout sensible pour Ephèse, écrit M. Ch. Picard, on ne s'en étonnera guère. Au débouché de routes qui pénétraient dans la plus lointaine Asie, Ephèse a été longtemps le point d'arrivée de tout ce qui descendait de la Babylonie, des plateaux de l'Iran ou de Cappadoce, et naturellement aussi de la Phrygie et de la Lydie plus voisines. » C'est non seulement dans le culte même de l'Ephésia, mais dans l'organisation de la prêtrise, que nous trouvons la marque de l'Asie : le Mégabyze ou grand prêtre « défie les usages religieux gréco-latins », de même que les eunuques, les desservants du culte, personnages que la Grèce eût rejetés comme inaptés au sacerdoce. Le Mégabyze présidait les banquets rituels donnés dans l'Artémision, à la suite des sacrifices. Les *kosmétériaï* veillaient sur la garde-robe de la déesse, dont les parures éblouissantes étaient présentées aux fidèles lors des processions sacrées. Les prêtresses portaient le nom de *melissai*, ou abeilles. Et le Mégabyze était un roi : *essén*. L'abeille paraît déjà sur les monnaies archaïques d'électrum, à Ephèse, dans la première moitié du VI^e siècle av. J.-C. L'abeille était le symbole de la virginité, ou de la pure nourriture qu'est le miel. Le cerf servit aussi postérieurement de type monétaire. L'effigie d'Artémis elle-même paraît sur des monnaies du début du III^e siècle, à l'époque de Lysimaque, mais sous l'aspect de la déesse chasserresse dont le type hellénisé était dès lors répandu.

L'Ephésia était entourée d'un luxe oriental. Artémis est à la fois visible et invisible, chaque matin une cérémonie rituelle effectue son épiphanie ; ses serviteurs relèvent le rideau qui la dérobe aux regards, dans l'*adyton*. Les dévots

lui font des dons précieux. A l'époque romaine, les statues qui lui sont offertes sont conservées dans le *pronaos*. Il y a là peut-être un bassin analogue aux mers de cuivre des temples phéniciens ou syriens comme celui d'Atargatis, à Hiéropolis-Bambyké. La cour féminine des servantes qui entourent la déesse est symbolisée par des statues d'Amazones. Artémis est la souveraine des oiseaux qui peuplent l'étang de Sélinousia, des sources, des rivières, des lagunes, des vignes, des chasses, des bois et des montagnes, le temple est environné d'un jardin botanique où l'on cultive les simples. Son trésor s'accroît des amendes qui frappent les prêtres, les fonctionnaires, ou les fidèles qui se sont rendus coupables de quelque manquement à la liturgie. Les donations sont fréquentes. Elles deviendront plus rares après l'an 133. Les richesses qu'il accumule tendent à faire du temple une sorte de banque sacrée. La *gerousia* joue son rôle dans l'administration et le contrôle de ces fonds.

A côté du temple d'Artémis, dès les temps anciens, un marché s'était installé, comme il en a été de tout temps et partout, dans les lieux de dévotion et de pèlerinage. Le culte de l'Ephésia était exploité par une foule de petits commerçants qui trafiquaient de la piété publique, en vendant des reproductions du sanctuaire, de petits temples, des châsses de métal, semblables aux talismans que portaient sur leur poitrine dans la procession de la Mère des dieux, les Galles phrygiens. Une page célèbre des *Actes des Apôtres* fait revivre à nos yeux la foule des pèlerins et les commerçants qui les assiégeaient. En l'an 57, les orfèvres d'Ephèse se soulevèrent, à l'instigation d'un certain Démétrios, contre l'apôtre Paul, qui par sa prédication contre les faux dieux mettait en péril leur principal moyen d'existence. L'émeute prit une telle ampleur, aux cris de

« Vive la grande Artémis d'Ephèse ! », que le *grammateus* et les asiarques durent intervenir pour l'apaiser²⁶.

Un nombre considérable de monnaies nous montrent l'idole, le *xoanon* traditionnel, à quoi l'on peut comparer l'Artémis d'Hipaepa, l'Athéna de Selgé, la Héra de Samos²⁷.

Certaines de ces pièces, où la statue cultuelle se trouve figurée, nous montrent à ses pieds des joueurs qui pratiquent les rites de l'astragalomancie, la consultation du sort par le jet des osselets. Une autre classe de menus objets nous est encore parvenue : ce sont des talismans que l'on groupe sous le nom d'*ephesia grammata*, tessères de l'époque impériale, qui ont pour types un cerf agenouillé, et au revers une abeille²⁸.

C'est sur les cistophores de Tralles ou d'Ephèse, vers 133 av. J.-C., que le type traditionnel de la déesse apparaît pour la première fois. Il devait subsister durant toute l'époque romaine, et jusqu'au triomphe du christianisme. M. Hermann Thiersch en a rassemblé les exemples²⁹. Récemment encore, on a découvert à Leptis Magna une statue de la Libye, sous les traits de l'Ephésia³⁰ et il est piquant de constater que cette tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours : c'est elle qui a inspiré les graveurs des timbres-poste de la colonie italienne de Libye. L'Ephésia est représentée sous la forme d'une statue dont le bas du corps est pris dans une sorte de gaine en forme de tronc de cône renversé ; les bras sont collés au corps jusqu'au coude. La formule est connue d'autre part, on peut comparer à l'Ephésia la statue cultuelle du Zeus Carios de Labranda, en Carie. La tête de l'idole est surmontée du modius, ou boisseau, et recouverte du voile qui caractérise la Grande Mère, la déesse de la fécondité. Quelquefois la couronne tourelée introduit une sorte d'assimilation avec

la Tyché urbaine. Ou bien encore la coiffure est sommée d'un édicule en forme de petit temple, et elle se complique de quantité d'accessoires parmi lesquels figurent des animaux. M. F. Chapouthier, tout récemment, a reconnu cette coiffure d'un raffinement assez barbare, dans un fragment de marbre conservé au musée d'Athènes³¹.

Le nimbe ovale qui entoure en certains cas la tête de l'Ephésia, semble dérivé des ailes incurvées en faucille de la Dame aux fauves, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, par exemple, sur des monnaies d'Anémurium, en Cilicie.

Quant aux rangées de mamelles qui se pressent sur la poitrine en une sorte de grappe compacte, et qui choquent si singulièrement le goût classique, il faut sans doute y reconnaître, plus qu'un détail réaliste, un ornement sacré, le symbole de la fécondité exubérante de la déesse chtonienne, porté par-dessus la robe, à la manière d'un pectoral égyptien.

Sur la partie inférieure de la gaine qui enveloppe le corps, on remarque parfois des attributs animaux, lions, lions ailés, griffons, sphinx, sirènes, taureaux, etc. C'est la ménagerie de la Grande Mère.

Les *kleidès* ou cordelettes munies de nœuds à intervalles réguliers, qui pendent des mains, sont difficiles à interpréter. Peut-être est-ce là ce qui demeure d'une antique figuration dont le sens, à l'époque gréco-romaine, s'était oblitéré : les laisses à l'aide desquelles l'Ephésia tenait à l'attache les fauves qu'elle avait soumis et qui l'escortaient comme des compagnons familiers. La main seule de la déesse, dûment munie de la cordelette — et c'est là un témoignage de l'importance attachée à ce symbole — figure à titre de différent monétaire, la partie étant prise pour le tout, sur certains cistophores.

Il faut au moins mentionner une autre explication de ces

particularités de l'Ephésia. Le Dr Miloje Vassitch, de l'Université de Belgrade, a cru pouvoir rapprocher les monuments qui la représentent de certains usages encore en vigueur actuellement en Serbie, et qu'il rattache à des figurines préhistoriques découvertes en ce pays³². Nous aurions affaire à des images du « dieu enchaîné ». Les figurines en question ont deux traits caractéristiques : les jambes sont jointes, enveloppées dans un fourreau ou une gaine qui va se rétrécissant jusqu'aux pieds parfois laissés libres ; les bras, étendus de chaque côté du corps, sont munis de chaînes qui partent du poignet et tombent jusqu'à terre. Il s'agit, en somme, de retenir la divinité, de l'enchaîner par tous moyens au sol dont elle est la sauvegarde et la tutrice.

Une des représentations les plus remarquables et les plus complètes de l'Ephésia est celle qui sert de revers aux statères d'or frappés à Ephèse à l'époque de Mithridate, en 87-84 av. J.-C. (Ce monnayage a été l'objet d'une étude complète de Barclay Head, *Num. Chr.* 1880 ; ajoutez une variété signalée dans *Pr.-v. Soc. fr. de Num., Rev. num.*, 1936, p. xiv-xvi.) On sait qu'en 88, Mithridate, roi du Pont, apparut dans l'Asie Mineure occidentale, et souleva en sa faveur, contre les Romains, les sympathies des cités qui le proclamèrent leur dieu libérateur. La révolte se généralisa : Appien nous dit que 80.000 Romains furent massacrés. Plutarque porte ce chiffre à 150.000. Les Ephésiens n'épargnèrent pas ceux qui cherchèrent asile dans le sanctuaire de leur déesse.

De 87 à 84, Ephèse, à la suite de ces événements, tomba nominalement au pouvoir de Mithridate. Mais précisément l'émission de monnaies d'or revêtues de son symbole mystique atteste qu'elle tenait à proclamer son autonomie, même vis-à-vis de celui dont elle disait tenir sa liberté, et

dont rien, sur ces types, n'évoque l'intervention ou la puissance.

Lors de l'arrivée d'Alexandre le Grand en Asie, l'Ephésia eut à subir la sollicitude indiscrete du conquérant, qui par ses largesses eût volontiers accaparé le contrôle moral et financier de l'Artémision. Il lui fallut temporiser avec le collège des prêtres et avec le Mégabyze, dont il se proclamait l'ami. A l'époque romaine, la puissance spirituelle et économique de l'Ephésia eut aussi à défendre ses droits.

L'influence hellénique a pénétré difficilement et assez tard dans les hautes vallées intérieures et dans la région des plateaux d'Asie Mineure. Elle fut soutenue, surtout à partir de la fin du royaume d'Attale, par les Romains. Toutefois, le vieux fond oriental devait se montrer réfractaire à toute assimilation essentielle : « Ni Apollon Clarios, ni l'Ephésia, dit M. Picard, n'oublièrent tout à fait leurs origines, jamais le triomphe de la culture gréco-latine ne sera complet. » Le symbole même du syncrétisme qui unit les cultes romains et asiatiques nous est offert par une monnaie de Cos où l'on voit Jupiter tenir sur sa main tendue la statuette de l'Ephésia. Mais l'autorité de l'Ephésia était trop considérable pour que les Romains ne cherchassent point à la détourner à leur profit. D'abord c'est leur génie administratif qu'ils imposèrent, mais selon des formules hellénisées.

A l'époque romaine, l'organisation du corps des fonctionnaires de l'Artémision est tout autre que ce qu'elle était à l'époque grecque ; les modifications qu'elle a subies tendent à lui ôter de son caractère asiatique : « Il n'y a plus, dit M. Chapot, de Mégabyze. Un *archiereus* paraît dans les inscriptions. A la place des vestales, *melissai*, à vie, choisies dans les limites du territoire de la déesse, on trouve

des prêtresses tirées des plus nobles familles, et dont la dignité est simplement annuelle. Les prêtres n'ont plus la gestion des finances du temple ; elle passe à des agents officiels de l'État urbain appelés *hieropoioi*. Le trésor d'Artemis n'est plus dans la main des prêtres. Il est devenu le trésor de la ville, protégé par la déesse, administré par les magistrats de la ville. »

Quant aux cérémonies du culte, les grandes dames de la Province d'Asie remplacent les anciennes *kosmeteriai* ; elles offrent, à l'occasion, un voile ou une parure pour l'Ephésia. Jusqu'à la fin du II^e siècle ap. J.-C., nous voyons les *akrobatai* danser devant le sanctuaire, selon les rythmes de l'orchestique rituelle, de même que les *courètes*. Durant la domination romaine, il y avait à Ephèse des confréries qui célébraient les mystères et les fêtes, à la lueur des torches. La torche devint un attribut symbolique de la déesse, et c'est pourquoi elle apparaît sur les monnaies. On portait la statue, en certaines occasions, jusqu'au bord de la mer, pour la laver selon les anciens rites de magie sympathique. Enfin on célébrait des jeux qui portaient le titre d'*Artemisia* ou d'*Ephesia*.

Les Amazones étaient restées traditionnellement les suivantes de la déesse qu'une des leurs, la Lydienne Ephesos, avait découverte. Elles servent de types aux monnaies de différentes villes : Pitané, Myrina, Cymé, Aegae, Smyrne, Phocée, Ephèse. A l'époque impériale, les cités cherchaient à l'envi à se créer une sorte de noblesse amazonienne : par exemple Magnésie du Méandre ou Thyatire. A Cotyaeon, Ancyre, Cibyra, Amisos, Sinope, où les Amazones sont dites « lycastiennes », elles se montrent coiffées d'une tête de loup.

L'Ephésia tend à s'éloigner peu à peu de son type primitif de Mère anatolienne, pour se muer en la vierge chasse-

resse du Panthéon hellénique. Celle-ci, le carquois à l'épaule, paraît à l'avvers des statères d'or de 87-84, dont il a été question plus haut. A l'époque où un certain Vibius Salutaris, sous Trajan, fait en son honneur une fondation pieuse, en 104, elle a pour attributs l'arc et les flambeaux et elle est accompagnée d'un cerf. Elle s'est humanisée et intellectualisée en même temps.

Elle avait dû accueillir des intrus à ses côtés. Un temple d'Auguste fut installé dans le péribole du sanctuaire, et le culte impérial fit irruption parmi les mystères séculaires d'Artémis. On sacrifie de plus en plus aux nouveaux maîtres, qui sont qualifiés de « sauveurs de la vie humaine ». C'est en récompense des honneurs divins que lui avaient accordés les populations de la Province d'Asie, qu'Auguste avait donné tous ses soins à réformer l'administration de l'Artémision³³. Mais tandis que les cultes locaux se transformaient, que Cybèle devenait la Mère des Césars, les officiers et les fonctionnaires romains se substituaient au clergé indigène dans la hiérarchie sacerdotale, jusqu'à devenir, à Pessinonte par exemple, les successeurs de l'Attis, le prêtre-roi. Commode réussit à associer son culte personnel à celui d'Artémis Sôteira, et cette ingérence se fit sentir de façon continue à Ephèse aussi, où la *gerousia* fut aux ordres presque directs de l'Empereur.

Sur un autre point encore, le prestige de l'Ephésia dut céder devant celui de Rome. L'Artémision avait le droit d'asile. Ptolémée, roi d'Égypte, s'y était retiré, en 57 av. J.-C., et y avait vécu un temps assez prolongé³⁴; Marc-Antoine se vit contraint d'épargner les complices de Brutus qui avaient trouvé un refuge dans l'enceinte du sanctuaire³⁵. Et pourtant, peu après, le même Antoine se sentit assez fort pour violer ce droit sacro-saint en arrachant du temple les frères de Cléopâtre, qu'il fit mettre à mort³⁶. Un certain

nombre de monnaies d'Ephèse nous rappellent ce droit d'asile, sous Domitien, sous Philippe l'Arabe, jusqu'au milieu du III^e siècle.

Nous avons vu quelles modifications avait subies l'apparence physique de l'Ephésia dans son sanctuaire de l'Artémision. Au cours des temps, et surtout depuis la domination romaine, elle tend à s'helléniser et à s'humaniser. Toutefois sa première image ne s'efface point, elle résiste à toute assimilation et, si nous consultons l'ouvrage que M. Thiersch a consacré à ce sujet, nous constatons que jusqu'à nos jours s'est perpétuée l'image double : la figure d'une Artémis hiératique et polymaste, demi-barbare, et celle de la Diane chasseresse³⁷.

Cette tendance se manifeste ailleurs encore, avec autant et plus de vigueur. Il semble qu'on n'ait jamais plus qu'à l'époque impériale, entouré d'un culte dévot les fétiches de pierre et de bois conservés dans les sanctuaires séculaires, et cela malgré les progrès de l'art officiel, peut-être à cause de ce goût pour l'archaïsme répandu par les écoles érudites de Pergame et d'Alexandrie, ou par suite d'une évolution philosophique dont nous relevons les traces dans Tibulle, Minucius Felix, Tertullien, Arnobe, Apulée ou Dion Chrysostome. La pierre tombée du ciel, l'aérolithe, celle qu'a désignée la foudre, la *céraunie*, semble mériter une adoration que les sceptiques refusent aux statues plus évoluées, plus parfaites, placées sur les autels. De cet état d'esprit la numismatique nous rend un compte exact. Il suffit de parcourir les séries d'Asie Mineure pour relever dans les principales villes une foule de types reproduisant ces grossières idoles, objet d'une nouvelle popularité. Notons que Plutarque approuve cette dévotion. Plus l'aspect d'un *xoanon* est bizarre et démodé, plus humble est la matière dont il est façonné, plus il fournit de commen-

taires à qui le contemple, comme lui, d'un esprit philosophique³⁸.

L'exemple typique de ce retour barbare au fétichisme oriental est célèbre, c'est Elagabale, le fils de la Syrienne Julia Soemias, qui nous le donne en installant son idole, la pierre noire du Baal d'Emèse, dans le *lararium* du Palais Flavien, à Rome.

Mais bien longtemps auparavant, recourant aux livres sibyllins pour se tirer de leurs angoisses, tandis qu'Hannibal menaçait la Ville, les Romains étaient allés chercher à Pessinonte, en Galatie, avec l'agrément d'Attale, roi de Pergame, la pierre noire, l'image informe de la Grande Mère, pour l'apporter à Rome dans un vaisseau. La déesse refusait obstinément de remonter le cours du Tibre, et un oracle avait prédit qu'une vierge seule pourrait faire avancer d'Ostie jusqu'à Rome le vaisseau qui portait le bétyle. La vestale Claudia Quinta, qu'on accusait d'avoir violé son vœu de chasteté, partit pour Ostie avec Scipion; elle réussit à faire entrer le navire dans la ville, et prouva ainsi son innocence. La pierre fut déposée par Scipion dans le temple de la Victoire. Elle était d'assez faibles dimensions, d'un poids léger, de forme irrégulière, mais plutôt conique, ce qui justifie le sobriquet sous lequel on la désigna : l'aiguille de la Mère des dieux. Des aspérités et des stries lui donnaient une vague apparence de visage; c'est ce que l'on nomme, à proprement parler, un autoglyphe, une sculpture dont la nature a fait tous les frais.

Une monnaie de l'empereur Macrin, frappée à Byblos, nous donne quelque idée du décor de ce culte, on y voit un bétyle conique érigé dans la cour d'un temple, comme de nos jours encore, la pierre noire dans la Kaaba de la Mecque.

Nous connaissons par les textes quantité de ces idoles primitives : « Les Spartiates, dit Plutarque³⁹, appellent

docana leurs anciennes images des Dioscures. Ce sont deux pièces de bois parallèles, jointes par deux traverses, et leur union invisible semble représenter parfaitement l'amour fraternel qui unit les dieux. » Ce symbolisme lui paraît bien fait pour retenir la piété du peuple. Toutefois, il arriva aux philosophes de s'en moquer. Athénée⁴⁰ nous raconte que Parmeniscos de Métaponte avait été frappé d'une terreur malade, à la suite de sa descente dans l'ancre de Trophonios. Il se rendit à Délos, sur le conseil de l'oracle de Delphes, et en apercevant l'image de la déesse-mère d'Apollon, dans le Létoon, il éclata de rire, en quoi il fut guéri.

A la vérité, ces *xoana*, troncs mal façonnés, étaient revêtus par la piété des fidèles d'ornements d'or, de pierres enchâssées, de peintures. On y ajoutait aussi, pour leur donner figure humaine, des têtes ou des membres en matières précieuses, comme l'ivoire. Une inscription de Samos, citée par Collignon⁴¹, nous fait connaître l'inventaire du trésor conservé dans l'Héraion ; il comprend des vêtements de toute sorte, des chitons, des manteaux, des coiffures variées, des mitres, des sphendonés, des cécryphales, des voiles, des ceintures.

Les grandes dames, dans les différentes villes de la Province d'Asie, donnaient de temps à autre à l'Ephésia, un voile ou une parure, de même qu'à Sparte on filait tous les ans une tunique pour l'Apollon d'Amyclae. Pausanias (6. 25) a vu à Elis une statue de bronze de grandeur naturelle, représentant un éphèbe, à qui l'on passait un habit tantôt de lin, tantôt de soie. Ainsi s'explique l'expression de *vestitores divinorum simulacrorum*, relevée à l'époque ptolémaïque, dans Firmicus Maternus, auteur d'écrits astrologiques, qui désigne ainsi des fonctionnaires chargés de ces soins d'habilleurs des idoles⁴².

Enfin, les rites d'un culte familial voulaient que ces manequins ou ces pierres ainsi parées, fussent arrosés d'huile quotidiennement, et l'on connaît le passage ironique de Lucien qui nous montre un dévot ridicule, prosterné devant un caillou luisant de l'onction qui vient de lui être faite⁴³.

Ce personnage qu'il met en scène dans son traité d'Alexandre, le faux prophète, est un certain P. Mummius Rutilianus, ancien gouverneur de la Haute-Maesie, qui fut nommé, vers 170, procosonsul de la Province d'Asie : « Au seul aspect d'une pierre arrosée d'huile ou couronnée de fleurs, il se prosternait, adorait, et restait là un temps infini à la prier et à lui demander toute sorte de biens. »

Pausanias atteste que de l'huile était versée tous les jours sur la pierre de Rhéa, à Delphes (X, 24.26). Théophraste en parlant du superstitieux, nous le montre vidant sa fiole d'huile sur les pierres luisantes des carrefours. Théopompe raconte qu'à Methydris d'Arcadie, Cléarque, homme d'une piété exemplaire, à la nounémie, faisait reluire l'Hermès et l'Hécate que lui avaient légués ses ancêtres.

Des guirlandes et des feuillages, qui rappelaient peut-être l'ancien culte dendrolatrique, faisaient également partie de leur vêtue sacrée.

Souvent l'aérolithe ainsi vénéré, où l'on s'ingéniait à discerner les traits d'un visage, était inséré dans le fût d'une sorte de statue à laquelle il servait de tête. La pierre noire du Palatin, transportée de Pessinonte à Rome en 204 av. J.-C., était ainsi enchâssée dans un *signum* d'argent dont elle constituait la face. Elle était parée de bijoux, de pendants d'oreilles, de colliers, de manteaux d'étoffe précieuse.

L'exemple le plus curieux que nous relevions de ces pratiques dans la Province romaine d'Asie, nous est donné par la ville de Perga, en Phamphylie, sise sur l'emplacement de l'actuelle Murtana, non loin d'Adalia.

La statue cultuelle de l'Artémis Pergaia — le nom de la déesse est Perga, l'identification avec Artémis est postérieure — apparaît très fréquemment sur les monnaies de Pamphylie, à Perga, à Sidé et à Apollonia ; en Pisidie, à Pednelissos, Pogla, Comana, Ariassos, Selgé, Andeda, Attaleia, Sillyon ; et encore à Rhodes ; à Mytilène dans l'île de Lesbos ; en Carie, à Halicarnasse ; en Lydie, à Gordus Julia ; à Césarée de Cappadoce ; jusqu'à Sicyone, dans le Péloponnèse. Cette dévotion s'étendit donc au loin. Mais en outre, le monnayage romain des empereurs Nerva et Trajan, a parfois pris pour type le temple de la Pergaia, à Perga, ou l'image même de la déesse. M. Mattingly pour expliquer cette singulière démarche suggère qu'il s'agit peut-être là d'émissions destinées à la Pamphylie⁴⁴. A Perga même, on a découvert une dédicace datée d'une année comprise entre 102 et 116, consacrée à Trajan en même temps qu'à Artémis Pergaia⁴⁵. Aucune des images qui nous sont ainsi mises sous les yeux ne trahit la moindre tentative d'assimilation avec l'anthropomorphisme gréco-latin. Le syncrétisme ne s'affirme que dans le nom même de la déesse, dite maintenant Artémis, alors que son nom primitif était Oupis Anassa, Anassa Pergaia. Mais c'est résolument à la pierre sacrée que s'adressent les vœux des dévots. Cette pierre sacrée est surmontée d'un *calathos*, parée diversement d'étoffes surchargées de gemmes et d'orfrois, et, semble-t-il, montée sur un socle ou une gaine ornée de deux ou trois zones de figures. Le tout est placé dans la cella d'un temple à fronton, et de part et d'autre de l'idole, on distingue des sphinx posés sur des colonnes. Le fait est qu'ainsi travestie, Pergaia n'a pas figure humaine, elle demeure bien loin, en cela, de l'Artémis d'Ephèse, et sa silhouette informe, qui sur les monnaies simule vaguement une bouteille à goulot étroit, pouvait

bien prêter à rire à un mécréant doué d'esprit caustique. C'est, en tout cas, un exemple frappant de ce retour décidé au primitif plus encore qu'à l'archaïque, qui se manifesta parmi les populations d'Asie Mineure, sous le gouvernement romain, jusqu'à la veille du jour où le christianisme devait devenir la religion d'État ⁴⁶.

En terminant ces quelques chapitres trop sommaires, on voudrait, en manière de conclusion, en justifier le titre général : la pénétration romaine en Asie. Nous avons pu voir, en examinant les types monétaires, que cette pénétration n'a été ni aussi systématique en ses débuts qu'on a pu l'imaginer, ni aussi complète dans son accomplissement que les Romains l'escomptaient. Nous savons dès longtemps, pour avoir répété à satiété une formule fameuse, que la Grèce a vaincu son vainqueur. En Asie, il s'agit de bien autre chose que du triomphe d'une élite de lettrés ou de gens du monde spirituels, en présence du soldat qui sut imposer sa force. La résistance est plus sourde, plus profonde. Non seulement l'armature morale, intellectuelle, politique des cités soumises se maintient, mais, qui plus est, les vieilles religions millénaires, bien loin de céder, se perpétuent avec une étrange et pesante vitalité. C'est de cela que nous rendent compte les monnaies, d'une façon très exacte, et pour ainsi dire symbolique. Il suffit, en effet, de porter son attention sur une de ces pièces de bronze où l'effigie d'un empereur, Adrien ou Antonin, se double de celle d'une idole barbare comme celle de Perga, pour comprendre que l'ordre romain ne s'est imposé qu'à la surface d'une âme orientale, passive peut-être, mais irréductible. Si les conséquences en furent considérables, ce serait le sujet de vastes études que d'en examiner tous les effets. Nous avons pu, en tout cas, nous convaincre que les monnaies grecques d'Asie Mineure, ces objets si menus,

d'une si faible valeur originale, sont singulièrement éloquentes lorsqu'on sait les interroger, et que, bien loin d'être négligeables, elles apportent le témoignage le plus sûr et le plus direct sur les grands événements de l'histoire.

Jean BABELON.

1. Percy Gardner, *Countries and cities in ancient art. Journal of Hellenic studies*, 1888.
2. *Revue archéologique*, 1872, p. 297, pl. XI.
3. Adolphe J. Reinach, *Journal international d'archéologie numismatique*, t. XIII, 1911, p. 178.
4. Paul Strack, *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts*, III, p. 39, n. 91. Cf. Miss Toynbee, *The Hadrianic school*, Cambridge, 1934, pl. IX.
5. Voy. Otto Jahn, Overbeck, Percy Gardner, Salomon Reinach.
6. W. W. Tarn, *Les civilisations hellénistiques*, trad. E. J. Lévy, Paris, 1931.
7. Schoene, *Griechische Reliefs*, pl. XXVI.
8. Pausanias, I, 43, 6.
9. Marcel Aubert, *Le peintre de la synagogue de Doura. Gazette des Beaux-Arts*, juillet-août 1938, p. 15, fig. 9.
10. Percy-Gardner, *New chapters in Greek art. The Antioch of Eutychides*. Cf. M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 485. Voy. Alfred R. Bellinger, *The eighth and ninth Dura Hoards, American notes and monographs*, n° 85, 1939, p. 2 et ss.
11. Malala, *Chronogr.*, p. 199-201.
12. Sur le culte de la Magna Mater, à Rome, voy. Marquardt, *Les cultes des Romains*, p. 73.
13. Sur les fouilles d'Antioche, voir l'article de M. Lassus, dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1933, premier semestre.
14. A. de Ridder, *Collection de Clercq. Les Bronzes*, t. III, p. 228 et ss., n. 326 et 327.
15. Ch. Picard, *La sculpture antique de Phidias à l'ère byzantine*, t. II, p. 200.
16. *Archaeologische Zeitung*, 1866. Wieseler, *Denkmäler*, XLIX, 220.
17. On a relevé la liste de toutes les villes qui ont reproduit sur leur monnayage la Tyché d'Eutychidès (Clemens Bosch, *Die kleinasiatischen Münzen der Römischen Kaiserzeit*, t. II, 1935, p. 254). D'abord Antioche, Samosate, Ptolémaïs, puis, en Cilicie : Hieropolis Castabala, Flaviopolis, Anazarbos, Augusta, Mopsos, Mallos, Adana, Irenopolis, Seleucie du Calycadnos, Tarse, Soli — en Lycaonie, Laranda — en Pamphylie, Sidé, Aspendos, Sillyon, Perga, Magydos — en Pisi-die, Sagalassos. Antioche — en Carie, Aphrodisias — en Phrygie, Docimaeum — en Bithynie, Nicomédie — en Galatie, Tavium — en Cappadoce, Tyane, etc.
18. Ernest Babelon, *Les Rois de Syrie*, p. 213, n. 8 et ss.
19. Jean Babelon, *Dieux-fleuves. Aréthuse*, 1930.
20. Rostovtzev, *Dura-Europos and its art*, 1938. Frontispice.
21. Charles Picard, *Ephèse et Claros*, Paris, 1922.
22. *Journal of Hellenic studies*, 1913-1917.
23. Ernest Babelon, *Le Trésor d'argenterie de Berthouville*, Paris, 1916, pl. XXIV.
24. M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. I, p. 180.

25. Jean Przyluski, *Les noms de la Grande Déesse. Revue d'histoire des religions*, 1932.
26. *Actes des Apôtres*, cap. XIX.
27. Imhoof Blumer, *Nomisma*, t. VI, 1911.
28. Ernest Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines. Théorie et doctrine*, I, 680, 681.
29. Hermann Thiersch, *Artemis Ephesia, eine archaeologische Untersuchung*, Berlin, 1935.
30. *Voy. Illustrated London News*, 1938, 12 mars.
31. Chapouthier, *La coiffe d'Artémis dans Ephèse trois fois néocore. Revue des Etudes anciennes*, 1938.
32. *Revue archéologique*, 1917, p. 147.
33. Octave ne voulut être adoré qu'en compagnie de la déesse Rome, et il défendit à tous les Romains de prendre part à ce culte. Sous ces réserves, il laissa la Province d'Asie lui élever un temple à Pergame, et celle de Bithynie à Nicomédie.
34. Dion Cassius, XXXIX, 16.
35. Appien, *Bell. civ.*, 409.
36. Dion Cassius, XLVIII, 24. 2.
37. Hermann Thiersch, *op. laud.*
38. Ch. Clerc, *Les théories relatives au culte des images chez les auteurs grecs du II^e s. ap. J.-C.*, Paris, 1915, p. 176 et ss.
39. *De fraterno amore*, I.
40. *Deipnosoph.*, XIV, 2.
41. M. Collignon, *op. laud.*, t. I, p. 107.
42. Fr. Cumont, *L'Égypte des astrologues*. Bruxelles, 1937, p. 121 : « Immédiatement après les prophètes, le protocole sacré rangeait des prêtres typiquement égyptiens, les stolistes (στολισται), chargés de procéder chaque jour à la toilette des statues, de les habiller, de les parer de bijoux, et aussi de conserver dans la sacristie, avec les vêtements et les bijoux des idoles, les objets du culte. »
43. Lucien, *Alexandre*, X.
44. Mattingly, *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, vol. III, *Nerva to Hadrian*, p. LI, CVII.
45. Cagnat, Lafaye, *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, année 2, n. 790.
46. Voici une liste — non exhaustive — de types numismatiques de ce genre :
 Temenothyre (Gallien), bétyle en forme de massue. — Attalia (Trajan Dèce), bétyle d'Artémis Pergaia. — Séleucie du Calycadnus (Commode), pierre sacrée dans un temple tétrastyle. — Hypaepa (Septime Sévère), bétyle dans un temple tétrastyle. — Xoanon d'Artémis : Abydos (Néron). — Aspendos (Auguste, Trajan, Hadrien, Plautilla, Maxime, Philippe fils, Gallien).
 Xoanon d'Apollon : Abydos (Trajan).
 Xoanon d'Artémis Alphaea : Anemurium (Philippe père, Valérien père).
 Anaitis : Hypaepa (Néron, Marc-Aurèle, Crispine, Septime Sévère, Commode, Plautilla, Gordien le Pieux, Trajan Dèce, Valérien, Gallien).
 Artémis Astyrene : Adramytion.
 Artémis Eleuthera : Myra (Gordien).
 Artémis Kindyras : Bargyia.
 Artémis Leucophryène : Magnésie (Néron, Antonin, Septime Sévère, Maxime).
 Xoanon de Déméter : Daldis (Otacilia Severa). — Gordus Julia (Marc-Aurèle, Macrin). — Sardes (Caracalla). — Hierapolis (Valérien père).
 Artémis Pergaia : Perga. — Pogle (Antonin, Julia Domna). — Selgé (Commode, Julia Domna, Caracalla, Géta, Sévère Alexandre, Maximin, Trajan Dèce).

LE COLLECTIONNEUR DUVAU.

NOTES SUR DES AMATEURS DU XVIII^e SIÈCLE.

J'ai déjà, à plusieurs reprises, publié des documents relatifs à des collections de monnaies du XVIII^e siècle¹. C'est un sujet qui n'est pas sans intérêt, car les musées du XX^e siècle doivent leur richesse, en grande partie, aux séries patiemment rassemblées par des voyageurs, des érudits et de simples curieux.

Il y a quelques années, un dossier concernant un collectionneur éclairé du XVIII^e siècle est venu entre mes mains. Je crois qu'il mérite d'être signalé, sinon en totalité, du moins avec quelques détails.

I

Après la mort du Président de Maisons, sa riche collection de monnaies antiques fut dispersée. Elle était très importante puisqu'elle contenait : 736 pièces d'or grecques et romaines ; 2196 « grands » bronzes et 126 médaillons de bronze ; 1980 « moyens » bronzes ; 2619 « petits » bronzes, et une quantité de monnaies d'or, d'argent et de billon antiques et du Moyen Age. L'origine de toutes ces monnaies était en général inconnue. Cependant un brouillon de compte du P. Agathon, religieux du tiers ordre de saint François, révéla qu'il avait envoyé de Rome, au Président, les quatre monnaies suivantes :

Un Olybrius d'or, pour 20 écus romains ;
Un Marc-Antoine d'or, pour 23 écus romains ;
Un Gallien d'or, pour 8 écus romains ;
Une Galla Placidia d'or, pour 18 écus romains.

Dans une note de Duvau, on voit aussi qu'une pièce de Decentius avait coûté 100 livres en Hollande, et qu'une d'Anthemius avait été acquise, pour un prix égal, de M. Cary de Marseille².

La collection du Président de Maisons était naturellement le point de mire de divers collectionneurs, assez nombreux au cours du XVIII^e siècle. Parmi ceux-ci deux paraissent avoir travaillé activement à acquérir cette série intéressante. C'est, d'une part, l'abbé de Rothelin³ et, de l'autre, Duvau, ancien capitoul de Toulouse.

Il s'agissait évidemment de concilier leurs désirs et aussi d'obtenir les séries convoitées, pour le prix le plus avantageux possible. Ceci ressort des minutes d'une correspondance, qui sont parvenues entre mes mains, et qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de la Muséographie.

D'abord il y eut un petit dissentiment sur la question du partage. Duvau, qui se proposait d'acheter la suite des 740 pièces d'or, sans se dissimuler qu'elle comprenait, pour lui, des doubles qu'il serait amené à échanger, Duvau apprenait avec un ennui sérieux, que l'abbé de Rothelin, tout en prenant d'autres parties de la collection, demandait 28 pièces d'or de la collection du Président, et que, de plus, il voulait que l'estimation en fût faite sur le prix d'achat, et non sur le prix courant, qui servait de base à l'estimation.

Finalement, les deux compétiteurs résolurent de marcher de concert. Nous en avons la preuve par les minutes des lettres qui suivent :

A M. l'Abbé de Rothelin, ce jeudy au soir 13 X^{bre} 1731.

Monsieur,

Après avoir esté témoin moy même de l'empressement extreme que vous avez de posséder les médailles de M^r Demaisons, je me suis senti peiné du chagrin que je vous faisois de vous les disputer. Je crois donc qu'il est de la politesse de vous en faire un sacrifice et de me désister totalement. Comme je me désiste entre vos mains de toutes prétentions sur ces médailles, j'aurois peu vous les faire achepter plus cher, mais outre qu'elles me paroissent portées à leur juste valeur, mon Cabinet n'en deviendroît (*sic*) pas plus beau pour avoir voulu nuire au vôtre. Vous pouvez faire l'usage qu'il vous plaira de ma lettre. Ce que j'ay l'honneur de vous écrire, je suis prest de le dire aux tuteurs et à M^r Dangervilliers luy-même. Je vous prie cependant de regarder ma renonciation à ce cabinet, moins comme une marque de mon degoust pour les médailles, que comme une preuve de l'attachement respectueux avec lequel je veux toujours estre, Monsieur, Vostre, etc.

N^a M. l'abbé de Rothelin m'a dicté luy même cette lettre le vendredy 14 X^{bre} 1731, dans le même temps que nous signions nôtre traité pour l'achapt des médailles en question. Et il me la fait datter du jeudy 13, parce qu'on nous avoit veu parler ensemble ce jour là chez M^r Dangervilliers, et pour mieux persuader aux tuteurs que ma concurrence ne devoit plus les empêcher de luy adjuger lesd. médailles ».

On voit qu'il s'agit bien d'une petite manœuvre et nous avons la minute de la convention :

« Copie de la Convention

faitte entre M^r l'abbé de Rothelin et moy, le 14 X^{bre} 1731.

Les soussignéz voulant achepter chacun une partie des médailles du Cabinet de feu M^r Demaisons, et ayant appris que l'intention des tuteurs est de ne point séparer le d. Cabinet, mais de le vendre en total, sont convenûs ensemble de ce qui suit, en cas neantmoins que l'adjudication desd. médailles faitte à l'un d'Eux n'excede pas la so^e de vingt six mille six cent livres.

La suite de médailles d'or antiques grecques et romaines au nombre de 736 et quatre de cuivre fourées d'or, contenûez en huit tiroirs, sera et apartiendra en total à M^r Du Vau pour le prix estimé de 16.000 livres.

La suite de grand Bronze, les médaillons de bronze, la suite de moyen Bronze, celle de petit Bronze et tous les autres articles généralement quelconques portez dans l'inventaire, même les Jettons, médailles doubles, monnoyes de quelque métal quelles soient, ensemble les medalliers, seront et apartienderont (*sic*) à Mr l'Abbé de Rothelin pour la somme restante de 10.600 l.; et, au cas que le tout ensemble coutat quelque chose de plus que la somme de 26.600^l, et que les soussignéz voulussent bien l'acquérir à ce prix là, la repartition s'en feroit entre les soussignéz au sol la livre du prix de ce qui doit rester à châcun d'Eux,

Est convenû pareillement que des testes, en or, qui ne seront pas uniques, M. l'abbé de Rothelin en pourra choisir une dont il tiendra compte sur le pied de l'estimation qui en sera faitte entr'eux à lamiable, eu égard au prix total dud. Cabinet d'or ou suivant qu'il sera réglé par Mr de Boze, en cas de contestation.

Les présentes conventions seront exécutées de bonne foy entre les parties, qui que ce soit des deux qui soit adjudicataire, M. l'abbé de Rothelin fera néantmoins son possible pour l'estre et, en ce cas, Mr Duvau lui payera lesd. 16.000 l. et, moyennant ce payement, il ne sera garant de rien, et les deux doubles du present écrit seront brûléz en présence des deux parties.

Fait double entre nous, à Paris. ce 14 X^{bro} 1731.

Signéz l'Abbé de Rothelin et Duvau.

Et, à la suite de la Convention de l'autre part, est écrit

Mr Duvau a ce jourd'huy porté à Mr l'abbé de Rothelin les 16.000 l. convenûes et M. l'abbé de Rothelin luy a remis toutes les médailles d'or, ainsy qu'ils reconnoissent tous deux et ont signé double, à Paris, ce 13 jan^{er} 1732. Signéz L'Abbé de Rothelin et Duvau. »

Après l'accord, daté du 14 décembre 1731, mais, comme on a pu le lire, en réalité du 13 décembre, Duvau avait écrit à l'abbé, réellement à la date du 14, la lettre dont voici la teneur :

« J'ay oublié, ce matin, de vous prier instamment de ne rien dire à M. de Clesves. J'ay sceu qu'il a esté chez Mr Castel^l faire une offre de vingt mille livres. Je ne scay si c'estoit de concert avec vous, mais toujours est-il certain qu'il y a esté. Et peut estre, ailleurs, il pouroit

arriver, s'il sçavoit notre convention, que la jalousie de me voir former une suite qui deviendra (*sic*) bientôt aussy importante que celle à laquelle il travaille depuis tant d'années, le porteroit à nous traverser. Pour moy, je n'en parleroy certainement à qui que ce soit. Je vous demande la même chose et la grace de me croire avec tout l'attachement et le respect possible.

Monsieur, votre ».

Ce texte renseigne sur l'esprit de beaucoup de collectionneurs de l'époque, qui, d'ailleurs, peut évidemment être le même dans tous les temps.

Avant la convention signée par les deux « complices », Duvau en avait rédigé une « conformément à ce que nous estions convenûs la veille chez Mad^e de Fontaine Martel » tante de l'abbé; mais celui-ci ne l'avait pas approuvée, surtout sans doute pour la phrase que voici, d'après la minute :

» Il est accordé que quand, il n'y aura que deux médailles d'une même teste, M^r Duvau aura le choix de celle qui luy conviendra (*sic*) le mieux. »

Duvau, qui avait beaucoup d'ordre, avait aussi rédigé un état détaillé de son paiement :

Bordereau des Especes que j'ay remises ce jourd'huy 13^e janvier 1732, à M. l'abbé de Rothelin pour le payement des 736 médailles antiques d'or grecques et Romaines et quatre de fer fourrées d'or, qui luy furent adjudgées le jour d'huy à l'hotel de Maisons.

350 Loüis d'or neufs de 24 ⁱ pièce.....	8.400 ^l
224 Loüis d'or dits mirlitons qui doivent estre portéz demain en mon nom à la Monnoye sur le pied de 18 ^l 2 s. t.....	4054 ^l ,8
25 Loüis d'or Chevaliers ^s pezant un marc, à porter aussy à la Monnoye, ou on en payera, suivant le tarif	678 ^l ,15
5 Loüis d'or à deux L., du même poids des Chevalliers, à porter également à la Monnoye.....	135 ^l ,12
2 sacs de sols de 100 l. chacun.....	200 ^l
1 Loüis d'or neuf de 24 l. et 7 ^l 5 ^s monnoye.....	31 ^l ,5
	<hr/> 16.000 ^l .

Duvau devait être satisfait de son marché ; il avait en outre à conserver les meilleurs termes avec l'abbé de Rothelin, car la question des doubles en or était encore à régler. C'est pour cela qu'il écrivit immédiatement la lettre suivante, à l'abbé de Rothelin.

« Ce mardy matin 15 janvier 1732.

Enfin, Monsieur, Voicy la fameuse Cornelia Supera. C'est une princesse d'une grande considération, mais dangereuse à garder. Elle m'avoit joué le mauvais tour de me broüiller avec vous. Je me flatte qu'elle va reparer les maux qu'ele m'a fait et que j'auray désormais, en elle, une bonne amye auprès de vous, surtout dans les temps ou il vous viendra des médailles d'or. Quoy qu'il en arive, je puis vous assurer avec vérité que c'est de tout mon coëur que je prends la liberté de vous l'offrir. Et que personne n'a l'honneur d'estre, avec un plus respectueux attachement que je le suis, Monsieur,

Vôtre

Je vous attendray cet aprez midy. Je vous prie de n'y pas manquer affin que je puisse satisfaire à l'impatience que j'ay de réunir mes deux suittes, et connoistre les doubles que j'auray à vendre ou à trocquer. »

Nous ne sommes pas renseignés sur la réalisation de ce partage, et je ne puis établir avec précision la nature des 740 pièces d'or de la collection du Président, n'ayant connaissance que d'une liste comprenant seulement le nom des personnages et le nombre de pièces de chacun d'eux. Il est évident qu'il y avait des pièces rares : Un Pompée, deux Antonia ; une Domitia ; deux Plotine ; trois Pertinax ; un Dide Julien ; une Didia Clara ; un Macrin ; un Postume ; deux Tétricus ; une Severina, fourrée ; un Tacite ; un Decentius ; un Jovien ; un Eugène ; un Petronius Maximus ; etc.

Il est probable que quelques faux s'étaient glissés dans le nombre ; on peut en être sûr pour la Livie, en or.

Quant à la Cornelia Supera, dont Duvau fit un joli cadeau à l'abbé de Rothelin, elle n'appartenait pas au Cabinet du Président, puisqu'elle était sûrement de mauvais argent, Du reste, pendant le xviii^e siècle, on considérait comme des merveilles les pièces de Cornelia Supera, sans savoir, jusqu'à Eckhel, qu'elle fut peut-être la femme d'Emilien.

Au temps de Mionnet, on en connaissait au moins dix en France, mais ces pièces restent tout de même parmi les raretés⁶.

On pensera sans doute que j'ai consacré trop de place à cette collection, qui s'est fondue en grande partie dans celle de Duvau ; mais il ne faut pas oublier l'importance de celle de ce dernier, qui contribua largement à former celle d'un des plus grands amateurs, le plus grand peut-être du xviii^e siècle, pour les monnaies anciennes. Voici un passage qui le prouve et qu'il est utile de reproduire :

« En acquérant des Impériales d'argent, M. d'Ennery ne négligeoit pas les Impériales en or : tout ce que d'heureux hasards, dus à ses recherches et à des soins, sans cesse renaissans, pouvoient lui procurer de rare en ce genre, étoit mis a part, et fut joint à l'acquisition d'une des premières collections de Médailles d'Or qui fût alors. M. Duvau, ancien capitoul de Toulouse, n'avait épargné ni temps, ni dépenses, pour se compléter en ce métal. Il s'étoit enrichi de tout ce que le Président de Maisons, le duc du Maine, Havercamp, et nombre d'autres, avoient rassemblé en ce genre. Il laissa, par son testament, ainsi que ses compatriotes, M^{rs} Crozat et de Saint-Amand, la valeur de son Cabinet aux pauvres, M. d'Ennery, en 1764, acquit la collection et la maison d'un testateur aussi estimable. Il y ajouta ce que M. Douxménil, ancien capitaine aux Gardes, rassembloit depuis cinquante ans. Ce fut encore par d'autres additions aussi heureuses que multipliées, qu'il réussit à former, cette suite extraordinaire d'Impériales en or. Elle le cède à la Suite du Cabinet du Roi ; mais elle l'emporte sur toutes celles des Souverains et des Particuliers, qui ont été publiées jusqu'à présent »⁷.

II

Quand Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, mourut à Sceaux, le 14 mai 1736, il laissait une collection numismatique importante, au moins pour le nombre, puisqu'elle contenait déjà en 1721, d'après un état conservé : 164 pièces d'or, 2317 pièces d'argent, 1174 de « grand bronze » ; tant grecques que romaines, et surtout romaines, et encore un chapitre spécial de 58 quinaires, la plupart en argent et bronze.

Elle contenait des raretés, en les supposant authentiques : *En or* : Une Agrippine, un Othon, un Vitellius au *R Liberi imp. German.* ; un Vespasien avec les têtes de Titus et Domitien, une Domitia, deux Trajan, avec *Basilica Ulpia et Regna adsignata*, une Plotine, un Septime Sévère avec les têtes de sa femme et de ses fils, un autre avec sa tête et celle de Julia Domna (et, au *R*, *Perpetua Concordia*, têtes de Caracalla et Geta. Cet *aureus* paraissait mériter alors la mention de l'état de 1721 : « nusquam visus »⁸) ; un Tetricus avec les têtes du père et du fils et *Aeternitas Augg.* ; etc.

Il y avait sûrement des faux, car l'état de 1721 mentionnait un Sex. Pompée à la galère avec *Q. Nasidius*, qui sortait d'un coin moderne, et une Pauline, également de coin moderne (pour l'or).

Pour l'argent : Le Brutus, *Eid. Mar.* ; un Lépidus avec Octave, un M. Antoine avec son frère Lucius ; un médaillon de M. Antoine ; des médaillons de divers empereurs (probablement frappés en Asie Mineure ou en Égypte), une Domitilla, une Iulia Titi, deux Domitia, une Plotine, une Marciane, une Matidie, des Pertinax, Dide Julien, Manlia Scantilla, Didia Clara, Pescennius Niger, Aquillia Severa,

Gordien d'Afrique père et fils, Pacatien, Quietus, Flavius Victor (quinaire).

Il devait y avoir des faux dont on ne peut naturellement donner une liste ; mais le Romulus d'argent devait être le surmoulé sur petit bronze (opinion de Mionnet), dont on retrouvera un exemplaire (ou le même) dans la collection d'Ennery (*Cat.* n° 2116).

Dans la série de « grand bronze », la seule de ce métal, dont je connaisse un état, il y avait : une Plotine, une Marciane, deux Antinoüs, un Pertinax, trois Dide Julien, une Manlia Scantilla, une Didia Clara, deux Diaduménien, une Aquilia Severa, deux Orbiana, une Paulina, trois Gordien d'Afrique père, trois Gordien d'Afrique fils, deux Mariniana.

Sans parler des faux probables, que la liste, très succincte, ne permet pas de déceler, il faut signaler un G. B. d'Othon, qui est évidemment de la même nature que tous ceux connus.

Cette collection qui, ainsi que nous pouvons le voir approximativement, présentait un réel intérêt, fit l'objet d'une correspondance de Duvau, adressée à M^r Gros de Boze, qui lui avait proposé d'acquérir ces monnaies.

Nous avons la minute de deux lettres :

« Ce 28 7^{bre} 1736.

J'ay examiné avec attention, Monsieur, les deux catalogues que vous me permîtes d'emporter mercredy dernier et que je viens de remettre chez vous avec la présente, ainsy que nous en estions convenus.

La suite des Quinaires ne peut me convenir, composée comme elle l'est de toutes sortes de métaux, il n'y en a que 10 d'or du Haut Empire jusqu'à Constantin. Le surplus de ce qui y est en or, à deux ou trois pièces près, n'a d'autre mérite que le poids et le prix de la matière. J'y ay remarqué d'assez bonnes choses en argent et en bronze ; mais comme je n'ay pas le moyen d'entreprendre toutes les suites, je me

suis contenté d'admirer la description de ces belles petites médailles, sans oser en fixer le prix, crainte d'estre tenté de les prendre pour les augmenter encore.

A l'égard de la suite de 166 médailles d'or, j'en ay examiné le catalogue avec plus de soin ; j'en ay même cherché le prix pièce par pièce ; mais, avec toute ma passion, pour les antiques en or, et le zèle que j'ay pour ma suite en particulier, je n'ay peu y trouver la valeur des 200 Loüis d'or de votre estimation, en suposant comme j'ay fait, qu'à l'exception du Pompée et de la Pauline⁹, toutes les pièces sont antiques, et au moins d'une passablement bonne conservation. Cependant, comme il ne m'appartient pas de disputer sur la décision d'un aussi grand maistre que vous, Monsieur, je suis résolu à m'en rapporter, à ce qu'il vous plaira de régler aprez que nous les aurons examinées ensemble. Je souhaitterois bien que ce fût à Clagny¹⁰, parce que je pourois en même temps jetter un coup d'œil sur les autres suites.

Il m'estoit venu dans l'idée d'offrir de ces 166 médailles leur poids en Loüis d'or, et cinquante Loüis par dessus pour le mérite de ce qui s'y trouve de rare. Mais aprez y avoir pensé plus murement, J'ay cru qu'il valoit encore mieux différer jusqu'à ce que nous soyons bien certains de l'état des pièces. Si l'on a en vous, Monsieur, la confiance que vous me ditez, le marché finira au bout de l'examen, estant résolu de mon côté de faire tout ce que vous me conseillerez.

Il me reste à vous faire, Monsieur, mille très humbles excuses des peines que je vous cause. Si ma bonne fortune me mettoit jamais à portée de vous estre bon aussy à quelque chose, vous connoistriez certainement que personne sans exception n'a l'honneur de vous estre plus acquis autant que je [suis votre servite]ur.

Votre »

L'affaire ne se conclut pas très rapidement, car Duvau écrivit de nouveau à M^r de Boze :

« Ce mardy 20^e No^{bre} 1936.

« Je viens, Monsieur, de voir M^r de Torpanne, à qui j'ay fait mes observations sur l'affaire dont nous luy avons parlé à l'Arsenal.

Il m'a paru convenir que, s'il se trouvoit des médailles, les unes fausses et les autres douteuses, dont on ne se fût pas aperçu lors de

l'estimation, il croyoit qu'on y auroit égard ; mais qu'il ne détermineroit rien qu'il ne vous en eust parlé et reçu l'ordre du Prince ; il doit vous voir incessamment pour cela.

C'est donc de votre suffrage, Monsieur, que dépend la conclusion du marché. Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'en parler, nous ne pensions pas qu'il y eut d'autres pièces douteuses que le Pompée et la Pauline ; cependant, les deux Commode, le Pertinax, le Dide Julien et l'Albin se trouvent estre de coins modernes, et la fameuse médaille de la famille de Septime Sévère, avec la note distinguée de Nummus nusquam visus, est, sinon fausse, au moins bien douteuse. D'ailleurs la mauvaise conservation de Basilica Ulpia et du Regna adsignata dans Trajan, et de quelques autres revers rares dans les autres empereurs ; Le tout ensemble fait une différence de plus de 500 l., sur l'estimation de 5.000 l. J'ay dit à Mr de Torpanne qu'en l'état où estoient les pièces, Je ne pouvois en donner plus de 4.500 l. Si l'on reçoit la proposition, je tiendray exactement ma parole ; mais si elle est refusée, j'en suis consolé d'avance, et ne vous en auray pas moins d'obligation que si la chose avoit réussy.

J'ay cependant l'honneur d'estre, Monsieur, avec bien de la reconnaissance, votre

J'ai dit que l'état des pièces d'or étoit de 1721 ; celui des pièces d'argent est daté de l'année suivante ; celui des « grands bronzes » ne l'est pas. D'ailleurs les deux derniers n'intéressaient pas Duvau ; on l'a vu, dans le passage de sa première lettre relative aux quinaires.

Six pièces d'or (2 de rois, 2 de villes grecques, 2 consulaires) ont été ajoutées ultérieurement, car elles sont mentionnées à part.

Nous apprenons aussi qu'un catalogue offroit vraiment des descriptions, tandis que les états conservés ne fournissent que des mentions très brèves, sauf quelques mots, exceptionnellement, qui nous suffisent d'ailleurs (*Basilica Ulpia*, etc.).

Le rôle joué par Gros de Boze, dans cette affaire, se comprend aisément, car cet antiquaire, secrétaire perpétuel de

l'Académie des Inscriptions, avait déjà été chargé en 1718, de présider à l'inventaire de la Bibliothèque du roi et avait été nommé, l'année suivante, garde du Cabinet du roi. Il est donc probable que le catalogue de la collection du duc du Maine fut dressé par lui ou sous sa direction.

C'est pour cela évidemment que la négociation se fit par son entremise, avec l'approbation du « prince », c'est-à-dire de Louis-Auguste, prince de Dombes, devenu le fils aîné des enfants du duc et de la duchesse du Maine. Celle-ci était revenue à Sceaux, en 1720, après sa captivité.

Duvau a-t-il fini par acquérir les pièces d'or du cabinet du duc ? Le dossier que j'ai entre les mains ne contient aucune pièce qui le prouve. Mais sa collection de monnaies antiques d'or devint très renommée et elle entra par la suite dans le grand et célèbre cabinet de Michelet d'Ennery. Or, comme on l'a vu plus haut, la préface du catalogue de vente de cette collection (1788) cite la collection du duc du Maine¹¹ parmi celles qui s'étaient fondues dans celle de Duvau.

III

Un grand intendant, Cardin Le Bret, 2^e du nom, dont la popularité en Provence est encore vivace, avait réuni une importante collection de monnaies, antiques surtout. Il avait été aussi premier président du Parlement d'Aix. La proximité de Marseille, dont le commerce avec le Levant fut toujours important, lui avait rendu assez facile des achats nombreux et intéressants. Ceci explique en particulier dans cette collection un nombre important de pièces impériales, provenant d'Égypte. Duvau a-t-il acquis des pièces de ce Cabinet ? Tel qu'il se présente, le dossier entre

mes mains ne le laisse pas soupçonner ; mais une phrase d'une minute de lettre semble indiquer le contraire¹².

Un des fils de l'intendant, sans doute l'aîné, Paul-Cardin Lebret, avait résolu de vendre la collection de son père, mort en 1734. Il engagea avec Duvau une correspondance dont je possède une lettre avec la minute de la réponse.

A Monsieur

Monsieur du Veau, rue Neuve des Bons Enfants, à Paris.

25 7^{bre} 1737.

Le Mercredy au matin.

« Voilà, Monsieur, le petit Etat que vous m'avez fait l'honneur de me demander du Poid de l'or et de l'argent. J'y joins un petit catalogue abrégé de la suite Impériale d'argent, que je vous prie de me renvoyer. dez que vous l'aurez fait copier, parce que c'est le seul que j'aye. Je prends la liberté de vous faire ressouvenir que vous m'avez promis de me faire voir votre belle suite d'or. Ce sera quand vous voudrez. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Lebret [*sans prénom*].

Duvau lui répondit :

« Ce 28 7^{bre} 1737.

Le mauvais temps m'empêche, Monsieur, de vous reporter moy-même les deux États que vous avez bien voulu me communiquer ; celui des médailles d'argent ne dit pas le nombre des médailles et medaillons de M. Antoine, mais cela sera aysé à vérifier à la première occasion.

Vous me faites bien de l'honneur de vouloir venir voir ma suite d'Impérialles en or. Le jour qui vous sera le plus commode sera le mien ; Je ne manqueray pas de me trouver à la maison.

Si le Dieu des Antiquaires m'avoit procuré la bonne fortune d'enrichir ma suite de la votre, vous l'auriez trouvée bien plus belle. Je me suis flatté pendant quelque temps de réussir, mais il me revient de toutes parts que mon plus redoutable concurrent forme des brigues

terribles pour m'exclure; cependant, si dans le temps que vous serez déterminé de vendre, vous voulez bien me communiquer les offres qui seront faites, peut-estre n'y seray je pas tout à fait inutile.

La vente en total ne pourra estre faite qu'à bas prix, et seulement à la société qui se proposera, au lieu que la vente en détail, je veux dire suite par suite et de différents métaux, vous procureroit un bien plus grand nombre de concurrents.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, avec un très sincère et respectueux dévouement, Votre

Le dossier constitué par Duvau, contient, dans son état actuel, la lettre de Le Bret, la minute de la réponse de Duvau, une copie de l'état des différentes suites du Cabinet, donnant le poids du métal des séries d'or et d'argent; sans en donner le détail, tel que Le Bret l'avait fourni. Je note que les pièces d'or pesaient 8 marcs 6 onces, 9 deniers, 13 grains, et celles d'argent (comprenant un assez grand nombre de pièces modernes), 102 marcs 1 once 3 deniers.

Voici un autre état qu'il n'est pas inutile de transcrire :

« Médailles du Cabinet de feu M^r Le Bret, Premier Président du Parlement de Provence.

Médailles d'or. 1 ^o Médailles d'or consulaires et Impériales, avec quelques grecques qui s'y trouvent meslées,.....	231 »
2 ^o Autres médailles grecques de Roys et de Villes parmi lesquelles il y a quelques médaillons très beaux et très [bien] conservéz.....	30
3 ^o Autres médailles, tant quinaires du Bas-Empire, que des Royaumes, qui se sont forméz des débris de l'Empire romain.....	101
4 ^o Médailles et médaillons modernes.....	13

Total, trois cent soixante quinze pièces d'or, pezant huit marcs six onces.

Médailles d'argent. 1° Médailles consulaires, 741 en argent, outre 76 médailles consulaires de bronze....	
.....en tout	817
2° Impériales, parmi lesquelles il y a plusieurs médaillons très rares et une Cornelia Supera de toute beauté.....	1.673
3° Médailles doubles consulaires et Impériales.....	1.405
4° Médailles et médaillons grecs de différentes villes..	351
5° Médailles et médaillons de Roys Grecs.....	142
6° Médailles et Médaillons modernes, Papes, Roys et autres.....	370
Total, 4.682 pièces en argent pezant 104 marcs 2 onces et 76 pièces en bronze	4.758
Médailles de bronze. 1° Médaillons antiques Grecs...	192
2° Première suite de Grand Bronze.....	1.648
3° Seconde suite de même grandeur.....	502
4° Moyen Bronze Grec et Latin	2.772
5° Consulaires et Poids Romains de la grandeur des médaillons ou approchant.....	87
6° Autres Médailles de Bronze, samaritaines et semblables	24
7° Médailles grecques de villes et de Roys	543
8° Petit Bronze grec et latin	500
9° Moyen et Petit Bronze, Médailles doubles .. environ	3.820
	<hr/>
	10.088
	<hr/>
Total général	15.221 »

Parmi les raretés d'or de ce cabinet, il y avait : Un Othon (*Securitas PR*), un Vitellius (avec *Liberi*, etc., très beau), un Trajan (avec la tête de son père), un Hadrien (avec *Disciplina Aug.*), un Postume (quatre têtes), etc. Toutes réserves faites, naturellement, sur l'authenticité.

Un paragraphe nous instruit sur un détail, qui n'est pas inutile :

« 2 onces que doivent pezer les sept médailles de coin moderne de

M. Antoine, Caligula, Antinous, Commode, Balbin, Maximin et Gordien d'Afrique, sans parler de deux ou trois autres bien douteuses. ».

Pour l'argent, on pouvait noter : Un Brutus (*Eid mar*, sur lequel Duvau ne faisait aucune remarque), une de Marc Antoine et Cléopâtre, une d'Antonia, une de Iulia Titi, trois de Domitia, deux de Marciane (dont une avec Matidie et l'autre avec *Consecratio*), un Pescennius Niger, deux Dide Julien, deux Diaduménien, une Aquilia Severa, une Orbiane (que l'état indique comme « num. unicus »), un Gordien d'Afrique (avec *Virtus Augg.*, et par conséquent du fils); une Tranquilline qualifiée du grand module (*max. mod.*) n'est évidemment pas de coin romain, mais de quelle ville pourrait-elle être, en argent ? Puis vient la Cornelia Supera, avec le R de Vesta, et l'état ajoute : « Num eximii nitoris », ce que nous savions déjà par l'autre état précité; un Quietus, etc.

Cet état de la suite d'argent se termine par la phrase suivante :

« Les médaillons sont au nombre de 154, savoir 32 jusqu'à Septime, 17 de Latins depuis luy, et 105 d'Egyptiens. »

Il est clair que ce paragraphe désigne surtout des médaillons frappés en Asie et des tétradrachmes d'Alexandrie et peut-être aussi d'Antioche.

Dans l'état concernant le « Grand Bronze », nous remarquerons aussi le mélange de pièces d'Alexandrie d'Égypte; c'est le cas pour Othon, pour Poppée, pour Titiana (Navire à la voile); diverses indications sont d'ailleurs suivies des « abréviations *græ.*, *ægyp.*, *antiochen.* Une pièce de Pescennius est dite « Colon. Berit. cum templo ». Une Manlia Scantilla est désignée comme « bonne ». L'état, copié par Duvau, quoique réservé au Grand Bronze, signale une

Zénobie, LE [date qui décèle l'origine alexandrine et indiqué en toute certitude un module très inférieur au « grand bronze »]; de même pour un Vabalathe au R d'Aurélien, avec la date LA.

Evidemment, il est très difficile de se faire une idée approximative de l'importance réelle du Cabinet Le Bret. Mais le fait qu'il retenait l'attention de Duvau, déjà si bien fourni de monnaies antiques d'or, permet de croire que certaine phrase de sa réponse à Lebret n'était pas une simple formule de politesse.

Et, peut-être, malgré l'apparence de détachement qu'il professait pour les séries d'argent et de bronze, il est probable qu'il ne resta pas insensible en examinant la belle Cornelia Supera, qui aurait pu combler, chez lui, le vide qu'avait laissé celle offerte, cinq ans auparavant, à M^r l'abbé de Rothelin¹³.

ADRIEN BLANCHET.

1. Dans *Trois lettres...* (cité plus loin); dans des communications à la Société française de Numismatique, sur les collections du président de Pontcarré et de la princesse Palatine, etc.

2. On sait que Félix Cary (1699-1754) avait des relations suivies avec les Échelles du Levant et que ses collections enrichirent le Cabinet de France (Acquisition pour 18.000 livres, en 1754).

3. Charles d'Orléans, abbé de Rothelin (1694-1744), avait commencé sa belle collection à Rome. Elle fut achetée en bloc par le roi d'Espagne, pour la bibliothèque du palais de l'Escurial. Il serait vain, aujourd'hui, d'en rechercher les éléments. Il est d'ailleurs à craindre que le Cabinet de Madrid ait presque entièrement disparu.

Cet amateur possédait aussi une précieuse bibliothèque de plus de 5000 numéros, dont le catalogue, dressé par Gabriel Martin, fut publié en 1746, avec un portrait de l'abbé, d'après Charles Coypel.

4. Duvau avait écrit à M^r Castel, le 23 nov. 1731; mais c'était simplement pour exprimer le désir de voir le catalogue complet.

5. Je crois que cette appellation est rare; je le crois d'autant plus que j'ai réuni depuis longtemps des notes sur les appellations de monnaies et je n'ai pas relevé ce terme. D'ailleurs la note de Duvau mériterait d'être étudiée à part.

6. Cette monnaie a été reproduite souvent (classée à la suite d'*Aemilianus*); mais il n'est pas absolument certain que cette princesse ait été sa femme. Il y a deux variétés de revers; je ne sais pas quelle était celle dont parle Duvau.

7. *Cat. des méd... du Cabinet de M. d'Ennery, écuyer*. Paris, 1788; préface, p. ix. La vente eut lieu en avril 1788, « en la maison de feu M. d'Ennery, rue

« neuve des Bons-Enfants, n° 10. » On verra plus loin (§ III) que Duvau habitait en effet une maison de cette rue.

8. Mais on verra plus loin qu'il ne méritait peut-être pas cette louange.

9. On voit que Duvau savait à quoi s'en tenir pour ces deux « raretés ». La lettre suivante nous prouve aussi que les amateurs éclairés du XVIII^e s. se préoccupaient également de la conservation des exemplaires recueillis.

10. Château construit par Mansart, à partir de 1665, pour Madame de Montespan, et où le duc du Maine, qui l'avait hérité de sa mère, était revenu, en janvier 1720, après sa détention au château de Doullens, punition motivée par sa part imprudente dans la conspiration de Cellamare. Cf. Bonnassieux, *Le Château de Clagny et Madame de Montespan*, 1881, in-12.

11. Cette collection et celle de Leuret, dont il va être question, sont citées aussi dans une lettre de Mahudel (9 mars 1743), qui est intéressante aussi pour les collections numismatiques du XVIII^e s. J'ai publié ce document dans : *Trois lettres de membres de l'anc. Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1920, p. 23 à 30.

12. Les papiers de plusieurs membres de cette famille sont, en partie au moins, à la Bibliothèque Nationale et aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Je crois qu'ils ne contiennent aucune pièce qui puisse nous éclairer sur le sort de la totalité de la collection de monnaies de Cardin Le Bret.

13. Pour les collections Rothelin, d'Estrées et Gros de Boze, voy. l'Abbé Barthélemy, *Sa vie*, dans le *Voyage du Jeune Anacharsis* (Pagination variant selon les éditions).

LES PINATELLES D'AVIGNON

1582-1593

Le *gros* ou *double sol paris*¹ dont la frappe avait été reprise sous Henri III, au type primitif inauguré par Henri II en 1550, avait cours dans les provinces méridionales sous le nom de *pinatelle* ou *pignatelle*². Émise dans l'atelier d'Aix dès 1578, cette pièce devait bientôt obtenir une très grande vogue et devenir, à peu près, l'unique numéraire ayant cours en Languedoc, en Provence et dans le Comtat-Venaissin. Le Pape Grégoire XIII qui régnait depuis le 13 mai 1572, comme souverain d'Avignon et du Comtat-Venaissin, décida d'imiter la monnaie royale, et créa un gros, calqué sur celui d'Henri III, où l'initiale du nom de ce prince fut remplacée par un G surmonté de la tiare pontificale³.

Nous ne savons pas exactement à quelle date cette nouvelle fabrication fut prescrite, mais nous pouvons en placer le début entre le 28 novembre 1581 et le 18 juin 1582. En effet, deux procès-verbaux de présentation de chef-d'œuvre, délivrés à deux ouvriers de la Monnaie d'Avignon, nous apprennent qu'à la première de ces dates l'épreuve fut faite en « *douzains* » ou « *grands blancs* », et qu'à la seconde, le postulant présenta des « *pinatelles* »⁵. Nous savons en outre, par un rapport⁶ du 31 juillet 1582 concernant le droit de Seigneuriage dû par Jérôme Bourdin, maître de la Monnaie d'Avignon, au cardinal-légal Charles de Bourbon, qu'il fut fabriqué, du 3 août 1580 au

20 juillet 1582, 148 marcs de *testons*, 1075 marcs de *douzains*, 950 marcs de *patacs* de 6 au sol, et enfin, 764 marcs de *pièces de six blancs* ou pinatelles. Le 3 août suivant, la somme de 404 livres, 2 sols, 4 deniers, montant de ce seigneurage, fut soldée en *écus d'or pistolets* et en « *pinatelles doubles* ». Celles-ci provenaient donc de la première émission dont le titre et le poids nous sont inconnus ; elles devaient être sensiblement conformes aux règles prescrites, en 1577, pour les doubles sols royaux, c'est-à-dire : être au titre de 3 deniers 18 grains d'argent fin, à la taille de 54 pièces au marc, remèdes compris, soit au poids minimum de 4 gr. 53.

Les guerres religieuses qui désolaient les provinces voisines furent cause d'une grave pénurie de métaux précieux. Pour y remédier le Légat haussa d'un écu le prix d'achat du marc d'argent et le « métal blanc afflua à la Monnaie d'Avignon », « ce qui permit la diminution de poids des pinatelles papales »⁸. Mesure qui inaugura une méthode dont la conséquence fut la grande crise économique dont souffrit le midi de la France, à la fin du xvi^e siècle,

Par ordonnance⁹ datée du mois de mai 1583, le cardinal Charles de Bourbon, légat, et le cardinal Georges d'Armagnac, colégat, prescrivirent que tout en conservant la valeur de 2 sols 6 deniers tournois et le titre de 3 deniers 18 grains de fin, de nouvelles pinatelles seraient fabriquées à la taille de 60 pièces 1/2 au marc de Paris, avec remède de 2 pièces, ce qui en abaissait le poids à 3 deniers 4 grains (4 gr. 04).

Au début de cette deuxième émission, correspond l'ouverture d'un des « *livres de la Monnaie d'Avignon* qui nous ont été conservés¹⁰. La maîtrise était alors entre les mains de Jérôme Bourdin¹¹ qui avait été nommé maître par lettres

d'office, le 15 décembre 1534, sur le désistement de son oncle Pierre de Cocils à la fois maître d'Avignon et de Villeneuve. A l'occasion de la frappe des nouvelles pinatelles qu'il devait prévoir active, il associa à sa charge son fils Claude Bourdin¹² qui prit le titre de coadjuteur.

Nous ne connaissons pas l'acte de ferme passé en faveur de Jérôme Bourdin, au début de cette seconde émission, mais il est probable qu'un contrat, fixant les droits du Pape, fut accordé avec le Cardinal d'Armagnac, car, à la suite d'un mandement du Légat, en date du 8 novembre 1583, le secrétaire de la Légation Theode Joannis, donna quittance au maître, le 12 novembre, de la somme de 1500 livres, pour l'ouvrage « *qui est forgé et se forgera, à l'avenir* », en la Monnaie d'Avignon¹³.

Ces pinatelles ne portant ni date ni différent, il est impossible de discerner les pièces antérieures à l'ordonnance de 1583; on peut cependant attribuer à cette dernière les doubles sols qui suivent, dont le poids est inférieur à 4 gr. 04. Nous n'en connaissons pas de plus lourds qui pourraient être considérés comme provenant de la première émission.

1. — GREGORIVS . XIII . PONTIF . MAX, Grand G surmonté d'une tiare dont le sommet est accosté de deux points. — R̄ (*croisette ancrée*) CARO . CA . LEGA . GEOR . CA . COLE . AVEN. Croix vidée et fleurdelisée. — *Billon*, 26 mm. et 29 mm.

[Poey d'Avant, n° 4313. — B. N., n° 2496 (3 gr. 90). — Coll. Marchéville, de Manteyer, Chambre de Commerce d'Avignon¹⁴.]

2. — Même pièce, avec PONTI . MAX. — *Cuivre argenté*, 26 mm.

[Coll. de Manteyer, pièce de fabrication clandestine.]

3. — Pièce semblable au n° 1, mais avec un point creux après MAX^o, point plein initial, pas de point accostant la tiare. — *Billon*, 27 mm. et 27 mm. 5.

[Serafini, n° 867, pl. 55, 10 (3 gr. 90); n° 868 (3 gr. 70).]

On remarquera que la seule différence existant entre les deux monnaies de bonne fabrication décrites ci-dessus, est le point creux, ou anneau, placé en fin de légende du droit. On sait que ce signe est généralement l'indice d'une émission affaiblie; il s'ensuit que malgré son poids réduit de 3 gr. 90, la pièce n° 1 pourrait bien appartenir à l'émission de 1582 et, dans ce cas, la pièce n° 3, avec anneau, proviendrait de celle de 1583.

A cette dernière, se rattachent deux curieuses pinatelles, monnaies hybrides dues à un mélange de coins, l'un royal, l'autre pontifical.

4. — HENRICVS . III . D . G . FRAN . ET . P . REX 1583, grand H couronné entre trois lis. — R CARO . CA . LEGA . GEOR . CA . COLE . AVEN. Croix vidée et fleurdelisée. — *Billon*.

[Poey d'Avant n° 4317, pl. xcv, n° 17, d'après *Revue Numism.* 1839, pl. 12, n° 6. — Coll. V. Luneau — exemplaire en cuivre argenté au Musée Calvet.]

5. — GREGORIVS[. X|III . PONTIF . MAX, grand G surmonté d'une tiare. — R [SI]T NOMEN DOMINI BENEDIC[TVM], croix vidée et fleurdelisée. — *Billon*, 26 mm., 3 gr. 10.

[D'après le catalogue de la Collection V. Luneau, t. IV, n° 139, qui ne mentionne pas si l'anneau existe à la fin de la légende du droit.]

Étudiant la dernière de ces pièces, V. Luneau a justement proposé de voir dans ces pinatelles des erreurs dues à la proximité des deux ateliers d'Avignon et de Villeneuve¹⁵.

Il avait remarqué la similitude de facture existant entre les pièces de six blancs, sorties de la Monnaie royale, et celles forgées au nom du Pape. V. Luneau ignorait probablement que les coins de toutes ces monnaies étaient dus au même graveur, Antoine Gentil¹⁶, travaillant à la fois dans les deux ateliers. Il est donc parfaitement admissible que des confusions, faites lors de la remise des fers, aient été la cause de ces produits qui ont autrefois fortement intrigué nombre de numismates. La rareté des deux variétés décrites ci-dessus (n^{os} 4 et 5) montre suffisamment qu'il s'agit d'une frappe exceptionnelle.

La taille de 60 pièces 1/2 au marc, prescrite par l'ordonnance de 1583, avantageait considérablement le maître Jérôme Bourdin qui, grâce à la différence de poids, pouvait acheter le marc d'argent plus cher et le convertir en pinatelles qu'il échangeait ensuite contre des espèces de même cours mais plus lourdes, provenant des ateliers royaux. La Cour des Monnaies s'en alarma et, par ordonnance du 15 septembre 1583, prononça le décri des doubles Sols d'Avignon¹⁷.

Cette mesure n'empêcha pas la large circulation des monnaies papales, elle intimida fort peu le Maître d'Avignon qui, trouvant un bénéfice appréciable à continuer son billonnage, poursuivit la fabrication des mêmes espèces jusqu'à la mort de Grégoire XIII, survenue le 10 avril 1585.

L'avènement de Sixte-Quint au trône pontifical, le 24 avril 1585, n'apporta aucun changement à l'ordonnance de 1583; seul le type des pinatelles subit une légère modification par le changement de la grande lettre figurant dans le champ de la pièce; le G fut remplacé par un S.

6. — • SIXTVS · V · PONTIF · MAX · , grand S sous une tiare dont le sommet est accosté d'une étoile à six rais et d'un trèfle. — R. (*croisette pattée*)

CARO. CA. LEGA. GEOR. CA. COLE. AVEN,
croix vidée et fleurdelisée. — *Billon*, 28 mm.

[Coll. de la Chambre de Commerce d'Avignon.]

7. — Variante avec au *R* la légende : KARO. CA.
LEGA. GEOR. C. COLE. AVEN.

[Musée Calvet.]

Ces pièces, sur lesquelles disparaît le point creux en fin de légende, ont été émises au début du règne de Sixte-Quint, entre le 24 avril et le 21 juillet 1585, date de la mort du colébat Georges d'Armagnac dont le nom figure au revers. Leur fabrication a été suivie, entre le 21 juillet et le 31 décembre 1585, par l'émission de pinatelles où paraît seul le nom du Légat Charles de Bourbon.

8. — SIXTVS. V. PONTIF. MAX •, même type que le n° 6, la tiare accostée de l'étoile et du trèfle. — *R*. ✠ KA . DE . BOVRBON . CARD . LEGA AVEN, même type que n° 6. — *Billon*, 27 mm.

[Coll. Rolland.]

A cette même période, appartient encore une pièce hybride dont l'origine est certainement due aux erreurs déjà signalées pour les pinatelles n°s 4 et 5 ; comme pour celles-ci on ne peut savoir si la confusion est imputable à l'atelier d'Avignon ou à celui de Villeneuve.

9. — HENRICVS × III × D × G × FRN × ET × P × REX
1585, grand H couronné entre trois lis. — *R* ✠ KA × DE × BOVRBON × CARD × LEGA × AVEN,
croix vidée et fleurdelisée. — *Billon*.

[P. d'A., n° 4318.]

Le 15 septembre 1585, Henri III, désirant enlever à Montmorency un moyen de se procurer des ressources,

ordonna le transfert de la Monnaie de Montpellier à Narbonne ; le 4 octobre, Montmorency déclara qu'elle resterait ouverte¹⁸ et pour concurrencer l'Atelier papal dont la production lui était préjudiciable, il haussa d'un écu le prix d'achat du marc d'argent-le-roi, qu'il fixa, comme à Avignon, à 7 écus 20 sols, mais diminua le poids des pinatelles dont la taille fut portée à 72 pièces au marc¹⁹. Ayant échoué dans sa tentative de s'emparer de Villeneuve-lès-Avignon où fonctionnait l'atelier royal, il ouvrit, la même année, une Monnaie à Beaucaire.

Ces dispositions portaient une grave atteinte aux intérêts de Jérôme Bourdin ; le Légat conservant à sa monnaie la taille de 60 1/2 au marc, le jeu des conversions si profitable au maître devenait impossible pour les pièces venues en grand nombre du Languedoc. Jérôme Bourdin abandonna la fabrication et son fils et associé, Claude Bourdin, se garda bien de réclamer la reconnaissance de son droit à la survivance.

Il est possible qu'un certain nombre de pinatelles non datées, portant les noms de Sixte-Quint et du Cardinal de Bourbon, aient été encore émises par Bourdin au début de 1586, mais il est certain que l'apparition de ce millésime sur les doubles sols concorde avec l'arrivée à la Monnaie d'un nouveau maître : Jean Benoît, appelé aussi Jean de Michel Benoît²⁰, qui, nommé la même année trésorier général de la Ville, transporta l'atelier monétaire dans la maison qu'il habitait place Saint-Didier.

La première mention que nous trouvons du nouveau maître date du 6 novembre 1586²¹, mais sa nomination remontait peut-être aux mois de juin ou de juillet précédent.

En effet, pour mieux lutter contre la concurrence que lui faisait la monnaie du duc de Montmorency, le Légat

réorganisa à cette époque l'administration de la Monnaie pontificale. Soucieux de multiplier sa production, et cédant aux sollicitations qui lui étaient faites, il décida de créer une nouvelle fabrication à Carpentras. L'ouverture en fut ordonnée par bref du 14 juin 1586 et réalisée vers la fin de l'année, mais en Avignon où l'atelier fonctionnait de longue date la reprise du travail dut suivre de peu la publication de l'Ordonnance.

L'exécution de celle-ci nécessita le choix de différents permettant de reconnaître les produits des deux ateliers pontificaux :

Carpentras mit sur ses espèces un C sous la croix, et plaça la date *dans* la légende.

Avignon fit graver un A au centre de la croix, et la date fut placée *sous* l'initiale du Pape.

Sur la plupart des exemplaires, le frai a fait disparaître le différent central, mais la place du millésime est suffisante pour restituer à ces pièces leur origine avignonnaise. L'hypothèse qui, selon un procès-verbal²² de 1589, faisait de la position de la date le différent personnel de Jean Benoît, autoriserait à croire possible le commencement de la maîtrise de ce dernier avant la création de la Monnaie de Carpentras, mais il semble bien ressortir d'une lettre des consuls d'Avignon, citée par M. H. Chobaut²³, que la nomination de Benoît coïncide bien avec l'ordonnance de création de Carpentras.

A la première fabrication du nouveau maître appartiennent les pinatelles suivantes :

9. — . SIXTVS ◦ V • PONTIF • MAX, grand S surmonté de la tiare, dessous 1586. — R ✚ KA. DE • BOVRBON. CAR. LEGA. AVEN, croix vidée et fleurdelisée [au centre : A]. — *Billon*.

[P. D'A., n° 4322, pl. xcv, n° 20, d'après *Rev. fr. de Num.*,

1839, pl. 12, n° 7, et Cinagli, p. 170, n° 117. — B. N., n° 2502, — Musée Calvet.]

10. — Variante de légende avec ∞ au commencement et ★ à la fin au droit, et au R̄ KA. DE. BOVRBON. CAR. LEGA. AVEN. — *Billon*, 27 mm.

[Serafini, n° 340 (3 gr. 50).]

11. — Variante de légende avec ∞ • SIXTVS • V • PONTIF. MAX* au droit, et † KA. DE • BOVRBON • CARD. LEGA. AVEN, au R̄. — *Billon*, 27 mm.

[Coll. de Manteyer.]

L'abondance et l'insuffisance des doubles sols mis en circulation dans le Sud-Est de la France inquiéta à nouveau la Cour des Monnaies. Elle fit procéder à des essais des pinatelles d'Avignon et de Carpentras qui furent trouvées « grandement défectueuses de poids », et de moindre valeur d'environ 35 sols tournois par rapport à la monnaie royale légale ; cette dernière se trouvant ainsi exposée à un billonnage certain, le décret fut ordonné le 26 mai 1587, il visait toutes les pinatelles papales, celles de Grégoire XIII, comme celles de Sixte-Quint²⁴.

Quoique le registre de la Monnaie ne renferme aucun acte pour l'année 1587, il ressort du nombre des produits qui nous en sont parvenus que l'atelier fut à cette date très actif.

Jean Benoît poursuivit l'émission des pinatelles et l'on pourrait être tenté de lui attribuer également une rare pièce d'argent, improprement appelée *teston* et datée de cette même année 1587. Cependant comme aucun texte ne vient éclairer l'origine de cette monnaie, et que les deux exemplaires connus sont à F. D. C. et frappés sur flans brunis, il est probable que l'on se trouve en présence d'es-

sais monétaires n'ayant pas eu cours. Peut-être que devant le débordement inquiétant des pinatelles on songea alors à revenir à une monnaie saine; mais il est aussi possible d'attribuer ces essais à l'atelier de Carpentras qui commençait à ouvrir; la date, placée dans la légende, serait conforme à ce que nous connaissons des habitudes de cette officine.

12. — ⚡ SIXTVS ◦ V ◦ PONTIFEX ◦ MAX*, écusson sur cartouche surmonté de deux clefs et de la tiare dont le sommet est accosté de deux annelets; sous la tiare d'une rosette. — R̄ (croisette ancrée) KA ◦ DE ◦ BOVRBON ◦ CAR^D ◦ LEGA ◦ AVENI ◦ 1587, écusson de Bourbon sous un chapeau de cardinal. — R 33 mm.

[P. d'A., n° 4319, description d'après l'exemplaire de la B. N. mais mieux n° 4320, pl. xcv, n° 18; d'après *Rev. Num.*, 1839, n° 57, et B. N., n° 2501^a. — Musée Calvet.]

13. — Variante avec PONTIFES, ponctuation par points creux, la légende commençant par ⚡, une rosette sous la tiare. — R̄ † KA ◦ DE ◦ BOVRBON ◦ CARD ◦ LEGA ◦ AVENI ◦ 1587 (Filet cordonné à l'extérieur des légendes).

[D'après P. d'A., n° 4321, qui donne, sur la pl. xcv 19, la date impossible de 1597. — B. N., n° 2501^b. — Cinagli, p. 169, n° 103.]

Avec ces pièces²⁵ d'une valeur anormale pour cette époque, on doit citer une autre monnaie d'argent dont je dois la connaissance à M. G. de Manteyer qui en est le possesseur. Malgré l'autorité de ce dernier en matière numismatique la ressemblance que cette pièce présente avec le *pierrou* de Pie V (1566-1572) me fait hésiter sur son authenticité ou sur la lecture correcte du nom du Pape. Je transcris ici la description de M. de Manteyer :

14. — SIXTVS · P · P · — QVINTVS. Le pape assis bénissant. — R CARO — C · DB — ORBO — NI · L, croix coupant la légende, cantonnée de quatre paires de clefs en sautoir. — *Billon argenté*, 17 mm.

Ce petit pierrou sans date, où figure le nom seul du Cardinal de Bourbon, serait, de ce fait, postérieur au 21 juillet 1585. Il pourrait appartenir à la maîtrise de J. Bourdin, mais il semble impossible que celui-ci, au moment où le marché de l'argent devenait pour lui trop onéreux, ait repris la frappe d'une monnaie de bon titre. Aucun document contemporain ne mentionne l'émission de cette monnaie ; ne proviendrait-elle pas d'un atelier clandestin ?

Malgré l'existence de ces pièces d'argent (n^{os} 12-14), et quelle qu'en soit l'origine, on peut affirmer que la fabrication des pinatelles retint l'activité exclusive de Jean Benoît, de 1587 à 1589.

15. — ° SIXTVS ° V ° PONTIF ° MAX °, type du n^o 9, sous le grand S la date 1587, le haut de la tiare accosté des signes ∞ — ★. — R † KA. DE. BOVRBON. CARD. LEGA. AVEN, au centre de la croix un A. — *Billon*, 28 mm.

[Serafini, n^o 341 (27 mm., 3 gr. 70). — Anc. coll. Marchéville.]

16. — Variante avec PONTI et AVENI.

[P. d'A., n^o 4323, d'après Cinagli, p. 170, n^o 149.]

17. — × SIXTVS × V × PONTIF × MAX K × comme, le n^o 15. — R † KA. D. BOVRBON. CARD. LEGA. AVEN. — *Laiton argenté*, 25 mm.

[Coll. E. de Manteyer.]

Cette pièce est très probablement une falsification ; la

lettre K en fin de légende n'a pas de signification, la date placée sous la grande lettre en fait une pièce d'Avignon et la ponctuation par étoiles est une des caractéristiques de l'atelier de Carpentras.

Cette dernière particularité oblige à rejeter des monnaies frappées à Avignon, deux pinatelles de 1588 attribuées à cet atelier par Serafini, et décrites par lui sous les n^{os} 345 et 346 (pl. LIX, 13). La ponctuation par étoiles et la date inscrite à la fin de la légende suffisent à reconnaître des produits de Carpentras.

On classera en toute certitude à Avignon les doubles parisis suivants datés de 1588.

18. — Semblable au n^o 15 avec, sous la lettre S, la date 1588. — *Billon*, 27 mm.

[Serafini, n^o 342 (25 mm., 3 gr. 47).]

19. — Variante avec • AVEN •.

[Serafini (25 mm., 3 gr. 05).]

20. — Variante · SIXTVS. V. PONTIF. MAX., et au R
⊕ KA. DE. BOVRBON. CARD. LEGA. AVEN.
Billon, 26 mm.

[Coll. G. de Manteyer.]

A cette époque, rien n'avait été encore changé à l'ordonnance qui régissait la fabrication des pinatelles, aussi Jean Benoît, poussé par la surenchère continuelle du prix de l'argent fut-il amené à se livrer à des affaiblissements coupables. Dès le mois de mars 1589, des plaintes commencèrent à être formulées contre le maître dont la fabrication devenait de plus en plus mauvaise. Elle ne comprenait que des doubles sols, souvent mal frappés, de poids faible et de bas titre, qui sont connus dans plusieurs collections et furent à nouveau décriés par la Cour des Monnaies²⁶, comme toutes les pinatelles papales, le 18 juin 1589.

21. — Types et légendes semblables au n° 15, avec la date 1589. — *Billon*, 25-27 mm., 3 gr.

[Coll. Rolland. — B. N., n° 2503.]

22. — Variante avec SISTVS.

[P. d'A., n° 4326, d'après le n° 1277 de sa collection précédemment publiée.]

Benoît jouissait encore de son office en septembre 1589²⁷, mais peu après, les accusations portées par les gardes de la Monnaie furent si nettes que des poursuites commencèrent et qu'il fut incarcéré au mois de décembre. Sur le registre de ses comptes de trésorier qui ne furent examinés qu'en 1596, Jean Benoît a lui-même relaté sa mésaventure²⁸ : « *je fus mis en prison au Palès où je demurais longtemps, comme chescun set, et la justice fut à ma meson qu'ils ensequestrarent tous mes mubles²⁹ et papiers* ».

L'enquête³⁰, ouverte dès l'arrestation du coupable, se poursuivit jusqu'en janvier 1590. Il fut convaincu d'avoir frappé des pinatelles à la taille de 77 au marc, au lieu de 60 1/2, puis condamné ; mais la sentence, aujourd'hui perdue, ne fut sans doute pas très sévère, car s'il dut abandonner la maîtrise, il n'en commença pas moins dans Avignon. Par suite de ces événements, l'atelier tomba quelque temps en chômage ; le livre de la Monnaie ne mentionne aucune assemblée du 14 novembre 1589 au 3 août de l'année suivante. Ce silence ne serait pas suffisant à lui seul pour conclure à un arrêt total de la fabrication, mais les difficultés rencontrées par Jean Benoît pour se procurer du billon à un prix qui lui permît de forger des espèces régulières, demeuraient aussi impérieuses, sinon plus, en 1590. Les affaiblissements auxquels se livraient les ateliers voisins, de plus en plus nombreux, rendaient impossible le maintien de l'ordonnance pontificale de 1583 ; aussi, les

autorités commandant pour le Pape en Avignon et dans le Comtat-Venaissin, sans vouloir tomber dans des altérations aussi excessives que celles où s'étaient engagés les pays environnants, se décidèrent-elles à abroger ce document³¹. Le 3 juillet 1590, le vice-légat prescrivit la fabrication de pièces de *six blancs* ou pinatelles, à raison de 68 pièces au marc de Paris, soit du poids de 2 deniers 20 grains (3 gr. 61). Le titre de la précédente ordonnance, fixé à 3 deniers 18 grains de fin fut maintenu, avec 2 grains de remède; quant au cours, il demeura toujours à 2 sols 6 deniers tournois³².

La fabrication des nouvelles pinatelles fut confiée au frère du dernier maître, à François Benoît³³ qui continua à occuper l'ancien local de la monnaie, c'est-à-dire la maison de Jean Benoît, place Saint-Didier. Ne possédant pas le bail donné par le vice-légat à l'occasion de la réouverture de l'atelier, on peut penser que François Benoît fut commis à la Maîtrise lors de l'arrestation de son frère.

Une pièce appartenant à cette 3^e émission est décrite par Poey d'Avant :

23. — Pinatelle semblable aux précédentes (n° 21) avec la date 1590.

[P. d'A., n° 4325.]

Cette monnaie est la dernière frappée au nom de Sixte-Quint, mort le 27 août 1590, mais si l'on se réfère à l'assemblée des monnayeurs du 6 septembre, on voit, par l'activité manifestée dans l'atelier, que l'on continua à frapper au nom du Pape défunt, sans doute jusqu'à ce que l'avènement d'Urbain VII, élu le 15 septembre 1590, eût été connu en Avignon.

La question a été posée de savoir si des monnaies ont été frappées au nom de ce pape dont le règne ne dura que

douze jours, du 15 au 27 septembre 1590. R. Vallentin³⁴ a fait connaître un document du 13 mars 1593, par lequel le Parlement de Grenoble régla le prix d'achat des pinatelles papales³⁵; parmi ces dernières sont citées des pièces portant pour initiale un V, type qui ne peut convenir qu'à des doubles sols d'Urbain VII. D'autre part le registre de la Monnaie, aux dates des 16 et 18 octobre 1590, c'est-à-dire avant l'avènement de Grégoire XIV, et un mois après l'élection d'Urbain VII, signale deux présentations de chefs-d'œuvre consistant en *pinatelles doubles*. En un mois, il s'était écoulé un temps suffisant pour connaître en Avignon le nom du nouveau souverain et pour modifier la gravure des coins. Quoique les pinatelles au V n'aient pas été retrouvées, on peut considérer leur existence comme à peu près certaine.

Peut-être est-ce au nom de Grégoire XIV, élu le 5 décembre 1590, que furent frappées les pinatelles présentées comme chef-d'œuvre, le 22 décembre suivant, par Gaspard Bauchet dit Mortillet³⁶; on ne connaît cependant, ni en nature, ni citée dans les textes, aucune monnaie de Grégoire XIV datée de 1590. Les rares pièces que l'on possède ont été émises en vertu d'une nouvelle ordonnance qui laisse supposer un arrêt préalable de la fabrication courante à la fin de 1590.

Les altérations de plus en plus graves, pratiquées par les ateliers voisins du Comtat, avaient fait, encore une fois, hausser le prix du billon à une valeur telle que la fabrication devenait impossible si l'on voulait s'en tenir, même avec tolérances, aux prescriptions de l'ordonnance de 1590. Des dispositions prises le 3 janvier 1591³⁷ prescrivirent de frapper les pièces de *six blancs*, dont la valeur de cours et le titre restaient les mêmes³⁸, à la taille 71 pièces au marc plus une pièce de remède, ce qui réduisait leur poids à

2 deniers 15 grains, soit au maximum 3 gr. 44. Des pinatelles de cette 4^e émission sont connues :

24. — GREGORIVS. 14. PONT. MAX., grand G sous une tiare entre deux A (*marque de la monnaie d'Avignon*); au-dessous la date 1591. — R KA. DE. BOVRBON. CARD. LEGA. AVEN. Croix vidée et fleurdelisée. — *Billon*.

[P. d'A., n° 4328, d'après Cinagli, p. 180, n° 17. — Serafini, n° 17 (25 × 20 mm., 2 gr. 45). — B. N., n° 2504. — Musée Calvet.]

On peut s'étonner de voir encore figurer sur cette monnaie le nom du Cardinal de Bourbon qui, nommé Roi de France par la Ligue en 1589, était allé mourir à Fontenay-le-Comte, le 9 mai 1590. Ce prélat avait bien cessé ses fonctions à la Cour pontificale en 1589, mais depuis la mort du cardinal d'Armagnac, co-légat, arrivée en 1585, la Légation resta totalement vacante jusqu'à la nomination du cardinal Aquaviva, en 1593. C'est une curieuse destinée que celle de Charles X, roi de la Ligue, de n'avoir à peu près laissé de traces dans l'histoire, que sous forme d'une numismatique abondante et le plus souvent posthume.

Pendant tout le règne de Grégoire XIV, l'atelier d'Avignon paraît avoir été assez actif malgré les difficultés de se procurer du billon de bon titre. Si l'on en juge par le poids de la pinatelle de 1591 (n° 24) appartenant au Médaillier du Vatican : 2 gr. 45, au lieu des 3 gr. 44 réglementaires, on peut croire que, malgré le frai de cet exemplaire, la tolérance à l'égard du maître était le seul moyen de lui permettre l'exécution de son bail.

Grégoire XIV mourut le 15 octobre 1591; il fut remplacé le 29 octobre suivant par Innocent IX dont le décès

survint peu après, le 30 décembre 1591 ; aucune monnaie avignonnaise n'a jamais été signalée à son nom. Il est cependant certain que l'atelier d'Avignon travailla durant son pontificat ; le procès-verbal, inscrit au livre de la Monnaie³⁹, est formel sur ce point à la date du 10 décembre ; et l'on sait, par l'ouverture des boîtes qui fut faite le 24 janvier 1592, que du 15 octobre 1591, jour de la mort de Grégoire XIV, au 7 décembre suivant, François Benoît fabriqua 6.249 marcs de pinatelles.

Continua-t-on à frapper au nom de Grégoire XIV, même après le 29 octobre ? — Il ne paraît pas admissible qu'à la date du 10 décembre, deux mois après l'élection du Pontife, une Monnaie de l'importance d'Avignon, possédant un graveur particulier qui avait intérêt à fournir de nouveaux coins, ait continué à se servir de fers au nom d'un souverain décédé. L'existence d'espèces au nom d'Innocent IX est donc possible à Avignon comme elle est certaine à Bologne où fut frappée une *doppia* d'or, seule monnaie actuellement connue de ce pape. L'hypothèse demeurera cependant, tant qu'une découverte ne sera pas venue préciser le type des pinatelles que le maître François Benoît faisait forger à l'ouvrière le 10 décembre 1591.

Ce jour-là le travail ayant commencé et les ouvriers s'étant mis « *par cas fortuit* » à tailler les pinatelles à 76 au marc, ce qui était déjà illégal, le maître survint, ordonnant de s'en aller à ceux qui ne voudraient tailler à 80 pièces au marc. Le prévôt et les ouvriers répondirent qu'ils ne tailleraient désormais ni à 80, ni même à 76 sans un ordre du prévôt général. Benoît sonnait alors la cloche fit cesser le travail³⁹. Contraint et forcé par la crise monétaire, il préféra abandonner une fabrication qui pour être conforme à l'ordonnance l'entraînait dans de graves pertes.

Sa dernière délivrance est datée du 7 décembre ; on peut

donc considérer l'honnête grève du 10 décembre 1591 comme l'entrée en chômage de l'atelier d'Avignon.

Le désordre des monnaies devenant intolérable, et le nombre des mauvaises pinatelles s'accroissant encore davantage, tous les partis politiques cherchèrent un accord. Des assemblées furent tenues à la fin de 1591, et, au début de 1592, après s'être rencontrés tant en Avignon, en présence du vice-légit, qu'à la Tour de Villeneuve, royalistes et ligueurs firent un accord; Montmorency ordonna la fermeture de toutes les Monnaies durant trois mois, et mit lui-même en chômage, le 1^{er} avril 1592, ses ateliers de Villeneuve et de Montpellier. Suivant son exemple, le gouvernement pontifical interdit le fonctionnement d'Avignon et de Carpentras, mais il n'en fut pas de même dans toute la région ⁴⁰.

C'étaient, en somme, les ateliers où la monnaie était encore la meilleure qui venaient de fermer. Pour les autres, livrés à des fermiers peu consciencieux qui émettaient couramment des pinatelles sur le pied de 80 et plus au marc, c'était une trop bonne aubaine que de pouvoir fondre les espèces relativement bonnes du pape et de Montmorency, et de rester trois mois sans concurrence gênante; le chômage prescrit ne fut pas exécuté par eux.

Le 15 mai 1592, afin de se rendre compte de la réalité des faits qui lui étaient signalés, le vice-légit ordonna au notaire César Anglesy, accompagné du sieur Tullio d'Alberti, d'aller visiter les Monnaies voisines et de s'enquérir sur quel pied elles travaillaient. De retour de leur mission, les délégués apportèrent divers échantillons qu'ils s'étaient procurés dans les ateliers eux-mêmes. Le 27 mai on en vérifia le poids, et le 29 on procéda aux essais ⁴¹.

Le vice-légit ne voulant pas prolonger le chômage au delà du délai convenu avec Montmorency, et désirant, d'autre

part, rendre possible la reprise de la fabrication, publia, le 13 juin 1592, une nouvelle ordonnance ⁴² qui abaissait le titre des doubles sols et en diminuait le poids. On devait dès lors émettre :

1° des pinatelles de 2 s. 6 d., au titre de 3 deniers 2 grains de fin ⁴³, à la taille de 82 au marc plus 2 pièces de remède ; le poids maximum était ainsi porté à 2 deniers 7 grains soit 2 gr. 97.

2° Des liards ayant cours pour 6 petits deniers, valant la dixième partie d'une pinatelle, la loi et la taille étant calculées d'après les pinatelles.

3° Des paltas, du cours de quatre petits deniers, également au prorata des pinatelles.

La fabrication des petites monnaies devait être de 200 marcs par mois et répartie entre les ateliers d'Avignon et de Carpentras, moitié liards, moitié patas, soit pour Avignon une quantité mensuelle de 50 marcs de patas.

Pour assurer cette 5^e émission, on mit la ferme en adjudication ; les criées furent faites le 16 juin ⁴⁴ et l'on procéda le 20 aux enchères, pour une année, du 5 juillet 1592 au 4 juillet 1593. La ferme, mise aux enchères à 8.000 écus, fut attribuée pour 11.550 écus 1/2 à noble Gaspard de Rostagny, sieur de Châteauneuf, demeurant à Cavaillon, assisté pour cautions de Nicolas Tonduty et Claude Silvestre ⁴⁵. L'acte d'arrentement ⁴⁶ fut passé le 26 juin 1592, et le même jour ⁴⁷, Rostagny sous-arrenta la monnaie à Claude Silvestre pour 14.500 écus. Cet acte ne reçut l'approbation du vice-légat que le 18 septembre ; le maître devait fabriquer chaque mois les cent marcs de petites monnaies, l'émission des pinatelles était illimitée, mais, prévoyant peut-être leur décri prochain, le vice-légat voulut, si elles étaient interdites, que le fermier frappât telle autre monnaie qui lui serait désignée.

Peu après son sous-arrentement, dans le but de fournir à Claude Silvestre tout le billon nécessaire à son entreprise, comme aussi dans celui de réaliser une spéculation fructueuse, Gaspard de Rostagny s'associa, le 12 juillet 1592, avec Charles Camaret, maître de Carpentras, avec les maîtres d'Orange et de Tarascon ainsi qu'avec quatre autres particuliers. On devait acheter en France toute sorte d'argent monnayé pour le convertir en pinatelles.

Dès le 1^{er} juillet 1592, Silvestre s'était associé avec Raymond Tonduty, docteur en droit, Pierre Tonduty, aussi docteur, et Nicolas Tonduty, dans le but d'exploiter le bail de la Monnaie, mais cette association fut rapidement rompue, par compromis du 27 août 1592⁴⁸.

Toutes les monnaies frappées par Claude Silvestre sont au nom de Clément VIII qui, élu pape le 30 janvier 1592, occupa le trône de Saint-Pierre jusqu'au 3 mars 1605.

Carpentier a publié⁴⁹, en 1865, un très mauvais exemplaire de la pinatelle de 1592; le type en est nouveau, la lettre initiale du nom du pape étant abandonnée fait place à une composition héraldique. Le médaillier de M. G. de Manteyer contient cette rare monnaie, dans un état qui permet la lecture complète des légendes :

25. — CLEMENS. VIII. P. M., écu échancré aux armes des Aldobrandini (*Une bande bretessée accostée de six étoiles*), surmonté de la tiare reposant sur deux clefs, l'écu accosté de la date 15-92. R + KA. DE. BOV[RB. CARD. LEG.] AVEN., croix vidée et fleurdelisée. — *Billon*, 24 mm.

[Sur la pièce publiée par Carpentier, le frai a fait disparaître le millésime, son poids est de 2 gr. 70, assez conforme à l'ordonnance, malgré l'usure.]

Au revers figure encore le nom du cardinal Charles de

Bourbon, particularité qui avait fait penser à Carpentier qu'il publiait une pièce hybride; cette anomalie continue la série des pièces posthumes du Cardinal-Roi.

Claude Silvestre conserva la maîtrise durant tout le temps de son bail, jusqu'au 4 juillet 1593, mais sa fabrication de doubles sols devait être la dernière et il est probable qu'il n'en fut pas ou peu émis en 1593. Il n'a pas été retrouvé de pinatelles de cette date, seul le livre de la monnaie mentionne encore des chefs-d'œuvre faits en *pièces de six blancs*, les 26, 27 juin et 2 juillet de cette année⁵⁰.

De toute part on se plaignait des ruines et de la crise causée dans le commerce par le « desbordement des pinatelles ».

Le 21 janvier 1593, les consuls d'Avignon adressaient à François Suarès, leur avocat en cour de Rome, un mémoire sur la question monétaire, et ajoutaient : « Cependant nous vous dirons que nous écrivons à Sa Sainteté du désordre et confusion qui est survenu aux monoyes de Nostre Saint Père et à celles du Roy, et le mal est venu d'aautant que les gouverneurs des Provinces circonvoisines et autres gentilhommes ou gouverneurs de quelque lieu ou village proche de nous, c'est licencié dresser monnoyes sans loix ni poix et sans règlement aulcung, ains de leur propre autorité »⁵¹.

De la mauvaise qualité des pinatelles s'ensuivait une grande misère « du pauvre peuple » ne pouvant plus vivre, « chose scandaleuse [et] qui conduit la ville à une sédition ».

L'avocat Suarès fut chargé de présenter la requête, elle resta d'abord sans effet; le vice-légat avait été imploré d'arrêter la fabrication mais il n'avait voulu y consentir.

« Se voyant tomber en famine », les consuls rédigèrent le 11 mai une seconde requête⁵² au Pape, « étant donné que l'on ne trouve personne voulant vendre et avoir paiement en cette monnaie ». De nouvelles instances ayant été faites auprès du vice-légat, celui-ci avait assuré qu'il en

écrivait au pape, et cependant les choses allaient en empirant menaçant la ville d'une ruine totale. On avait recours à la pitié du Saint Père pour forcer le vice-légat à faire cesser le mal et à ordonner une nouvelle monnaie, comme il avait été fait dans les provinces voisines, en Provence comme en Dauphiné.

L'affaire fut portée devant le Souverain Pontife, et le 6 juin, le cardinal Aldobrandini, futur légat d'Avignon, pouvait écrire aux consuls, leur promettant de faire agir auprès du vice-légat pour que des dispositions utiles fussent prises⁵³. Peu après, sur de nouvelles remontrances de Suarès on en vint aux réalisations, et, le 6 juillet, une lettre de l'avocat donnait avis aux magistrats municipaux des « résolutions de la Congrégation sur le fait des monnaies »⁵⁴.

Enfin, le 17 juillet 1593, sur la demande des Consuls et des gens des Trois États⁵⁵, le cardinal Savelli rendit une ordonnance qui prononçait le décri des pinatelles⁵⁶. Un délai de deux mois était accordé, pendant lequel ces monnaies seraient encore reçues pour un sol, ce terme passé toutes ces espèces devaient être mises à la fonte au prix du billon. Comme dans le Royaume, la frappe du douzain devait être reprise, et l'écu d'or rétabli au cours de 60 sols tournois.

Le retour à la monnaie saine fut salué avec joie, mais les difficultés nées de l'altération des pièces de 6 blancs ne s'arrêtèrent pas avec l'ordonnance du 17 juillet 1593.

On ne saurait définir les raisons qui guidaient le cardinal Savelli dans l'affaire des pinatelles, ce qui est certain, c'est que peu après avoir publié son ordonnance, à l'instigation de Rome, il semble avoir tenu rigueur aux Avignonnais des mesures qu'il avait été obligé de prendre. Dans un mémoire du 20 août 1593, signifié le 26 aux consuls, il reprochait à ceux-ci de s'être immiscés dans une question qui n'appartenait qu'au pape, d'avoir créé des difficultés à

leur souverain sur le mauvais aloi des monnaies, et d'avoir enfin, dans ce but, dépensé un argent qu'il eût été plus utile de consacrer à l'achat de blé pour l'approvisionnement de la ville. Les Consuls durent se justifier, et dans un document du 3 septembre 1593, ils assurèrent n'avoir jamais agi que dans l'intérêt public ; l'achat de blé ne pouvant être opéré avec une monnaie que tout le monde refusait⁵³.

Plus grave fut le préjudice qui se fit encore longtemps sentir dans la vie économique du pays, du fait de la circulation intense de pinatelles de provenances et de valeurs diverses. La confusion qui régna alors dans l'évaluation des bonnes et mauvaises espèces stipulées dans les contrats, amena de multiples querelles.

En raison des troubles, de nombreuses familles de Provence étaient venues chercher refuge à Avignon, où elles avaient fait de gros emprunts. De plus, les Avignonnais prêtant au denier 17 au lieu du denier 15, les communautés de Provence, pour se libérer d'obligations plus onéreuses, étaient venues chercher de l'argent à Avignon. Les sujets du pape se trouvaient ainsi avoir engagé des sommes considérables. Certains débiteurs prétendaient ramener leur dette à la base de l'écu tel qu'il avait cours à Avignon au moment du contrat, alors qu'en Provence, à la même date, l'écu valait deux fois plus ; des communautés ayant reçu des écus à Avignon au prix qui se pratiquait alors, et ayant avec eux payé leurs comptes au tarif en cours en Provence, avaient profité au double sur les espèces d'or et d'argent reçues des sujets du pape. Non contents d'avoir profité de ces bénéfices, les débiteurs cherchaient maintenant à faire casser les contrats et à obtenir des délais pour le paiement des arrérages, impayés parfois depuis plusieurs années, et à faire taxer leur dette suivant le nouveau tarif de l'écu.

Pour faire cesser de semblables abus, les habitants

d'Avignon n'eurent d'autre ressource que d'adresser au Roi de France un mémoire⁵³ par lequel ils demandèrent à être entièrement payés suivant les termes de leurs contrats. Leur requête fut vaine; après avoir quelque temps refusé de se soumettre, ils furent obligés d'accepter un arrêt du Parlement de Provence, du 12 Novembre 1593, qui réduisait la valeur de l'écu d'or, ils durent ainsi accepter la loi commune⁵⁷,

Un dernier écho de la crise monétaire, due au cours des pinatelles, est donné par une délibération des Trois États du Comtat⁵⁸. Le 2 juin 1594, les députés assemblés demandèrent la suppression de la monnaie de Carpentras dont les produits n'avaient pas cours hors du pays. Le Tiers Etat, encore ému des difficultés qu'il venait de traverser, suppliait le légat de faire frapper de la bonne monnaie, telle qu'elle ne puisse être refusée des localités voisines, et que les bons sols et autres bonnes espèces des provinces limitrophes fussent reçues dans tout le Comtat. En marge de la requête le Légat fit inscrire la simple mention : *jam fuit per nos provisum*.

L'ère des altérations était en effet terminée, et quelques années après, en 1600, une transaction générale⁵⁹ passée entre la Provence et le Comtat-Venaissin suivie le 5 décembre 1609 de lettres patentes devaient régler définitivement les derniers différends créés par la circulation des pinatelles.

H. ROLLAND.

APPENDICE

PERSONNEL DE LA MONNAIE D'AVIGNON

1582-1593

MAITRES. *Jérôme Bourdin*, 1534-1586.

Jean Benoît, 1586-1589.

François Benoît, 1590-1591.

Claude Silvestre, 1592-1593.

PRÉVÔT GÉNÉRAL. *Jean de Cocils, dit Agaffin*, écuyer seigneur de Merveilles, prévôt général depuis 1570, résigna son office le 19 mai 1583 par l'intermédiaire du banquier Barthelemy Le Blanc, son procureur, et en vendit la charge le même jour, pour 350 écus d'or à S^r Jean-Michel Pertuis⁶⁰.

Jean-Michel de Pertuis, obtint des bulles de nomination, le 28 mai 1583, du cardinal d'Armagnac, Légat. Celui-ci nommait en même temps comme *coadjuteur* du prévôt général, le fils de ce dernier *Barthelemy Pertuis*. Le serment de fidélité ayant été reçu le 3 juin suivant, la réception devant le parlement des monnayeurs eut lieu le même jour. Jean-Michel Pertuis et son fils remplirent ensemble les fonctions de Prévôt, mais Barthelemy⁶¹ ayant cessé d'assister aux assemblées, son père obtint des lettres de coadjuteur pour son autre fils Louis Pertuis. Ces bulles furent présentées le 5 novembre 1585, mais Louis Pertuis ne commença à figurer dans les parlements des monnayeurs qu'à partir du 14 novembrs 1589, il y seconda son père qui mourut, revêtu de sa charge, vers 1620⁶².

L'office de Prévôt général des Monnaies d'Avignon et du Comtat-Venaissin d'abord unique, paraît avoir été doublé lors de la création de l'atelier de Carpentras. Dans cette ville, Hector Beau, habitant d'Avignon, prend, en 1590, les mêmes qualités que Jean Michel Pertuis.

LIEUTENANT DU PRÉVÔT GÉNÉRAL. *M^e Gabriel Beau* (frère du prévôt de Carpentras), né en 1559, reçu docteur en droit en 1579; professeur de droit civil, deux fois primicier de l'Université d'Avignon.

Nommé, le 4 juin 1583, lieutenant du prévôt, pour les causes judiciaires exclusivement. Il est mort le 31 décembre 1635.

GARDES. 1^{er} office : *Louis Alphonse*, ancien trésorier de la ville (1553-1554), né vers 1524. La charge lui avait coûté 150 écus d'or. On possède une quittance de ses gages (droit sur la fabrication), du 4 décembre 1587 au 1^{er} janvier 1589. Vers la fin de sa carrière, il associa à son office *Jean-Baptiste Alphonse*; tous deux vendirent leur charge, le 26 juin 1592, pour 700 écus d'or, à :

Albert Tibermont, originaire du pays de Liège, demeurant en Avignon. Ce dernier fut temporairement remplacé pendant toute l'année 1593, par *Jean-Baptiste d'Albert* ⁶⁴.

2^e office : *Jean Massillian*, marchand d'Avignon, fils d'Antoine, ancien trésorier de la ville (1529-42). Nommé par provisions du 9 décembre 1567, résigna son office en 1586 en faveur de son frère :

S^r Henri Massillian, marchand d'Avignon, né vers 1540, gendre du maître J. Bourdin, nommé par lettres du 7 juin 1586, présentées au parlement des monnayeurs le 23 juin suivant. Il resta en place jusqu'au 24 décembre 1593, date de sa résignation en faveur de *Pierre Bassinet* ⁶⁵.

CONTRE-GARDE. *M^e Nicolas de Montperlier*, contre-garde de la Monnaie de Villeneuve, reçu dans celles d'Avignon, le 10 novembre 1586, sur résignation de son office de Villeneuve; mort le 10 août 1589 ⁶⁶.

M^e Christophe de Beaumont ⁶⁷, notaire et greffier du Palais Apostolique, nommé par bulles du 29 août 1589, reçu le 1^{er} septembre suivant. En charge jusqu'en 1592.

Jean-Louis de La Baume ⁶⁸, précédemment contre-garde à Carpentras, en l'absence du titulaire; nommé par bulles du 2 avril 1592.

ESSAYEUR. *Michel Chantal* ⁶⁹ en charge depuis 1569.

Pierre Chantal ⁷⁰, titulaire en 1592, essayeur à Villeneuve, vendit son office d'Avignon, pour 500 écus, le 8 juillet 1593 à :

Guillaume Vinay qui dut payer le prix de son office en espèces « autres que des pinatelles ».

GRAVEUR. *Antoine Gentil*, 1567-1599.

Jean Gentil, associé en 1589.

PRÉVÔTS DES OUVRIERS. *Pierre Olivier*, né vers 1524, entré à la Monnaie en 1564.

Jean Vigne, 1591-1593

Antoine Bourguignon, élu le 2 mars 1593.

PRÉVÔTS DES MONNAYEURS. *Pierre Frizon*, élu en 1572.

Antoine Anglejan, 1592.

GREFFIER. *Théode Joannis*, notaire d'Avignon, mort en 1586

Jean Anglesy, notaire apostolique, nommé par lettres du 13 avril 1586.

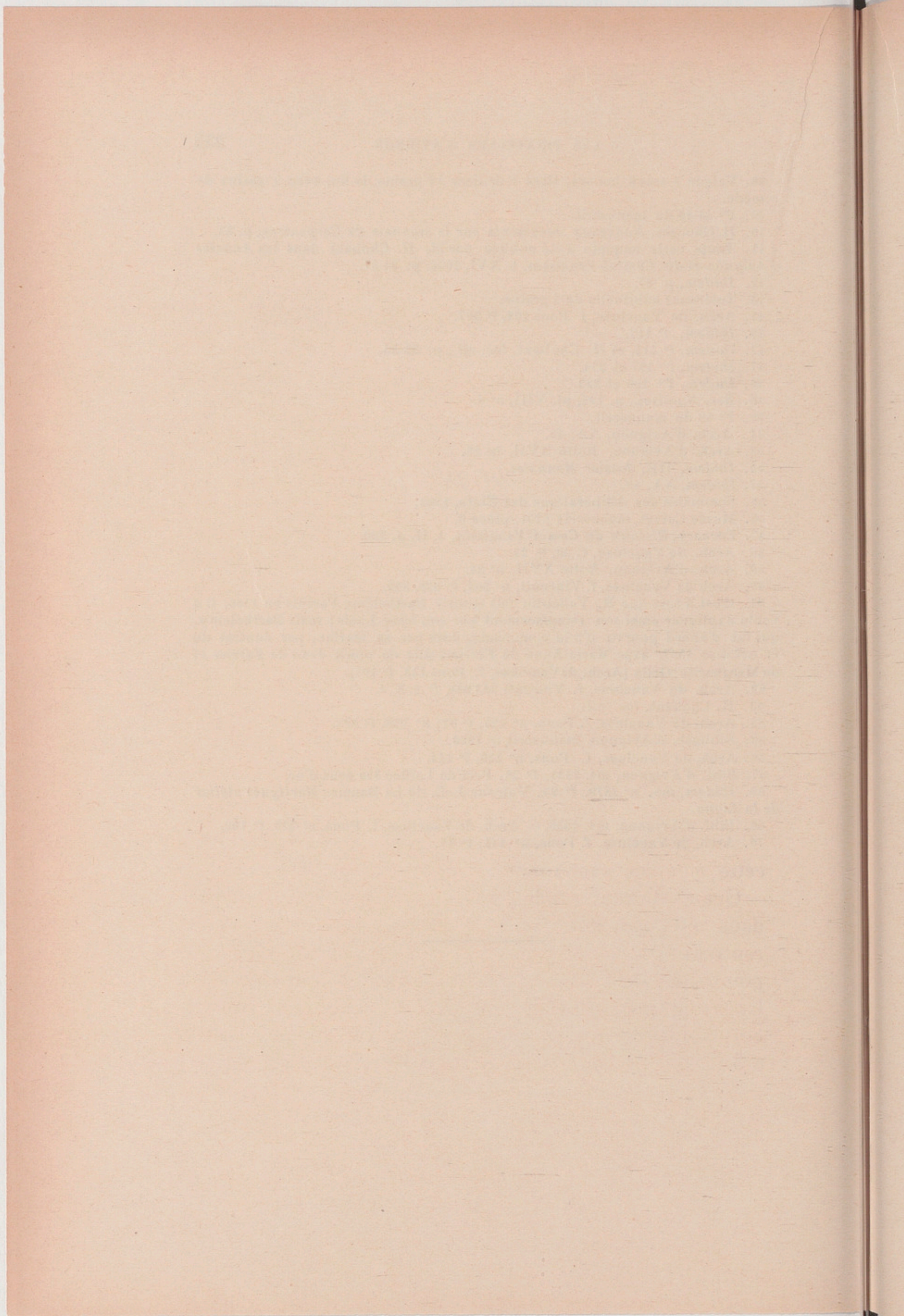
1. A. Dieudonné, *Manuel de Numismatique française*, t. II, p. 335.
2. Sur l'origine de ce nom cf. A. Blanchet dans *Revue Numismatique*, 1931, p. 235. Cette appellation vient du général des Monnaies « Jacques Pynatel » originaire de Lyon.
3. A. Dieudonné, *Man. de Num. fr.*, t. IV, p. 157.
4. Arch. de Vaucluse, fonds Vincenti, n° 1361, f. 158 v°.
5. *Ibidem*, n° 1362, f° 465.
6. *Ibidem*, n° 1362, f° 575 v° et 576.
7. Cette expression *pinatelle double* qui revient fréquemment dans les textes, semble indiquer qu'au début, le terme de pinatelle s'appliquait au demi-gros, ou sol paris.
8. J. Bailhache, *La Monnaie de Grenoble de 1587 à 1608*, p. 7.
9. Arch. d'Avignon, HH, dossier *Monnaies*.
10. Nous avons donné l'analyse de celui-ci, en 1935 ; in-8°, *Paris*.
11. Jérôme Bourdin *alias* Hierosme Bourdin ou Bordini était né en 1514, il mourut le 19 octobre 1595, et l'inventaire de ses biens établi par le notaire Jérôme Moiroux, le 25 octobre 1595. Il fut marié deux fois, d'abord à Françoise de Beux, fille de S^r Claude de Beux, puis par contrat du 14 avril 1584. Outre son fils Claude, il laissa plusieurs filles : Anne, femme de Jérôme de Petris ; Clémence, femme de Jean Ferrier ; Madeleine, mariée par contrat du 4 décembre 1595 au garde de la Monnaie Henri Massilian ; du dernier lit il eut également : Isabeau et Catherine (Fonds Pons, n° 1547, f° 807). Par sa mère, Constance de Cocils, Jérôme Bourdin était neveu du général des Monnaies Pierre de Cocils (Fonds Vincenti, n° 1339, f° 234). Il fut maître de la Monnaie royale de Villeneuve de 1534 à 1541.
12. Noble Claude Bourdin, citoyen d'Avignon, marié le 8 décembre 1582 à Sibille de Rolland. — Par acte particulier, passé vers 1571, son père lui avait assuré la survivance de son office, mais ces dispositions n'eurent pas d'effet. En 1591 Claude se qualifie simplement d'*ouvrier* de la Monnaie.
13. Arch. de Vaucluse, fonds Pons, n° 1547, f° 867.
14. La Chambre de Commerce d'Avignon qui a pris l'heureuse initiative de former une collection de Numismatique avignonnaise, possède une pinatelle de Grégoire XIII, en cuivre pur, provenant d'un atelier de faux monnayeurs, ceux-ci, opérant postérieurement au règne de Grégoire XIII, ont accosté le G de deux C, différent de l'atelier de Carpentras qui ne devait être créé qu'après la mort du pape.
15. *Bull. de Numism.*, 1903, p. 105.
16. L'orfèvre Antoine Gentil fut nommé tailleur de la monnaie d'Avignon, par lettres du 1^{er} décembre 1567 ; on le trouve encore en charge le 7 mars 1589, date à laquelle il donna quittance^a de 67 livres 17 s., pour ses gages du 4 décembre au 1^{er} janvier 1589. C'est l'époque où il résigna son office de graveur de la monnaie

de Villeneuve en faveur de son fils Jean Gentil qui fut appelé, par ordonnance de la Cour des Monnaies du 16 mars 1589, à présenter son chef-d'œuvre^b. En rapprochant cette date de celle de la quittance du 7 mars, on est amené à penser qu'Antoine Gentil résigna également en faveur de son fils la charge de tailleur de la monnaie d'Avignon ; on sait cependant qu'il continua à travailler jusqu'en 1599^c. Il n'existe pas sur les monnaies émises de 1583 à 1594, de marque spéciale pouvant être considérée comme la signature d'Antoine Gentil ; à en juger par la valeur artistique des pinatelles et des douzains gravés par lui, on ne peut lui reconnaître une particulière habileté. — Il fit son testament^d à Avignon, le 8 février 1607, léguant à Jean, son fils, tous ses outils d'orfèvre et de graveur en monnaies.

(a, Arch. de Vaucluse, f. Pons, n° 225, f° 48. — b, N. Rondot, *Les Médailleurs et graveurs de monnaies*, p. 246. — c, *ibidem*, p. 233. — d, Arch. de Vaucluse, f. Pons, n° 689, f° 191 v°.)

17. J. Bailhache, *Ateliers provençaux à l'époque de la Ligue*.
18. J. Bailhache, *Pour servir d'introduction à la numismatique de la Ligue*, p. 4.
19. J. Bailhache, *Le Monnayage de Montmorency pendant la Ligue*.
20. C.-à-d. fils de Michel Benoit.
21. Arch. de Vaucluse, f. Pons, n° 319, f° 7 ; n° 225, f° 100.
22. Arch. d'Avignon, HH, dossier *Monnaies*.
23. *Mém. de l'Inst. hist. de Prov.*, 1926, p. 11 ; la lettre du 7 avril 1587.
24. Ordonnance imprimée à Paris en 1587 (in-8°, 13 p., fig.), elle se trouve à la B. N., cabinet des Médailles, recueil Morel-Fatio, n° 144. Cf. également : E. Bonnet, *L'atelier Monétaire de Béziers sous Henri III*.
25. Peut-être ne faut-il voir dans les nos 12 et 13 qu'un seul essai, les différences données par Poey d'Avant n'étant peut-être que des erreurs de lecture de sa part. Je n'ai pu vérifier sur tous les exemplaires donnés par ses références.
26. B. N. *nouv. acq. franç.* 21.269, f° 133.
27. Benoit devait payer le montant de son bail, à Lyon, mais par exploit du 20 septembre 1589, cette clause de son contrat fut modifiée et le paiement dut être fait à l'avenir, entre les mains du trésorier, à Avignon, sur mandats délivrés par le vice-légat.
28. Registre de 1586-1587 aux archives d'Avignon. — Cf. *Bull. hist. et archéol. de Vaucluse*, 1882, p. 267.
29. L'enquête contient en effet un inventaire des biens de l'accusé. Les outils de la Monnaie y sont mentionnés.
30. Le procès-verbal en a été en partie conservé, arch. d'Avignon, HH, dossier *Monnaies*. — Ce document a été en partie utilisé par R. Vallentin : *L'atelier d'Avignon en 1589* (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, t. VIII, 1889, p. 81).
31. Mémoire aux arch. d'Avignon, HH, *Monnaies*.
32. H. Chobaut, *Analyse du livre de la Monnaie de Carpentras*, p. 56.
33. François Benoit afin de profiter des avantages accordés au corps des monnayeurs obtint des lettres d'ouvrier de la Monnaie, le 12 février 1591 ; il fut reçu au parlement du 5 avril. Son chef-d'œuvre fut présenté le 5 juin de la même année (*Livre de la monnaie*, f° 43).
34. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1888, f. 331-339, et *Revue Belge de Num.*, 1891.
35. Règlement imprimé à la suite des lettres patentes concernant les dettes contractées pendant l'affaiblissement de la Monnaie.
36. *Livre de la Monnaie*, f° 36.
37. Texte publié par M. H. Chobaut. *Analyse du Livre de la Monnaie de Carpentras*, p. 56.

38. Valeur 2 sols 6 deniers, titre 3 deniers 18 grains de fin, avec 2 grains de remède.
 39. F^o 46-46 du manuscrit.
 40. H. Chocant, *Nouveaux documents sur la monnaie de Carpentras*, p. 33.
 41. Toute cette enquête a été publiée par M. H. Chobaut dans les *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, t. XVI, 1930, p. 34-37.
 42. *Ibidem*, p. 37.
 43. Tolérance habituelle de 2 grains.
 44. Arch. de Vaucluse, f. Pons 228, f^o 397.
 45. *Ibidem*, f^o 417.
 47. *Ibidem*, f^o 414, et H. Chobaut, *loc. cit.*, p. 32-33.
 47. *Ibidem*, f^{os} 197 et 224.
 48. *Ibidem*, f^{os} 205 et 232.
 49. *Rev. Numism.*, p. 195, pl. VIII, n^o 8.
 50. F^o 56 du manuscrit.
 51. Arch. d'Avignon, AA, 45.
 52. Arch. d'Avignon, Boîte XVII, n^o 26.
 53. *Ibidem*, HH, dossier Monnaies.
 54. *Ibidem*, AA, 45.
 55. Sommaire des délibérations des États, 1593.
 56. Musée Calvet, manuscrit 4191, pièce 6.
 57. Fornery, *Histoire du Comté Venaissin*, t. II, p. 260.
 58. Arch. de Vaucluse, C 20, f^o 22.
 59. Arch. d'Avignon, Boîte XVII, n^o 24.
 60. Arch. de Vaucluse, f. Vincenti, n^o 363, f^o 328, 329.
 61. C'est à tort que R. Vallentin fait mourir Barthelemy Pertuis en 1585, il a voulu expliquer ainsi son remplacement par son frère Louis ; mais Barthelemy, qui fut d'abord pourvu d'une commende, finit par se marier, par contrat du 11 octobre 1597, avec Marie-Anne de Ferrier, fille de noble Jean de Ferrier et de Marguerite Gella (Arch. de Vaucluse, f. Pons 142, f^o 197).
 62. Arch. de Vaucluse, f. Vincenti 363 bis, f^o 2, 3, 4.
 63. H. Chobaut, *loc. cit.*
 64. Arch. de Vaucluse, f. Pons, n^o 225, f^o 37 ; n^o 228, f^o 195.
 65. Biblioth. d'Avignon, manuscrit n^o 1630.
 66. Arch. de Vaucluse, f. Pons, n^o 139, f^o 144.
 67. Bibl. d'Avignon, ms. 2824, f^o 28. Prix de l'office 350 écus d'or.
 68. *Ibidem*, ms. n^o 2879, f^o 93. Voir sur J.-L. de La Baume : *Martigues atelier de la Ligue*.
 69. Bibl. d'Avignon, ms. 1630. — Arch. de Vaucluse, f. Pons, n^o 225, f^o 100.
 70. Arch. de Vaucluse, f. Pons, n^o 141, f^o 88.
-



DÉNÉRAUX
DE FABRICATION FRANÇAISE
AVEC
INSCRIPTION PONDÉRALE ERRONÉE

Pl. IV.

Une cause d'erreur qui peut venir troubler l'identification des poids monétaires et sur laquelle on n'a point jusqu'ici, que je sache, attiré l'attention est la fausse inscription pondérale. Il ne doit en exister qu'assez peu d'exemples. En voici sept que me fournit ma collection. Il s'agit de dénéraux de fabrication française.

*1° Dénéral de la pièce espagnole
de 4 pistoles de Charles-Quint,
de 1537 au milieu du XVIII^e siècle (or).*

Les dénéraux de fabrication française se rapportant à cette monnaie sont ronds ou carrés.

Quand ils sont ronds, l'avvers porte une croix potencée dans un quadrilobe, le plus souvent orné à ses angles rentrants de fleurs de lis, de feuilles d'ache, de fleurons pointus ou de trèfles en trois globules ; le quadrilobe est lui-même assez souvent cantonné de 4 globules, annelets ou losanges ; le revers porte une couronne royale, fermée, à 3 ou à 5 fleurons, surmontant l'inscription XD. XIIG. ¹

(parfois DE. au lieu de D. et GR. au lieu de G.) ; au-dessous de cette inscription est une fleur de lis, quelquefois flanquée de deux points.

Poids de la monnaie : 13 gr. 50.

Taille : 17 au marc de Cologne².

Tolérance : 13 gr. 38.

Poids du dénéral : 13 gr. 50 à 13 gr. d'après A. Dieu-donné³.

Poids des exemplaires normaux de ma collection : 13,29. — 13,25. — 13,23. — 13,17. — 13,14. — 13,14. 13,06. — 12,89. — 12,87. — 12,75. — 12,15 (exemplaire très usé).

Dans le dénéral sur lequel j'attire ici l'attention, le quadrilobe de l'avvers est orné, à ses angles rentrants, de fleurs de lis et cantonné de 4 annelets. Le revers porte une couronne royale à 5 fleurons surmontant l'inscription VD.XIIG., ce qui correspond à un poids de 7 gr. 01 ; au-dessous de cette inscription est une fleur de lis flanquée de deux points.

Or ce dénéral pèse, non pas 7 gr. 01, mais bien un poids normal pour les dénéraux correspondant à la pièce espagnole de 4 pistoles de Charles-Quint, c'est-à-dire 13 gr. 26.

L'inscription VD.XII G. est donc une inscription erronée. C'est celle d'un des types du dénéral du Demi-franc d'Henri III à Louis XIII (argent) où la fleur de lis que surmonte l'indication pondérale est flanquée de deux points et où la couronne royale est à 5 fleurons⁴.

Cette erreur doit certainement être attribuée à l'inattention du fabricant qui a mis, au revers d'un dénéral de 4 pistoles espagnoles, le revers d'un dénéral du demi-franc d'Henri III à Louis XIII. On peut même affirmer que l'erreur s'est produite dans la fabrication du coin : car, dans les dénéraux du demi-franc d'Henri III provenant manifestement

tement du même fabricant que le dénéral à inscription pondérale erronée, la couronne surmontant l'indication pondérale, de même que les chiffres, les lettres et la fleur de lis sont d'un module sensiblement plus petit que dans ce dernier dénéral.

*2^o Dénéral de la pièce espagnole 4 Réaux (2^e type)
de Philippe II à Philippe V (argent).*

Le dénéral de la pièce de 4 réaux espagnols (2^e type) de Philippe II à Philippe V qui est presque toujours de forme ronde ⁵ présente de nombreuses variétés. Dans le type auquel se rattache le dénéral à inscription pondérale erronée que je vais décrire et qui est l'un des plus fréquents, l'avvers porte le blason d'Espagne, écartelé de Castille et de Léon ⁶ dans un polylobe, et le revers une couronne royale surmontant l'inscription X D.XVIG. — 4 R.

Poids de taille : 13 gr. 72.

Tolérance : 13 gr. 60.

Poids du dénéral : 13 gr. 62 à 13 gr, 25 d'après A. Dieu-donné ⁷.

Poids des exemplaires normaux de ma collection : 13,63.
— 13,60. — 13,60. — 13,55. — 13,54. — 13,51. —
13,48. — 13,45. — 13,45. — 13,44. — 13,40. — 13,37.
— 13,35. — 13,34. — 13,27. — 13,20. — 13,17. — 13,10.
— 13,10. — 12,86. — 12,46 (exemplaire très usé).

Dans le dénéral sur lequel j'attire ici l'attention, l'avvers n'offre rien de particulier. Mais le revers est semblable à celui du Quart d'écu d'Henri III à Louis XIV (argent), c'est-à-dire qu'il porte une couronne royale d'un type différent de celui qu'on voit habituellement sur le dénéral de la pièce de 4 réaux espagnols, avec la mention VII D.XII G. surmontant une fleur de lis flanquée de deux points.

VII D. XII G. font 9 gr. 5602, ce qui est un poids normal pour un dénéral du Quart d'écu d'Henri III à Louis XIV. Or, en dépit de son inscription, notre dénéral pèse effectivement 13 gr. 35, poids normal pour un dénéral correspondant à la pièce de 4 réaux espagnols.

Ici, encore, on est amené à conclure que le fabricant a mis au revers d'un dénéral de 4 réaux espagnols le revers d'un dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV.

3° *Second Dénéral de la pièce espagnole de 4 Réaux (2^e type) de Philippe II à Philippe V (argent).*

Le dénéral de la pièce de 4 Réaux espagnols (2^e type) dont il s'agit maintenant pèse le poids normal de 13 gr. 34.

Son avers est également normal (blason d'Espagne écartelé de Castille et de Léon dans un polylobe).

Mais son revers au lieu de porter sous la couronne royale l'inscription X D. XVI G. — 4 R. porte l'inscription XXID. VIIIG. — 8 R qui est celle du dénéral de la pièce de 8 Réaux (Poids de 27 gr. 30 à 26 gr. 70) ⁸.

Il s'agit encore ici d'une erreur du fabricant qui a mis au revers du dénéral de la pièce de 4 réaux le revers d'un dénéral de la pièce de 8 réaux.

Ce qui prouve l'exactitude de cette interprétation c'est que si les détails de l'avers de notre dénéral sont bien du petit module correspondant au dénéral de la pièce de 4 réaux, ceux du revers sont au contraire du grand module correspondant au dénéral de la pièce de 8 réaux. Et notre figure montre avec netteté que le coin s'est alors trouvé trop petit pour le diamètre du dénéral.

4° *Dénéral du quart d'écu
d'Henri III à Louis XIV (argent).*

Ce dénéral pèse le poids normal de 9 gr. 24.

Son avers est également normal (croix carrée, fleurdelisée, rosacée en cœur).

Mais son revers au lieu de porter sous sa couronne royale l'inscription VII D. XII G. porte XD.XII G. ce qui correspondrait à un poids de 13 gr. 3843.

Il s'agit encore ici d'une erreur du fabricant qui a mis au revers d'un dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV le revers d'un dénéral de la pièce espagnole de 4 pistoles ou du franc d'Henri III.

5° *Second dénéral du quart d'écu
d'Henri III à Louis XIV (argent):*

Ce dénéral est identique au précédent. Il pèse 9 gr. 03.

6° *Troisième dénéral du quart d'écu
d'Henri III à Louis XIV (argent)*

Ce dénéral pèse 9 gr. 24.

Son avers est normal.

Mais son revers au lieu de porter sous la couronne royale l'inscription VIID.XIIG., porte XD.XVIG. — 4 R., qui est l'inscription du dénéral de la pièce de 4 Réaux espagnols (2° type — Poids de 13 gr. 62 à 13 gr. 25).

Encore une erreur du fabricant qui a mis au revers d'un dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV, le revers d'un dénéral de la pièce espagnole de 4 réaux (2° type).

7^o *Dénéral du franc d'Henri III (argent).*

Ce dénéral pèse le poids normal de 13 gr. 23.

Avers normal (Croix à quatre calices en U, à double volute fleurdelisée, chargée en cœur d'un L).

Le revers au lieu de porter sous la couronne royale l'inscription XD.XIIG. porte VIID.XIIG. qui est l'inscription du dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV et qui correspondrait seulement à un poids de 9 gr. 5602.

Encore une erreur du fabricant qui a mis au revers d'un dénéral du franc d'Henri III, le revers d'un dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV.

Il semble que tous ces dénéraux à inscription pondérale erronée proviennent d'un même fabricant français qu'il m'a, jusqu'ici, été impossible d'identifier.

R. ANTHONY.

1. D'après A. Dieudonné (*Manuel des poids monétaires*, Paris, 1925, p. 124), certains de ces dénéraux portent la mention XID.I G. D = denier ; G = Grain.

2. Marc de Cologne = 229 gr. 456 (P. Guilhaumez : *Note sur les poids du Moyen Age. Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XLVII, 1906, p. 447).

3. A. Dieudonné, *loc. cit.*, p. 126.

4. Le dénéral du franc d'Henri III (même type) est identique par son revers (même inscription pondérale) au dénéral de la pièce de 4 pistoles de Charles-Quint, mais l'avvers porte (et il en est de même dans celui du demi-franc), au lieu d'une croix potencée, une croix à 4 calices en U, à double volute fleurdelisée, avec L en cœur.

5. J'ai dans ma collection un dénéral dans la pièce de 8 réaux (2^e type) qui est de forme carrée présentant à l'avvers le blason d'Espagne écartelé de Castille et de Léon dans un polylobe et au revers son indication pondérale en creux (XXID.VoooG.). Il fait partie d'une boîte signée Pierre Guybert qui porte la date 1675 ; mais, il n'est pas absolument certain qu'il ait originellement appartenu à cette boîte, car il ne porte aucune marque de fabricant.

6. Le blason est quelquefois inversé.

7. A. Dieudonné, *loc. cit.*, p. 126.

8. A. Dieudonné, *loc. cit.*, p. 126.

NOTE SUR LA PLANCHE

La figure est divisée en sept parties séparées par des traits interrompus.

Première partie se rapportant à la description du dénéral de la pièce de 4 pistoles de Charles-Quint avec inscription pondérale erronée.

1. Dénéral de la pièce de 4 pistoles de Charles-Quint avec couronnes à 3 fleurons, fleur-de-lis sans points, et, croix potencée dans un quadrilobe sans fleur-de-lis et sans annelets. Poids = 13 gr. 17.

2 Id., avec couronne à 5 fleurons, fleur-de-lis flanquée de 2 points, et, croix potencée dans un quadrilobe avec fleurs-de-lis et annelets. Poids = 13 gr. 14.

3. Dénéral semblable au précédent, mais avec inscription pondérale erronée. Poids = 13 gr. 26.

4. Dénéral du franc d'Henri III à Louis XIII. Poids = 13 gr. 89.

5. Dénéral du demi-franc d'Henri III à Louis XIII. Poids = 6 gr. 77. Les dénéraux 2, 3, 4, 5, sont certainement du même fabricant.

Deuxième partie se rapportant à la description du premier dénéral de la pièce de 4 réaux de Philippe II à Philippe V.

1. Dénéral de la pièce de 4 réaux. Poids = 13 gr. 51.

2. Dénéral de la pièce de 4 réaux avec inscription pondérale erronée. Poids = 13 gr. 35.

3. Dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV. Poids = 9 gr. 35. Les dénéraux 2 et 3 sont certainement du même fabricant.

Troisième partie se rapportant à la description du deuxième dénéral de la pièce de 4 réaux de Philippe II à Philippe V.

1. Dénéral de la pièce de 4 réaux avec inscription pondérale erronée. Poids = 13 gr. 34.

2. Dénéral de la pièce de 8 réaux. Poids = 26 gr. 80. Ce dénéral est beaucoup plus épais et d'un diamètre plus étendu que le précédent qui a au contraire l'épaisseur et le diamètre normaux des dénéraux de la pièce de 4 réaux.

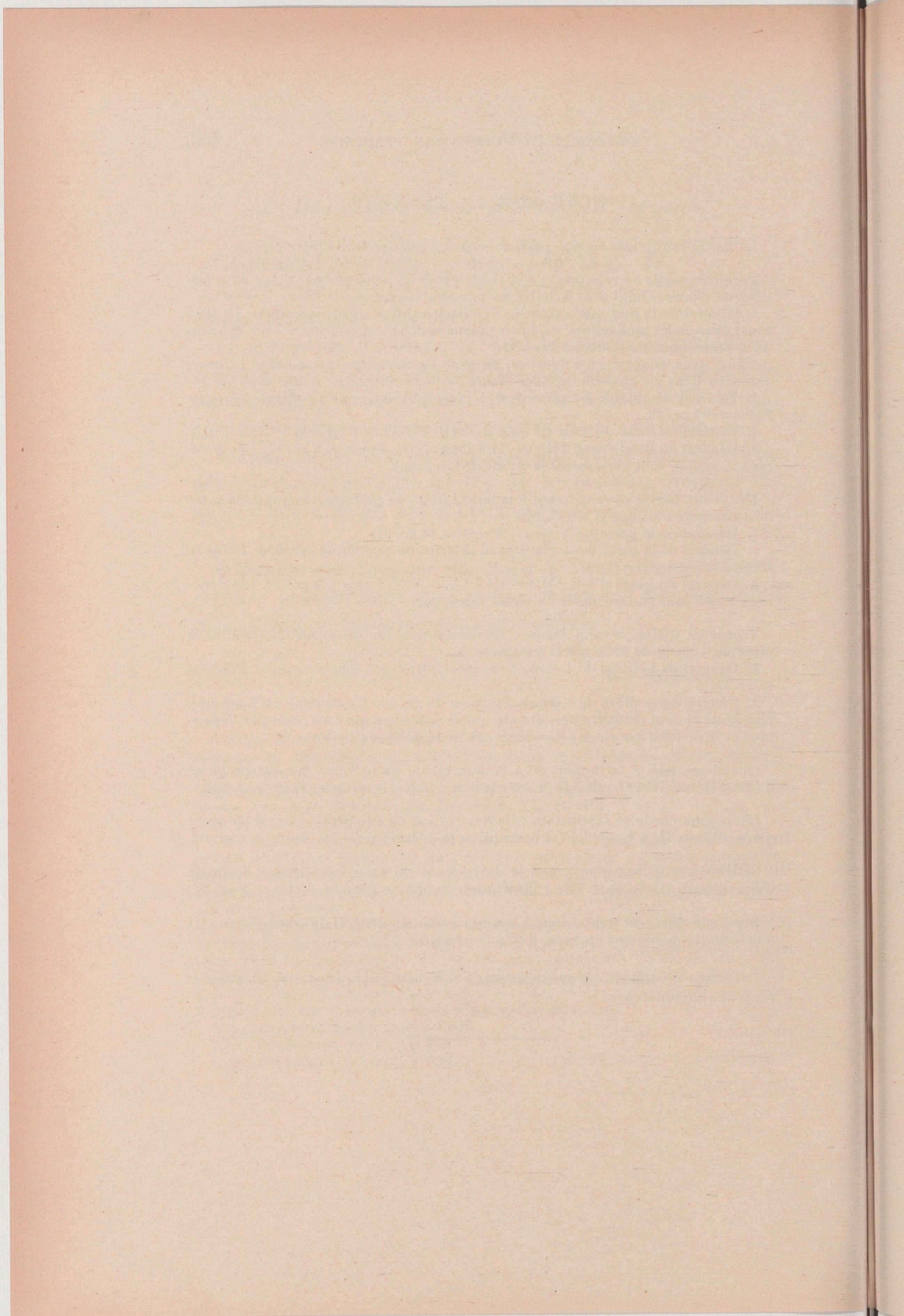
Quatrième partie se rapportant à la description du premier dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV à inscription pondérale erronée. Poids = 9 gr. 24.

Cinquième partie se rapportant à la description du deuxième dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV à inscription pondérale erronée. Poids = 9 gr. 03.

Sixième partie se rapportant à la description du troisième dénéral du quart d'écu d'Henri III à Louis XIV à inscription pondérale erronée. Poids = 9 gr. 24.

Septième partie se rapportant à la description du dénéral du franc d'Henri III à inscription pondérale erronée. Poids = 13 gr. 23.

Les chiffres indiquant les dénéraux à inscription pondérale erronée sont entourés d'une circonférence.



QUARANTE ET UN ANS
AU
CABINET DES MÉDAILLES ET ANTIQUES
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(Le secrétaire de la *Revue* étant parti aux armées, avec beaucoup d'autres, nous n'avons pas le choix entre les études de numismatique qui pourraient être publiées. Nous avons pensé que ce mémoire du Conservateur honoraire du Cabinet des médailles, qui équivaut à une petite histoire du Cabinet pendant près d'un demi-siècle, intéresserait nos lecteurs).

Quand je me décidai à quitter le département des Imprimés de la Bibliothèque nationale et le Catalogue de l'histoire de France, où je travaillais depuis dix-huit mois, pour me faire admettre au Cabinet des Médailles et Antiques, le 7 novembre 1896, ce fut grâce à mon camarade de promotion Georges Riat, — si tôt enlevé depuis à l'affection de ses amis, — qui y était entré avec des aptitudes artistiques, qui en sortait pour aller aux Estampes, et qui me soutint avec chaleur, ainsi que son nouveau chef Henri Bouchot, que, étant donné mon goût de l'histoire, je pouvais, dans un esprit un peu différent du sien, faire avantageusement ma carrière aux Médailles.

J'ai été, il est vrai, à l'École des Chartes, d'où l'archéologie, sinon la numismatique, n'est pas absente, mais j'avais préparé auparavant l'École normale, puis, pour conquérir mon diplôme d'archiviste, j'avais présenté une thèse litté-

raire, sur les lettres d'Hildebert de Lavardin. Je songeais plutôt aux Manuscrits.

Je ne connaissais pas le Cabinet des médailles ; Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque, me dit : « Vous voulez entrer au département des médailles ; vous fréquentez sans doute les musées ? » Et, si le grand paléographe me posait cette question, c'est, je soupçonne, que, pour sa part, il s'y intéressait peu. J'acquiesçai naturellement, mais il n'était pas sûr que je m'y intéressasse beaucoup davantage ; je me lançais dans l'inconnu : on verrait ensuite.

J'insiste sur ces débuts personnels pour plaider que le recrutement du Cabinet ne saurait être régi par des lois rigoureuses et que celle qui a été mise en avant, qu'il fallait s'assurer des goûts préétablis du candidat pour la numismatique, n'a pas une valeur absolue.

De fait, je commençai par rester en relations avec mon camarade Louis Madelin, qui faisait de la grande histoire ; mais je reconnus bientôt que, selon la parole de Riat, l'histoire, je l'avais sous la main, et je me mis à l'œuvre.

La division du travail était établie comme suit : Ernest Babelon, conservateur, l'antiquité (numismatique et archéologie) ; Henri de La Tour, les monnaies gauloises, la Renaissance et les temps modernes (médailles et archéologie) ; Maurice Prou, les monnaies françaises ; Casanova, les musulmanes.

La tâche de Babelon était la plus considérable et s'aggravait de ce que le Cabinet venait d'acquérir, par crédit spécial, pour 420.000 francs, la collection des monnaies grecques d'Asie Mineure de Waddington, au nombre de plus de 7000. Comme j'étais, en même temps qu'archiviste-paléographe, licencié ès lettres, on ne me demanda pas mon avis et l'on me mit à l'étude de la collection Waddington et des monnaies grecques.

C'était pour moi chose absolument nouvelle, comme

l'auraient été les monnaies françaises, puisqu'il n'existe pas de cours de numismatique à l'École des chartes. Je m'aperçus très vite que l'archéologie et l'histoire étaient intimement liées dans ces monnayages, que de multiples enquêtes s'en-suivaient pour donner cours à mon activité et qu'en cela je travaillerais suivant la tradition d'une grande maison, qu'il s'agissait de continuer et d'illustrer après mon chef de file.

La première fois que je donnai une consultation, je me le rappelle, ce fut pour distinguer les monnaies de Tyr d'avec celles de Sidon, et c'est par les monnaies de Syrie que j'ai achevé ma carrière dans le domaine antique.

Je composai la table de l'Inventaire de la collection Waddington. Il y avait un certain retard pour la notice des acquisitions de monnaies grecques et romaines qu'on avait coutume de publier dans la *Revue Numismatique*, parce que Babelon, entré à l'Académie (1897), commençait à avoir des obligations indépendantes de celles du conservateur : je présentai, à partir de 1898, nos monnaies antiques récemment acquises, en modelant mes commentaires à l'image de ceux de mes prédécesseurs, les Duchalais, les Lenormant, les Chabouillet, les Longpérier, les Muret, les Babelon.

Je fis la connaissance des habitués du Cabinet : Anatole de Barthélemy, Schlumberger, Adrien Blanchet, celui-ci la veille encore fonctionnaire en cette salle, tous trois du comité de la *Revue* ; Edmond Drouin, adonné aux lectures difficiles de l'araméen ; Frœhner ; le commandant Mowat, qui voyait le grec à travers l'impérialisme romain ; Théodore Reinach ; Joseph Roman, pour le terroir gallo-romain ; Arthur Sambon, critique délicat ; le prince Soutzo, Roumain, qui abhorrait Mommsen ; l'abbé Thédenat, humaniste ; Vauvillé, l'homme des *Criciru* de Soissons ou de Pommiers ; puis

bientôt Jules Maurice et le colonel Allotte de La Fuÿe ; le Professeur Pozzi et Robert Jameson.

J'entrai en rapports avec nos collègues ou correspondants de l'étranger : Barclay Head, ce pionnier de la numismatique grecque, déjà vieilli ; G.-F. Hill, son successeur au Cabinet de Londres ; H. Dressel, conservateur à Berlin ; Willers ; le colonel Vøetter à Vienne ; Imhoof-Blumer à Zurich ; Svoronos, conservateur à Athènes, actif, enthousiaste, aventureux ; Tacchella, Italien, conservateur à Sofia, qui ne voulait rien devoir aux Bulgares, mais s'honorait, disait-il, de la confiance du prince ; Pick, au cabinet de Gotha ; Macdonald, à l'Hunterian Museum de Glasgow ; Miss Baldwin, de l'Ecole américaine d'Athènes ; Six, d'Amsterdam, qui laissa un jour tomber une de nos petites pièces dans le calorifère et qui nous indemnisa en nous donnant une des belles monnaies de sa collection.

Quant à nous, nous formions au Cabinet une famille bien française. Chose curieuse, malgré l'uniformité de politesse et d'éducation, si à quelqu'un fréquentant mes quatre collègues on avait dit : l'un est fils d'un cultivateur champenois, l'autre d'un gentilhomme campagnard d'Auvergne, celui-ci d'un notaire bourguignon, celui-là d'un Corse et d'une Algérienne, il n'aurait pas hésité un instant à les désigner.

Bien que chacun de nous eût sa spécialité, le conservateur, très sagement, tenait à ce qu'on participât à la vie totale du département, chaque acquisition motivant l'intervention des quatre fonctionnaires, qui se partageaient chaque fois les recherches et les écritures. Un Catalogue était toujours composé par le spécialiste, mais un inventaire ou prise en charge pouvait être l'œuvre d'un collègue, et Prou lui-même inventoriait les vases peints de la Grèce ou de l'Etrurie. Je commençai l'inventaire des inscriptions et des marbres. Quoique parfaitement étranger à l'art de l'ancienne Egypte, j'étais

là pour recevoir la visite du savant danois, M. Valdemar Schmidt, qui, très épris de ses études, me répétait chaque année sa petite leçon devant un sarcophage.

Pourquoi avons-nous des antiquités égyptiennes, comme des Tanagra, des vases peints, des statuettes de bronze et surtout des camées et intailles ? C'est que notre département n'a jamais été constitué comme un dépôt et musée *sui generis* à l'intention des monnaies et médailles ; il les a recueillies et continue à les recueillir, parce qu'il est l'héritier du Cabinet du roi qui les avait réunies en même temps que ses autres antiquités. Puis, laissant au musée du Louvre le développement systématique des collections d'archéologie, il n'a accru son fonds dans ce genre que par suite de certaines circonstances : dépôts par les commissions révolutionnaires ou par certaines missions plus ou moins officielles, dons de numismates comme le duc de Luynes qui a voulu que ses vases peints et ses bronzes suivissent la fortune de ses séries numismatiques, dons d'amateurs tels que le vicomte de Janzé qui estima que sa collection de cabinet serait mieux mise en valeur chez nous que dans le grand musée, ou d'un autre comme le commandant Oppermann, ancien écuyer de Napoléon III, qui avait projeté de faire un cadeau personnel au souverain dans son cabinet, de préférence au musée de la nation et qui nous donna ses bronzes et terres cuites en 1874. == ==

De là, ainsi que l'a proclamé Babelon dans ses écrits à l'encontre des opposants, une ambiance historique et artistique de haut aloi, qui contribue à élargir l'esprit comme à affiner le goût des fonctionnaires et savants voués à l'œuvre principale, la numismatique.

Seuls des objets d'archéologie, les camées et intailles, petits objets, ont droit par tradition à une part de notre budget d'acquisitions, alors que c'est uniquement les mon-

naies, médailles et jetons pour lesquels le Cabinet mérite la qualité de conservatoire totalitaire et exclusif à lui reconnue par le Louvre.

Dans l'ordre pratique, le Cabinet, exproprié de son local de la rue Colbert depuis 1865, avait une installation dite provisoire, qui était en somme très rationnelle et très commode.

On n'y pénétrait pas sans avoir passé par une petite porte sous l'œil d'un premier surveillant, le concierge d'alors, Carpentier, qui, tout en façonnant des fleurs en papier, dévisageait le nouveau venu et l'annonçait par un coup de timbre. On montait un escalier bordé d'inscriptions grecques ou romaines, et, arrivé en haut, où l'on était accueilli par Renaud, l'appariteur, on tournait à gauche si on avait affaire à un fonctionnaire placé dans la grande salle ou au conservateur logé dans l'arrière-fond, à droite si on venait voir M. de La Tour ou le mouleur Laborie qui occupaient la salle de Luynes, en avant de celle des donateurs. Le mardi et le vendredi, il n'était pas donné audience pour le travail, toutes les armoires et les vitrines étaient fermées, et c'étaient les jours du public des promeneurs, les jours aussi où l'on pouvait, sans être dérangé, avancer son inventaire ou son catalogue.

Le Cabinet était isolé du reste de la Bibliothèque. Seul, le conservateur avait une clef qui lui permettait de passer par l'intérieur; les autres devaient emprunter la rue. Cet isolement n'était pas toujours de notre goût pour nos recherches, mais il favorisait notre indépendance. L'Administration nous ignorait ou à peu près. Nous n'avions affaire au secrétariat que matin et soir, pour y chercher ou y reporter les clefs des portes extérieures; c'était le bibliothécaire de semaine (les fonctionnaires des Médailles, autrefois dénommés employés, sont dits bibliothécaires comme leurs collègues des autres départements) qui s'en acquittait.

Les trousseaux individuels pour les médailliers et les vitrines étaient les mêmes qu'aujourd'hui et donnaient lieu parfois à des incidents. M. de La Tour emportait régulièrement le sien par distraction deux fois par mois, on le notait le soir mais on n'en disait rien, et la ronde de nuit, qui aurait signalé des clefs restées sur une table, ne s'en apercevait pas. Un jour, le colonel Allotte de La Fuyë, non moins distrait, emporta mon trousseau. C'était un samedi; je courus le lendemain à Versailles, où il habitait, pour reprendre mon bien, le bien du Cabinet. Le conservateur ignora cet incident, mais, à quelque temps de là, un de nos gardiens, admonesté par Mortreuil, le vigilant secrétaire et chef des gardiens, pour une peccadille, riposta qu'un de ces Messieurs avait un jour laissé emporter son trousseau : cela fit un beau tapage, dont je ne fus pas fier.

C'était le bon temps des acquisitions. Nous avions de 30 à 33.000 francs par an avec quelques centaines de francs pour les livres. La maison Rollin et Feuarent, qui avait été longtemps notre unique pourvoyeur, qui nous avait prêté de l'argent en 1830 pour acheter le Trésor de Berthouville, qui nous avait aidés à découvrir et à réparer un vol important au carton vers 1867, et qui assurait la publication de la *Revue numismatique*, notre organe officieux, continuait à nous alimenter, mais elle n'était plus la seule.

Hormis les Français, comme Serrure, Boudeau, Bourgey, Florange, Platt, fréquentaient des Orientaux établis à Paris : et ce Turc qui habitait au pied de la butte, qui avait droit à une pension de retraite dans son pays, mais se gardait bien d'aller se frotter au gouvernement vieux-turc avec qui il avait un compte à régler (il n'appelait jamais Babelon que Monsieur Babilone); et l'Arménien si fier de son beau magasin, mais qui s'engageait à bord du paquebot comme garçon de café pour racheter ses frais de voyage; et le vieux

Syrien (on disait qu'il avait été évêque) qui se faisait accompagner d'une si jeune et si jolie femme.

Le conservateur recevait aussi la visite des Levantins de passage sur la route d'Orient à Londres et de Londres en Orient, qui tenaient à se défaire de leur pacotille en notre faveur plutôt que de payer rançon aux commerçants patentés. Tel de ces personnages faisait la navette entre le Cabinet et le marchand de vins, chez qui il avait laissé son compère, et, après avoir demandé 5.000 francs d'une pièce, la laissait pour 500... ou pour 50 ; on l'expédiait au banquier Dosseur, qui lui retenait l'escompte, et on passait à d'autres sans attendre le règlement. Hamburger, de Francfort, et le Dr Jacob Hirsch nous ont aussi procuré de bonnes choses.

Je ne saurais les énumérer tous.

Dès 1898, Casanova nous quittait pour l'Institut du Caire, et alors commença au Cabinet cette longue carence de la numismatique orientale, qui ne devait prendre fin qu'au bout de 36 ans.

Casanova connaissait à fond l'arabe et les dialectes arabes. Pendant la guerre mondiale, le professeur Pozzi, grand numismate, m'ayant confié la lettre adressée à un tirailleur algérien de son ambulance dont on demandait une traduction, je me rendis chez Casanova. Quoique résidant à Paris, il était en voyage. J'allai trouver un orientaliste qualifié, qui me dit en propres termes : « La lettre commence par des formules religieuses : Allah est grand ; fais du bien à ceux qui te font du bien. Il y a ensuite quelques expressions provinciales que je ne comprends pas bien, et la lettre se termine par : Allah est grand ; fais du bien etc. ». Il me parut surprenant que cet homme eût écrit à son fils pour lui annoncer qu'Allah est grand, et je retournai chez Casanova qui venait de rentrer. « Votre orientaliste, me dit-il,

est sans doute grand connaisseur de l'arabe religieux et littéraire, mais il ignore les patois. Toute la lettre est dans ces quelques mots du milieu. Le père veut vendre une terre, et, pour cette vente, il a besoin de l'autorisation de son fils avant le 31 décembre. Voilà. »

Casanova fut remplacé par F. de Villenoisy, qui avait, du point de vue technique, le sens de l'authenticité des monnaies, qui connaissait toutes sortes de recettes pour les nettoyer ou les reproduire, et qui rendit des services sur le terrain de l'archéologie, notamment par sa science des patines. C'étaient là des aptitudes qui ne s'étaient pas rencontrées jusqu'alors aussi spécialisées chez un érudit, et qui trouvaient leur emploi dans la vie du Cabinet. Tant il est vrai que, pour satisfaire au programme de nos multiples études, il y faudrait au moins une douzaine de fonctionnaires; la fortune du Cabinet a voulu que chaque spécialiste y vînt à son heure.

Après le départ de Casanova, celui de M. Prou, en 1900, devait avoir pour moi de bien plus importantes conséquences. Saluons d'abord celui qui, par l'étendue et l'exactitude de son érudition, a fait si grand honneur au Cabinet. Il avait une haute idée de la respectabilité de nos fonctions, et je ne sais ce qu'il dirait aujourd'hui s'il était obligé de tolérer, comme nous le faisons, qu'un lecteur mît bas sa veste au temps chaud pour consulter le médaillier. C'est à ce point qu'un jour, apercevant un nouveau venu qui franchissait la porte à petits pas et ne s'était pas aussitôt découvert, il l'interpella : « Monsieur, on retire son chapeau ici ». L'autre obéit docilement, et c'était le grand-duc Paul de Russie !

Prou ne nous quittait pas sans regret, pour devenir professeur puis directeur à l'École des chartes, et, s'il a obtenu

pour moi, à plusieurs reprises, la faveur de faire aux élèves des cours de numismatique, c'est moins, j'en suis certain, par égard pour ma personne qu'en souvenir du Cabinet où il était resté seize ans.

Donc, au départ de Prou, qui détenait les monnaies françaises, je songeai à abandonner pour elles la numismatique de l'antiquité. Les monnaies grecques ont été tellement pratiquées par tous les numismates d'Europe que la nouveauté y est difficile à déterrer. Après tant d'investigations, je ne vois guère que la série d'Emèse, ville de Syrie (aujourd'hui Homs) ou celle de Ptolémaïs-Lébédus, qui me soit redevable de son classement, et je n'ai guère donné d'interprétation nouvelle de type que celle du médaillon de Téménouthyres qui représente Héraclès et l'Amour s'enfuyant : tout le reste n'est que détails et nuances. Il me semblait que l'éminent maître ne me laisserait jamais que des épis à glaner après lui. J'aurais pu soupçonner que la numismatique romaine était moins usée, comme je m'en suis aperçu par la suite, mais je ne m'y arrêtai pas, et d'ailleurs Prou avait pour successeur Jean de Foville, que ses relations avec l'Italie désignaient pour s'occuper de ces séries, au moins de la Rome impériale, sinon de la métrologie primitive.

Je me retrouvais chartiste et songeais à faire mienne la numismatique médiévale française. Ce n'était pas seulement affaire d'inclination personnelle ; je croyais en cela servir les intérêts du Cabinet. En effet, il faut bien le dire, si Prou nous a laissé un remarquable Catalogue des monnaies mérovingiennes, auquel se prêtaient ses aptitudes de linguiste et ses qualités d'intuition, un Catalogue des carolingiennes appuyé sur le précédent, il restait à réunir l'immense matériel des pièces royales ou féodales, et il semble que l'éminent philologue et diplomate n'y a pas songé, ou que du moins il se réservait encore. Il a seulement publié, ce

qui faisait suite aux articles de Duchalais, un petit mémoire excellent sur la politique monétaire des premiers Capétiens.

Et, quand Prou nous eut quittés, ce fut bien pis. M. de Marchéville, mort en 1904, me confiait avec tristesse qu'il ne constatait pas sans regret les lacunes de nos tiroirs et l'incertitude de nos classements. Lors de la vente de la collection Meyer, en 1902, on s'abstint; pourquoi? C'est que personne n'avait préparé les fiches indispensables pour s'orienter dans ce riche trésor.

Pourtant, on en conviendra, si l'étude des monnaies grecques et romaines fait honneur à la France, si c'est de notre part un devoir filial de leur consacrer de précieux instants, où cherchera-t-on l'histoire et les monuments de notre numismatique nationale, sinon au Cabinet de France? Nombreux étaient dès lors les travaux d'érudits, et notamment des érudits locaux, sur ces séries, mais il devenait nécessaire de les coordonner, de leur imposer la méthode qui leur faisait défaut, en un mot d'en faire une science à l'instar de la science des monnaies de l'antiquité. Fort heureusement, je ne m'étais pas engagé à fond dans la publication du Recueil des monnaies de l'Asie Mineure, par l'Institut, d'après les papiers de Waddington, et Foville y était adjoint. On n'avait donc plus grand besoin de moi sur le terrain des monnaies grecques et romaines; toutefois, jusqu'en 1904, j'y demeurai confiné.

De 1904 à 1909, je commençai à cultiver conjointement le domaine médiéval; je m'appliquai à l'étude des travaux de Borrelli de Serres sur Philippe le Bel, je publiai les récentes acquisitions que j'avais obtenues du Conservateur (car M. Babelon ne m'a jamais rien refusé de celles que je lui ai demandées), je débrouillai une trouvaille du département de la Manche que nous avait soumise Léopold Delisle (qui, sans compter ses écrits, où il est question de l'Angevin et

du Roumois, a bien mérité ce jour-là de la numismatique).

En 1908, mon évolution était achevée. Avec la haute surveillance sur l'antique qu'autorisait mon expérience, avec le catalogue des monnaies grecques de la collection Pozzi que je poursuivais au dehors, je conservais dans mes écrits un regard sur un groupe particulier de celles-ci, les monnaies de Syrie. Au reste, j'héritais de la section nominale dévolue à M. Prou, et cela d'accord avec Henri de La Tour, qui, dans la pratique des gauloises et des médailles, trouvait l'épanouissement de ses éminentes qualités d'artiste érudit.

Je devenais le spécialiste des monnaies françaises. Les Maurice de Vienne, les Maxe-Werly, les Marchéville avaient disparu, mais je fis plus ample connaissance avec Paul Bordeaux, Fernand David, Serrure, Brooke, Demole, Newell, Tourneur, et surtout avec le comte de Castellane. Celui-ci, numismate d'une critique impeccable, aussi modeste et discret qu'érudit, aussi habile à déceler l'origine et la chronologie rigoureuse des variétés qu'à dégager les principes directeurs, allait devenir pour moi un ami cher et un conseiller, qu'il resta jusqu'à l'heure de sa mort, récemment survenue.

Ainsi se passèrent les années 1909, 1910, 1911.

En 1912, je tombai malade d'une fièvre typhoïde qui me retint cinq mois hors du Cabinet. A ce propos, on peut faire quelques réflexions. Les fonctions d'attaché à une bibliothèque ne sont pas de celles qui enrichissent un homme ; il est tout de même précieux, quand on cesse pendant de longs mois d'exercer son métier, d'être ainsi payé sans rien faire à plein tarif, et l'Administration a droit à quelque reconnaissance.

Le 23 juin 1913, un conciliabule s'était tenu dans le cabinet du conservateur au sujet de ces fameuses monnaies

thräco-macédoniennes, dont plusieurs sont l'œuvre de faussaires modernes, mais pour lesquelles, délicat problème, il s'agit de savoir jusqu'où doit s'étendre la suspicion. Le professeur Pozzi, qui avait soulevé la question, était présent, et, en collectionneur épris de ses trésors, était porté à regarder comme bons ses exemplaires, à décrier les nôtres. Henri de La Tour avait donné son opinion ; en matière de style, il avait le coup d'œil. « Les drôles de monnaies, tout de même », disait-il plaisamment en partant le soir. Il devait mourir dans la nuit ; et je me souvins alors que quelques jours auparavant j'avais été frappé de sa pâleur.

Avec lui, je perdais le maître qui m'avait initié à bien des choses. Je me souviendrai toujours qu'une fois un professeur de philosophie, que nous invitâmes à visiter, parcourut le Cabinet les yeux fixés sur la pointe de ses souliers ; il méditait probablement sur le *Cogito* ou sur les monades. Eh bien, je risquais de tomber dans un repliement pareil. Henri de La Tour contribua plus que quiconque, avec le milieu lui-même, à cultiver chez moi la part d'attention, de discernement et de goût artistique pour les objets du passé, que rendait nécessaire le métier d'attaché au Cabinet des médailles et qui, pour ma plus grande joie, devait m'accompagner partout dans la vie.

Un exemple de son influence. Le rapprochement imaginé par lui, dans une de nos vitrines, de deux têtes de femme du même médailleur, Albert Dürer, représentant l'une la Vierge, l'autre Vénus, mais tout à fait parentes l'une de l'autre, était suggestif. J'aurais eu tendance à admettre cette conception, logique et systématique, qu'il existe un type de la Sainte Vierge et un type de Vénus à réaliser par les monuments : au contraire, j'avais la preuve parlante que chaque artiste a sa conception propre de la tête

humaine qu'il adapte aux exigences de l'interprétation : cette petite leçon sur la nature de l'art me profita fort.

En remplacement de Henri de La Tourfut admis M. Jean Babelon, archiviste-paléographe, fils de notre conservateur, et je devins conservateur adjoint.

Nous arrivons à l'année terrible 1914, où Foville et Jean Babelon partent pour le front, où l'on s'aperçoit avec effroi que tant de richesses accumulées, fécondées par les travaux de tant de générations successives, vont être à la merci de la confiscation ou de l'anéantissement. On emballa, pour le château de Pau, l'élite de nos beaux objets, — les vases peints exclus à cause de leur fragilité, — et un choix de nos monnaies et médailles. Hélas ! C'était à mon avis une précaution si incomplète, si trompeuse ! Ce qui fait la valeur de nos collections, c'est leur continuité, c'est le résultat des efforts de tous ceux qui ont mis leurs soins à les classer suivant leurs affinités, à les conserver dans leur liaison. N'importe quel collectionneur peut réunir de belles monnaies ; seul le Cabinet des médailles connaît et honore toute la lignée. Elle resta dispersée pendant quatre ans, avec nouveau prélèvement en 1918, cette fois pour aller à Angers, les pièces de choix en exil, les autres exposées au bombardement. Heureusement, nous en fûmes quittes pour la peur.

Même on profita de l'absence d'un si grand nombre d'unités pour réaliser le projet qui était en cours depuis plusieurs années, celui du déménagement.

J'ai dit que le transfert du Cabinet rue de Richelieu était provisoire. Il était entendu que l'on s'installerait dans les bâtiments neufs situés au Nord-Est, à l'angle de la rue Vivienne et de la rue Colbert, et qui allaient être prêts. Comme on se demandait en fin de compte s'il était bien sage d'hypothéquer à notre profit ce vaste quadrilatère, sur

le flanc d'installations destinées à réclamer toujours plus d'espace, diverses solutions avaient été mises en avant. Les uns voulaient nous rattacher au Louvre, d'autres à la Monnaie. Au Louvre, nous aurions fait figure de parents pauvres ; à la Monnaie, nous encourions des risques, l'éventuel danger des réquisitions auxquelles nos trésors de métal précieux avaient échappé pendant la période révolutionnaire en se faisant oublier, et puis la Monnaie n'est pas un établissement scientifique : on l'a compris partout à l'étranger.

Ernest Babelon avait pensé qu'un riche donateur accepterait d'acheter pour nous l'hôtel de la reine Isabelle, avenue Kléber, qui serait devenu l'annexe de la Bibliothèque nationale. Ce projet n'aboutit pas. J'avoue que, ayant débuté dans cette Bibliothèque, toute peuplée de mes confrères, j'y demeurais attaché de cœur et que, à défaut de l'ancien local où j'aurais aimé rester, dans un voisinage qui n'excluait pas l'indépendance, je me conformai sans trop de répugnance aux ordres reçus pour le déménagement.

Il se fit sans encombre, à l'exception d'un vase grec que laissa tomber l'appariteur, et qui se brisa en morceaux ; je vois encore le regard féroce que lui jeta, quand il l'apprit, Mortreuil, le secrétaire qui a veillé pendant un demi-siècle à notre sécurité. Ce vase était à la vérité assez commun, mais il représentait une nymphe en course, une Atalante, et c'était celui que j'avais eu sous les yeux, de mon bureau, pendant vingt ans. J'aurais pu voir là un fâcheux présage ; il ne fut fâcheux que pour le malheureux appariteur, si représentatif de notre ancien Cabinet, qui mourut cette année même d'une fluxion de poitrine contractée dans le nouveau vestibule par l'insuffisance de chauffage due à la guerre.

Je ne vis plus Atalante, mais je ne vis plus davantage ni les sarcophages ornés de belles peintures que me com-

mentait M. Valdemar ni les inscriptions dont j'avais fait le catalogue, pas même l'inscription délienne de Meilichidès, que j'avais publiée, sous le bienveillant patronage d'Haussoullier, dans la *Revue de philologie* : le Cabinet jetait du lest. Fallait-il le regretter ? J'ai toujours professé que sa destination essentielle était celle de musée des médailles (ancienne monnaie se disait autrefois médaille) ; néanmoins je n'ai jamais assisté au départ d'un de nos objets sans un serrement de cœur. Il est vrai que, à l'inverse, une exposition des plus belles reliures de manuscrits du département voisin fut instituée à demeure dans nos vitrines.

Le nouveau Cabinet des médailles frappe le visiteur par les majestueuses proportions de ses belles grandes salles.

Certains inconvénients proviennent de ce qu'on a dû, sur les instances des conservateurs, modifier les plans de l'architecte. Ainsi, dans le plan primitif, la salle des colonnes ne faisait pas partie du département, mais devait loger, avec balcon de promenade circulaire, les globes monumentaux, depuis dirigés sur Versailles. De là cette salle, trop grande pour un vestibule, qui en a l'air cependant puisque l'inscription « Département des Médailles » est placée au fond, et toutefois n'a pas été traitée comme telle, puisqu'on y voit des vitrines de salon dont les pieds reposent sur des dalles : au reste on se réservait d'en refaire l'ameublement.

D'autre part, la disposition générale fut subordonnée à la création de la grande salle des Périodiques, autour de laquelle il a fallu pivoter, après être parti sur la perspective d'une galerie, et prendre la tangente, et qui a fait reléguer tout au fond le cabinet du Conservateur.

Néanmoins, ce meuble Jacob, présenté tel un tabernacle au fond des Propylées, ces plafonds sobrement décorés et dorés, cette ambiance refaite autour des peintures de

Boucher, Natoire, Van Loo, qui attendaient dans la salle des manuscrits leur remise en place, tout cela ne mérite que des éloges.

Qui ne serait frappé d'un certain désaccord entre ces petits objets que sont les médailles ou les pierres gravées, posées dans leur case, et ces hauts plafonds ou ces larges espaces, alors que le nom même de Cabinet semblait postuler des galeries allongées et de petits salons ?

L'Administration y avait songé ; mais cela n'eût pas été en harmonie avec l'ensemble de la Bibliothèque, et puis le Cabinet de Louis XV, qu'on voulait reconstituer, avait une grande salle, enfin cela eût compliqué la surveillance. Il faut reconnaître que le problème n'était pas facile à résoudre si l'on voulait nous laisser notre double caractère de musée et de cabinet de consultation ; or, ce double caractère, nous l'avons nettement conservé.

De 1917 à 1924, ce fut l'œuvre d'Ernest Babelon, notre conservateur, de chercher les aménagements propres à faciliter et à embellir notre nouvelle existence. Il fit enlever les vitrines de dessus les meubles bas de la salle acajou, ce qui distingua, autant qu'il demeurerait possible, cette salle de travail d'avec les salles d'exposition ; il supprima le regard sur la salle des périodiques en y poussant le meuble d'Ailly, parce que, disait-il, il ne voulait pas qu'on vînt dans notre département comme à un spectacle d'aquarium. Il choisit avec goût les bustes et les vases destinés à couronner les armoires sans nuire à la décoration picturale, il désigna la place des papyrus égyptiens à la cimaise, celle du buste de l'abbé Barthélemy à la table même où il travaillait de son vivant ; enfin il obtint que la salle des colonnes, primitivement vestibule et dépourvue de persiennes, reçût la clôture indispensable aux objets qu'on y exposait.

Ainsi tirait-on parti d'une installation dont l'usage exigeait quelques accommodements, mais dont personne n'a songé à nier le caractère artistique et grandiose.

Il aurait fallu du personnel, et les difficultés d'après guerre s'y opposaient ; seuls, les vides furent comblés. Jean de Foville, disparu dans les premiers jours de sa présence au front, Villenoisy, parti pendant la guerre pour refaire sa santé dans son domaine du Dauphiné, avaient été remplacés par MM. David et d'Espezel.

Le Cabinet des médailles fait illusion. A cause de l'absence totale de clients en certains jours, on est porté à croire qu'il y aura toujours assez de monde pour le desservir ; mais ceux qui pensent ainsi ne se rendent pas compte de l'effroyable détail des recherches, pour acquisitions ou communications, au sein de cette collection de 250.000 à 300.000 pièces qui, au contraire des livres, ne portent aucune pancarte sur le corps, mais dont la cote est liée à une fiche volante, parmi des variétés que distinguent à peine, si précieux soient-ils, de menus indices.

D'autre part, à mesure que se ralentissent les fouilles en Orient, à mesure que s'épuisent les mines de renseignements fournis par les musées d'Europe, dont les catalogues se sont multipliés, dont les moulages et photographies ont été mis à portée de notre œil, on se tourne vers les trouvailles pour faire progresser la science. Mais les trouvailles se produisent inopinément sur un point quelconque du territoire ; il y faudrait une commission, chose impossible à cause de la pénurie des compétences, qui fût susceptible de se mobiliser à tout moment. L'archiviste départemental, le bibliothécaire de ville est souvent loin, et généralement sans expérience numismatique. Reste le fonctionnaire du Cabinet, mais le service le retient, et l'on ne s'habituerait que peu à peu à l'idée d'envoyer en mission l'un de nous,

dès qu'a paru une annonce dans un journal peut-être mal renseigné, au risque de laisser à la charge de la maison, qui doit légitimement indemniser le voyageur, ses frais de déplacement. De plus il faudra acheter en bloc connues et inconnues, ce qui est rompre en visière au règlement.

Je me souviens de la trouvaille de Puy-Sidoux, un village d'Auvergne. Il s'agissait d'un trésor de Florettes, ces précieux témoins de la Guerre de Cent ans, aussi intéressant pour le centre et l'est de la France que l'avait été pour l'ouest celui de Pontvallain. J'écrivis à M. le recteur de l'Académie de Clermont; mais ce recteur n'était pas numismate; il m'envoya à titre de spécimen les plus belles pièces du trésor, mais les plus belles et les moins altérées sont les moins instructives. Je crus qu'il n'y avait pas autre chose à chercher, et je m'abstins. Or, au même moment, M. l'abbé Poiret, un curé de Picardie, qui avait dans le sang le goût de la numismatique, écrivit à son confrère de Puy-Sidoux, qui réussit à lui procurer toute la trouvaille. Depuis, l'abbé Poiret a mis ces pièces à ma disposition, j'ai fait le voyage d'Amiens pour me rencontrer avec lui, et nous étudiâmes toute une journée cette captivante série.

Lorsque le D^r Pitois, de Besançon, accorda par testament de prélever sur sa collection un certain nombre d'exemplaires pour le Cabinet, je fus délégué à Besançon et pus m'acquitter au mieux de cette mission.

C'était au lendemain de la mort d'Ernest Babelon. Il mourut dans les premiers jours de 1924, d'un mal auquel ce grand travailleur ne voulait rien concéder et qui depuis plusieurs mois le minait sourdement. Conservateur omnipotent, il n'avait jamais exercé son autorité que dans le sens le plus libéral et avec la plus grande ouverture d'esprit à l'égard de nos initiatives personnelles. Il avait élevé le Cabinet des médailles, dans les milieux savants et collec-

tionneurs, à un degré de notoriété parfaitement inconnu avant son avènement. Il léguait une œuvre considérable. Si les circonstances l'avaient empêché d'entreprendre, comme je l'aurais voulu, le catalogue intégral de nos séries antiques, il nous laissait sur cette numismatique toute une littérature et un *Traité* de doctrine, prouvant par son exemple que, si les Allemands ont la spécialité des *Corpus*, les Anglais celle du *Catalogue* limité et achevé, le génie français s'épanouit dans la synthèse.

M. David composa la bibliographie du maître ; pour ma part, j'écrivis dans la *Revue numismatique* un résumé de l'œuvre de celui qui pendant trente ans avait incarné le Cabinet aux yeux de tous.

Je reçus la lourde charge de lui succéder. Je débutais comme conservateur dans une atmosphère nouvelle, parce que les conséquences de la guerre commençaient à se faire sentir et l'esprit d'unification à prévaloir, tant par une liaison plus étroite des bibliothèques entre elles que par un rattachement plus accentué des départements spéciaux à la vie commune.

L'administrateur d'alors voulut étendre l'institution du bibliothécaire de semaine aux communications, idée non sans fondement, mais inspirée des us et coutumes d'autres départements. J'essayai de le satisfaire ; mais, à cause de la grande inégalité de la fréquentation journalière, à cause de l'habitude que nous avons prise, d'être, chacun dans sa spécialité, le collaborateur du client, le système se révéla inapplicable aux Médailles. N'avait-on pas écarté, lors du déménagement, le projet de remplacer la tablette mise à la disposition du lecteur à chaque bureau par une table commune installée dans la bibliothèque ? M. Roland Marcel eut la bonne grâce de ne pas insister.

On projetait un ameublement approprié pour la première salle; on y renonça et l'on aima mieux rapatrier du Théâtre-Français, du Luxembourg, les vitrines actuelles de complément, un peu lourdes à la vérité, mais non sans harmonie dans l'effet d'ensemble. C'est sous la même direction qu'a été installé l'éclairage électrique, avec toutes les précautions imaginables, et d'ailleurs sur un pied modeste, puisqu'on lui demande simplement, la nuit venue, d'éclairer les tables avec des lampes fixes, de guider nos pas par la réverbération du plafond et, en toute saison, de faciliter la baisse des rideaux de fer à la fermeture; il vaut mieux, dans cette délicate question, rester en deçà que de courir l'aventure.

M. Roland Marcel mit fin au différend qui existait depuis cinq ans entre la Monnaie et nous.

Il faut savoir que, en 1861, par décret-loi, l'empereur Napoléon III ordonna de transférer au Cabinet des médailles celles des monnaies conservées par l'État en dehors de nous et que nous ne possédions pas; on considérait que le Cabinet était seul qualifié pour demeurer le conservatoire scientifique et que l'établissement du quai Conti devait se borner, comme toute usine, à entretenir au jour le jour un musée de ses produits les plus artistiques. Nos collègues du bord de l'eau n'ont jamais accepté cette décision; ne méditaient-ils pas vers 1920 de faire rapporter le décret et de récupérer leurs pièces? Ils soutenaient que leur fonds, venant de la Cour des monnaies et passé au ministère des finances, avait été violé abusivement. On a dit, à l'encontre, que le Cabinet du roi l'emportait sur le cabinet de la Cour, mais il y a mieux.

De quel droit se disaient-ils les héritiers d'une Chambre, organe législatif, alors qu'ils ne sont en réalité que les représentants de l'ancienne Monnaie de Paris, ayant absorbé toutes les autres et restée organe de fabrication?

C'est nous, héritiers du roi, qui avons droit de propriété sur le bien des Chambres qui l'aidaient à gouverner, et non ceux qui exécutaient ses ordres en maniant des balanciers. Les archives de la Chambre ou Cour des monnaies sont aux Archives nationales; la Monnaie n'en possède que des copies.

Le dissentiment se manifesta à propos de la trouvaille faite, en 1920, d'un lot considérable de monnaies d'or de Louis XV et de Louis XVI dans la ferme de Vigny (Eure), exploitée par une colonie pénitentiaire et dépendant de ce qu'on appelle le Domaine, qui relève du ministère des finances. Celui-ci prétendit s'adjuger en entier la part de l'État dans le trésor et, après avoir laissé la Monnaie y choisir quelques exemplaires, l'envoyer à la fonte. Or il y avait là des quantités de Louis marqués d'une lettre d'atelier ou d'une date que nous ne possédions pas. Les démarches d'Ernest Babelon ajournèrent la décision, et rien n'était encore résolu en 1924.

L'administrateur de la Bibliothèque obtint que nous choisirions avec la Monnaie sur un pied d'égalité. Il était néanmoins fâcheux que le surplus, très considérable, fût détruit; nous aurions eu tant d'avantage à l'emmagasiner pour servir aux échanges! De plus, on reconnaissait, ce qui était un recul, qu'à l'avenir la même égalité de droit s'exercerait sur toute trouvaille faite dans une quelconque propriété de l'État. Il est vrai que, peu après, M. Mazerolle, conservateur du musée de la Monnaie, était mis à la retraite et ne recevait aucun successeur à sa compétence numismatique, de sorte que, le cas échéant, nous pourrions aisément nous tailler la part du lion. En 1928, par exemple, sur une petite trouvaille faite à l'hôtel des postes de Beauvais, nous avons retenu un Ecu d'or de Charles VII, la Monnaie n'ayant formulé aucune demande.

La paix était faite. André Dally, nouveau à la direction de la Monnaie, se montra pour le Cabinet tout à fait empressé ; il vint me voir et nous offrit, à Jean Babelon et à moi, de faire à la Monnaie des conférences qui eurent un plein succès, dans le même temps qu'il donnait asile à la Société de numismatique ; façon spirituelle de prouver que l'Hôtel du quai Conti pouvait servir de cadre à des manifestations de la science.

Cependant je poursuivais mon œuvre. Les jetons étouffaient dans leurs tiroirs ; je profitai de ce que l'Administration nous aménageait les meubles de la salle des colonnes pour procéder à des chassés-croisés entre les jetons, les médailles dites des grands hommes, le dépôt légal et les arabes ; je disposai commodément les médailles religieuses qui, depuis le legs Maxe-Werly, étaient empilées au petit bonheur. Enfin je crois que j'ai bien fait d'exiler de la place d'honneur ce buste à la tête de femme portant une forteresse qui paraît être un faux du xvii^e siècle fabriqué au quartier latin.

Toujours intéressé par les grecques, j'assistai chaque printemps à la petite leçon que Théodore Reinach, successeur d'Ernest Babelon dans sa chaire du Collège de France, nous donnait devant l'élite de ses auditeurs ; je faisais dans la *Revue* une sorte de catalogue succinct des séries d'Antioche. Je présidais avec satisfaction à l'accroissement des séries antiques : acquisitions diverses, notamment celle des monnaies grecques de Crimée et de la Mer Noire, du grand-duc Alexandre dont on liquidait la collection ; legs de l'archéologue Frœhner, qui doit donner lieu à des publications importantes (je publiai les poids monétaires du Bas-empire) ; legs de M^{me} la baronne de Rothschild ; don Seymour de Ricci ; dons ou dépôts du musée Guimet pour la Bactriane et les indo-scythes, du musée du Louvre provenant des fouilles

de Suse, etc. Je reçus aussi le legs Schlumberger, monnaies byzantines et vitrine d'objets byzantins.

Jean Babelon mettait au point, pour le continuer, les papiers du *Traité* laissés par son père; il donnait un nouveau d'éclat à la collection de Luynes en publiant un Catalogue qui n'avait jamais été fait; il s'occupait d'intéresser à nos collections les médailleurs actuels de l'étranger ou les auteurs, français ou étrangers, de médailles fondues, lesquelles ne sont pas versées par la voie du dépôt légal, tandis que, de mon côté, je modérais le zèle de divers fabricants qui, interprétant à la lettre la nouvelle loi sur le dépôt légal, nous encombraient de leurs produits.

A l'égard des monnaies étrangères, je facilitai à Le Hardey le dessein qu'il avait de nous donner ses monnaies italiennes; il vint lui-même les ranger dans des tiroirs aménagés à son idée. Le notaire M. de Ridder, frère de l'archéologue, a continué à nous enrichir des pièces modernes d'Europe qu'il récoltait dans ses recettes.

Et la magnifique collection Beistegui, qui comprend le moderne avec l'antique, a couronné le tout. Jean Babelon s'est chargé d'aménager et de publier ces monnaies d'or.

Nos crédits étaient, hélas! bien réduits, quoique les Amis de la Bibliothèque et la donation Rockefeller aient paré dans une certaine mesure à notre détresse. A défaut des belles pièces antiques, les séries françaises, qui me tenaient le plus à cœur, exigeaient de moindres sacrifices, et je me consolais de cette façon.

Parmi les acquisitions dont je me souviens, je citerai celle du Franc d'argent d'Henri IV, pièce unique frappée par le roi à Melun lors du siège de Paris. Elle nous avait été proposée avant la guerre pour le prix de 2.000 francs que nous jugions trop élevé; je l'acquis en 1928 moyennant 5.000 des nouveaux francs, ce qui n'était pas, on l'avouera, une

mauvaise affaire. J'ai fait aussi quelques négociations avec la Banque de France ; Louis et Ecus de l'ancien Régime, qui lui avaient été remis au prix du métal, nous furent cédés pour ce prix ; tout récemment j'ai obtenu par ce canal la monnaie de 100 francs de 1935, qui ne sera jamais mise en circulation mais au contraire fondue, et qui aura été, il se peut bien, la dernière monnaie d'or française frappée à Paris. On m'a promis, à la Banque, de garder dans un médaillier les pièces rares qui pourraient être présentées pour le métal au remboursement.

D'une façon générale, depuis le départ de Maurice Prou, j'avais fait acheter beaucoup de monnaies royales françaises que je cueillais dans les ventes publiques, celles des collections Bordeaux, Babut, Marchéville ; chez les marchands ; enfin de gré à gré avec des amateurs tels que Farigault ou un collectionneur averti et perspicace, M. le D^r Bailhache. Je récupérai de la sorte une partie des fameuses Florettes et autres raretés qui avaient appartenu au comte de Castellane. J'ai parlé de Pitois, de Poiret. La numismatique française n'avait jamais bénéficié d'aucun don important, lorsque nous reçûmes la collection Smith-Lesouëf, conservée jusque-là à Nogent-sur-Marne, en 1926.

J'avais publié, en 1916, le *Manuel de numismatique française* pour les monnaies de Hugues Capet à la Révolution, et j'ai aussi publié le *Manuel des poids monétaires*, petits objets dont nous nous étions procuré par Florange une collection d'importance. En 1923, je m'étais trouvé en mesure de donner mon premier volume de notre *Catalogue des monnaies royales françaises*, des Carolingiennes de Prou jusqu'à Louis IX ; je préparais la suite.

Pour beaucoup de ces publications, la collaboration des maisons Protat, imprimeurs, et Feuardent, éditeurs, fut infiniment utile.

Notre personnel devenait instable. M. d'Espezet, entré en 1919, s'en va en 1928 pour raison de santé. En 1930, M. Bataille, dont on avait espéré un moment qu'il renouvellerait notre collection musulmane, a cessé d'appartenir au département.

M. d'Espezet a été remplacé par M. Pradel, préposé comme lui aux jetons et à l'héraldisme.

M. Bataille a eu pour successeur M. Crozet, archéologue, qui a entrepris l'inventaire des lampes antiques ainsi que des études sur les cylindres chaldéens, et surtout bibliographe désigné pour s'occuper de notre bibliothèque.

M. David, pourvu d'une solide éducation classique, mettait en valeur nos camées et intailles, collection inestimable.

Pour ma part, en 1932, je donnai une suite à mon premier Catalogue, le deuxième volume, allant de saint Louis à Louis XII, que l'administrateur actuel, M. Julien Cain, a bien voulu honorer d'une préface élogieuse.

Puis je m'occupai des féodales. Je fis la tournée des marchands experts, car, pour les féodales surtout, que la terre ne nous rend qu'avec parcimonie, cette tournée est toujours à refaire. Entre autres raretés, j'acquis de Page la monnaie inconnue de Simon de Montfort à Toulouse ; je me procurai des pièces de la collection Furstemberg, ancienne collection Saulcy.

En 1936, je publiai, comme tome du *Manuel de numismatique française*, le quatrième : *Les monnaies féodales*, que des recherches ultérieures ne peuvent manquer de corriger ou de compléter, mais qui peut bien passer pour la mise au point de la science telle qu'elle résulte actuellement des disponibilités du Cabinet, pièces et brochures.

Cette même année 1936, un Denier inédit de Savary de Mauléon me fournit un mémoire pour le Congrès de Londres.

Est-il superflu de rappeler que je continuais d'entretenir avec nos collègues de l'étranger les relations les plus cordiales, notamment avec nos collègues anglais, dont G.-F. Hill, devenu administrateur du British Museum, laissait après lui au Cabinet, depuis la mort de Brooke, J. Allan, Mattingly, Robinson, Allen. Hill vint travailler chez nous à son répertoire des médailles italiennes, Mattingly à son catalogue des monnaies de l'Empire romain. Je veux rappeler encore, à propos du Congrès, la preuve de haute courtoisie que devaient me donner ces Messieurs lorsque, deux ans après, les tirages à part qui m'étaient destinés s'égarèrent par suite d'une fausse adresse et de la mobilisation du facteur qui seul aurait pu la redresser : nos collègues, sans y être le moins du monde sollicités, firent réimprimer à mon intention mon mémoire sur Savary de Mauléon.

M. Pradel, après avoir composé son Catalogue des jetons des princes, s'était fait appeler à d'autres fonctions. M. Cain prit soin de notre recrutement ; il a fait entrer deux sujets nouveaux, M. Le Gentilhomme (entré en 1933) et M. Cotteville-Giraudet.

Je commençais à me préoccuper de ma succession ; il m'aurait été pénible que l'effort de redressement que j'avais accompli en faveur de notre numismatique nationale s'arrêtât avec moi et qu'on retombât dans l'erreur d'une activité exclusivement gréco-romaine. M. Le Gentilhomme, archiviste-paléographe, remplit les conditions souhaitées ; il maintiendra à leur hauteur, il développera les études de numismatique médiévale et moderne, sans préjudice d'un concours actif apporté aux séries antiques, romaines surtout, et aux mérovingiennes, car il est numismate, il remonte aux origines et joint à de grandes qualités d'analyste la vue d'ensemble.

La numismatique musulmane était de nouveau en déshérence. M. Cottevaille, égyptologue et par cela même capable de mettre en valeur ce que nous conservons d'antiquités égyptiennes, mais qui a su se mettre à l'unisson des séries numismatiques de l'Orient, remplit une autre partie du programme ; il s'occupera des sassanides et de leurs ramifications ; il continuera le Catalogue Lavoix.

Reste l'Extrême-Orient, que nous n'avons pas oublié, car nous avons acquis 3.000 pièces de ces séries en 1911 et nous en avons reçu en don plus de 5.000 de Ciani en 1928 ; mais cela est tellement en dehors du reste, et si peu conforme aux pratiques usuelles du monnayage, que le mieux est d'attendre pour l'étude une occasion, qui se présentera peut-être.

La suspension obligée du Catalogue des jetons, après le passage de deux spécialistes, est plus fâcheuse.

Quant aux gardiens, depuis longtemps nous avons un gardien principal, Rolland, qui aimait son métier, qui s'était fait des fiches personnelles et qui s'entendait dans la perfection à guider le public des promeneurs dans les salles d'exposition. M. Cain a appelé comme second gardien un aide diligent, instruit, avec qui l'on a pu entreprendre des remaniements dans notre bibliothèque spéciale. Le mouleur était l'ancien concierge, Carpentier, vieux et excellent serviteur.

Tel était l'état des choses lors de mon départ en octobre 1937.

Il me semble que, depuis un quart de siècle, le Cabinet a étendu son rayonnement. L'affluence des auditeurs aux conférences qu'il m'a été donné de professer au Collège de France le prouve assez. Le Cabinet participe aux expositions, aussi bien celles de la Bibliothèque que celles du

dehors ; il débite en quantité croissante des photographies et des moulages. Nous admettons à profiter de notre bibliothèque archéologico-numismatique les lecteurs mêmes qui ne demandent pas communication de vases ou de médailles.

Il y a eu progrès dans le service et les installations. Nous avons aboli la distinction des jours fastes et néfastes, et, avec suspension à midi, le Cabinet reste ouvert une heure de plus le matin, une heure de plus le soir. Le téléphone y est installé, mais il ne saurait tenir lieu de ce qui n'est pas sa fonction. Un nouveau lecteur ayant demandé sa carte d'entrée par téléphone, je lui fis observer que cela ne le dispensait pas de la lettre réglementaire, de ces quelques lignes de la main de l'intéressé, qui, en cas d'infraction, serviront à le retrouver et... à le faire pendre.

Mon souhait le plus cher est que le Cabinet garde son quant-à-soi, qu'il ne soit pas manœuvré par telle de ces missions originaires du dehors qui visent à englober notre collection dans leur *Corpus* fait de pièces et de morceaux, par tel de ces groupements qui compromettraient notre originalité, mais qu'il conserve ce qui lui reste d'indépendance dans le cadre des consultations et des Catalogues, régis par les règlements, sous la responsabilité des seuls fonctionnaires de la maison.

Alors on prendra son temps pour faire bien et nous verrons éclore les grandes œuvres en préparation ; les Catalogues de monnaies françaises de M. Le Gentilhomme, les Catalogues des musulmanes de M. Cottevaille, le Recueil des médailles françaises de M. Jean Babelon. Je léguerai aussi le grand travail que ma retraite, je l'espère, me permettra de mener à bonne fin : le *Traité des monnaies royales françaises du moyen âge*, développement et couronnement de mon Manuel comme de mes Catalogues. J'ai parlé des jetons et de l'Extrême-Orient et, quant au dépôt légal, qui

ne nous intéresse pas, c'est une mine réservée à nos petits-neveux.

C'est dans ces sentiments que je partis, en octobre 1937, après 41 ans de service, dont 13 ans et 8 mois comme conservateur. Les nouvelles lois auraient pu me faire renvoyer plus tôt, comme il est arrivé à plusieurs, et non des moindres ; c'est à l'intervention répétée de M. Cain que je dois ce délai, et je lui en suis profondément reconnaissant.

Mes collègues ont mis le comble à ma reconnaissance en organisant sur son initiative et celle de Jean Babelon, le 24 février 1938, une fête d'adieu dont je garde le plus précieux souvenir, très touché que l'École des chartes, la Société des antiquaires de France, la Société de numismatique, y fussent représentées, et particulièrement que M. Adrien Blanchet y évoquât l'ancien Cabinet, et M. Tourneur, devenu administrateur de la Bibliothèque royale de Belgique, l'assentiment des étrangers.

Ce qui s'est passé depuis, on le sait, est le début d'une tourmente dont il faut espérer que le Cabinet sortira sain et sauf comme celle d'il y a vingt années.

A. DIEUDONNÉ.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

14. — A Evreux, vers 1937, on a trouvé, entre la rue « Villaine », et la rue Lepouzé, dans le jardin Lefèvre, un vase de terre qui contenait des « petits bronzes » probablement au nombre de plus de cent. Sur 86 examinés, il y avait : 70 Postume, 2 Gallien, 3 Victorin, 1 Tétricus père, 1 Tétricus fils, 2 Claude II, 1 Aurélien ; 6 indéterminées. — *Renseignement de M. H. Lamiray.*

Il est regrettable que ce petit dépôt n'ait pas été étudié scientifiquement, car la date d'enfouissement devait être très voisine de celle de l'énorme trésor (caisse d'un payeur de légion ?), dont la pièce la plus récente (sur 4.400 examinées) était de Probus.

15. — *Complément au n° 5 de 1938.*

Dans une partie du parc d'Offémont (C^{ne} de Saint-Crépin-aux-Bois, arr. de Compiègne), au lieu dit « le Champ de Courses », il y a quelques années, dans un terrier de lapin, on découvrit environ 1.400 monnaies avec des débris de ferrure (de coffret ?) et divers débris. Sur 1.300 pièces, *antoniniani* et petits bronzes, on a reconnu : 88 Gallien ; 4 Salonine ; 2 Postume ; 60 Victorin ; 700 Tetricus I ; 190 Tetricus II ; 70 pièces, défectueuses, qui doivent appartenir à ces deux princes. Il y a peut-être, dans ce dépôt, quelques variétés inédites ; mais n'ayant pu voir que quelques croquis et frottis peu nets, je laisse provisoirement de côté quelques indications, qui pourraient cependant être intéressantes. — *D'après des renseignements de M. Hémerly, membre de la Société historique de Compiègne.*

16. — Plusieurs journaux de 1938 et 1939 (dont *Le Temps* daté du mercredi 18 janvier 1939, p. 4) ont signalé la découverte à La Vineuse C^{on} de Cluny, Saône-et-Loire), d'un trésor de 10.000 pièces contenues dans un vase cylindrique de bronze recouvert d'un débris de couvercle. Sur ma demande, le dépôt monétaire a été envoyé au Cabinet de France, où l'inventaire en avait été commencé avant les douloureux événements de la fin d'août. En attendant qu'une étude complète puisse être faite,

on peut indiquer, ainsi qu'il suit, la composition du dépôt, telle quelle avait été reconnue par M. Morgaud, archiviste départemental de Saône-et-Loire: Valérien, Salonine, Gallien, Postume, Victorin, Marius, Tetricus père et fils, Claude II, Quintille, Aurélien. — *Renseignements de plusieurs correspondants et particulièrement de M. G. Jeanton, conservateur du Musée de Tournus.*

17. — Sur le territoire de la commune de Sézanne (Marne), au lieu dit « Les grands Moignans », section C, 3^e feuille du plan cadastral (parcelles n^{os} 976-986), entre les routes N. 51 et GC. 39, à 500 m. sur la gauche de cette dernière, parmi les restes d'une villa romaine, on a trouvé un vase de terre « craquelée, bleue », recouvert d'un tesson d'écuelle analogue; il était placé à 0 m. 90 d'un mur antique et, au moment de la découverte, à 0 m. 80 de profondeur.

L'inventaire complet des monnaies que contenait le vase n'a pu être fait encore. Mais les 3619 pièces reconnues appartiennent aux règnes de Valérien, Gallien, Salonine, Postume, Victorin, Tetricus, Quintille, Probus (2 ex.). — *Renseignements de M. l'Abbé Favret et de M. A. Brisson.*

18. — A « Vic-sur-Seille » en 1937, on a trouvé une cachette de plus de 300 pièces de Postume, dont 306 examinées appartenaient à 15 types différents. Le dépôt a été dispersé. — *Renseignement de M. Ch. Croix, principal du Collège d'Avesnes-s.-Helpe (Nord), qui possède une trentaine de ces pièces.*

Il faut évidemment placer cette cachette à côté de celles que j'ai énumérées dans *Les Trésors de m. rom...*, 1900, p. 107-110.

19. — Au hameau de Neuville (C^{ne} de Claville, C^{on} d'Evreux), en labourant, on a trouvé une « cruche », remplie de monnaies de bronze de Gallien, Constance Chlore, Dioclétien, Maximien, etc. — *Le Temps*, n^o 28304, du Dimanche 12 mars 1939, p. 5.

20. — *Complément au n^o 6 de 1928.* — A Dorchester (Dorset, Angleterre), South Street, 48, dans un jardin où se trouvaient les substructions d'une grande construction romaine, le 11 mai 1936, on a trouvé un des trésors les plus importants qui aient jamais été découverts en Angleterre. Une cruche de bronze, un large bassin de bronze, et les restes d'un coffre, avaient contenu plus de 22.000 monnaies dont une quinzaine seulement de deniers, le reste composé d'*antoniniani*. L'étude précise, faite par M. H. Mattingly, a fourni la répartition suivante; 4 Julia Domna; 22 Caracalla; 1 Macrin; 120 Héliogabale; 7 Julia Maesa; 5 Sévère Alexandre; 1 Julia Mamaea; 6 Maxi-

min ; 29 Balbin ; 39 Pupien ; 8.890 Gordien III ; 2 Tranquilline ; 4.939 Philippe I^{er} ; 1.001 Otacilie ; 1.050 Philippe II ; Trajan Dèce, 1.366 ; *Divi*, 85 ; Etruscille, 518 ; Herennius, 270 ; Hostilien, 82 ; Trébonien Galle, 769 ; Volusien, 632 ; Æmilien, 50 ; Cornelia Supera, 2 ; Valérien I^{er}, 346 ; Mariniane, 20 ; Gallien, 346 ; Salonine, 110 ; « Valérien II », 36. — *Num. Chron.*, 1939, 30 — 61, pl. II-IV ; pour l'annonce de la découverte, cf. *Evening Standard* du 13 mai 1936.

21. — A Sainte-Solange (Cher), en 1938, dans le pied d'un meuble on a trouvé : 2 louis aux lunettes et 5 louis au bandeau de Louis XV, et 7 doubles-louis de Louis XVI, ces derniers tous de 1786. — *Renseignement de M. P. Chenu*.

ADR. BL.

*
**

Monnaies d'Athènes. — M. L. Kambanis a continué ses études de Numismatique athénienne, spécialement de la série du nouveau style avec noms de magistrats. Il signale un tétradrachme aux noms de Dionysos-Démotratos, et de drachmes qui s'y rattachent. Il a dressé aussi un tableau des dernières séries à deux noms de magistrats, des séries antérieures à l'occupation d'Athènes par Sulla et des séries postérieures à cet événement. — *Bull. de corresp. hellénique*, LXII, 1938, p. 61-84, pl. XVIII.

ADR. BL.

*
**

Numismatique de la Syrie — Dans un article intitulé *Antiquités Syriennes*, M. Henri Seyrig a réuni des observations sur quelques monnaies provinciales de Syrie et de Cilicie. Il conteste l'attribution à Laodicée-sur-Mer d'un groupe de tétradrachmes où les lettres ΣΑΝ indiqueraient un nom formé sur celui du grand dieu de Tarse. Je ne crois pas possible de conclure que les pièces comparées sont de la même époque.

L'attribution d'autres tétradrachmes à Gabala à cause de la présence d'un dattier, est plus vraisemblable. — *Syria*, t. XX, 1939, p. 39-42, fig.

ADR. BL.

*
**

Symbolisme des monnaies. — Beaucoup d'auteurs ont recherché les tendances secrètes de diverses monnaies. J'ai laissé voir autrefois,

en particulier dans mon *Traité des monnaies gauloises*, ce que je pensais des hypothèses fondées sur le symbolisme. Je n'insisterai donc pas sur un travail où l'auteur a fait montre de connaissances étendues, mais dont le résultat me paraît incertain (Noël de La Houssaye, *Les bronzes italiotes archaïques et leur « symbolique »*. Éditions du Trident, Paris, 1938, gr. in-8°, 43 p., 4 pl. et tableaux).

ADR. BL.

*
**

Monnaies celtiques d'Angleterre. — Quelques monnaies celto-bretonnes ont été trouvées sur le territoire de Colchester ; plusieurs portent des noms de chefs. — *The Colchester & Essex Museum ; report for the two years ending 31st march 1937*, pl. III.

ADR. BL.

*
**

Numismatique d'Auguste. — Mettre en rapport des monnaies d'Auguste avec des passages des *Res gestae* du temple d'Ancyre, est une entreprise très louable. Elle vient d'être tentée ; mais on pourra reprendre l'idée, d'ailleurs déjà effleurée auparavant (Jessie D. Newby, *A numismatic Commentary on the Res gestae of Augustus*, 1938, Iowa city ; gr. in-8°, 117 p., 4 pl. sim.).

ADR. BL.

*
**

Têtes de femmes sur des monnaies hellénistiques. — M. Rudolf Horn, continuant ses études sur les têtes hellénistiques, a réuni des têtes de femmes des monnaies de la Sicile, de l'Égypte, de la Syrie. — Dans *Mitteilungen... Bullettino dell'Istituto archeologico germanico*, sez. rom., vol. 53, 1938, pl. IX et X, p. 70-87.

ADR. BL.

*
**

Portrait de Dioclétien. — Mr Heinrich Fuhrmann, à propos de fragments sculptés, a étudié le portrait de Dioclétien et a reproduit plusieurs monnaies et des médaillons de l'époque de cet empereur. — *Mitteilungen... Bull. dell'Istituto archeologico germanico*, s. rom., vol. 53, 1938, p. 34-45, pl. VIII.

ADR. BL.

*
**

Deniers parisis et tournois. — M. Dieudonné a publié dans le *Moyen Age*, 1^{er} fasc. de 1939, un article intitulé : *Denier parisis et Denier tournois. De l'emploi de ces appellations dans les textes* (p. 17-30).

*
**

Vente d'une partie du trésor de la rue Mouffetard. — Pour payer une partie des frais déjà engagés au sujet du procès que le partage du trésor rend nécessaire, on a vendu, le 16 juin, 205 pièces d'or du trésor de la rue Mouffetard. Disons immédiatement, que les prix atteints sont en général bien supérieurs à ceux du cours normal actuel : Doubles-louis, de 1500 à 1900 frs ; celui de Tours, 1920 frs ; demi-louis, de 700 à 1000 frs ; louis, de 700 à 1500 frs. Au total, 210.000 francs !

ADR. BL.

*
**

Projets de médailles en 1750. — Aujourd'hui, la Commission des inscriptions et médailles de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est assez souvent consultée pour des médailles que la Monnaie ou des maisons particulières ont l'intention de frapper. Mais, comme ce fut le cas pour la médaille du tricentenaire de Racine, la Commission est parfois consultée quand le travail est trop avancé pour que son avis puisse être utile.

La méthode de travail était différente autrefois, et l'on pouvait s'en féliciter, dans le plus grand nombre de cas. Par exemple, voici des passages extraits des « Procès-verbaux manuscrits de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres » (conservés à la Bibliothèque de l'Institut) :

Mardi 9 juin 1750. « La séance a été presque entièrement consommée par les discussions au sujet des trois médailles n^{os} 13, 14 et 24. C'est le Congrès de Soissons, le Bombardement de Tripoli et la Soumission de Tunis, et la Mesure de la Terre. On s'est fixé à trois médailles, sur le premier et le troisième de ces sujets. A l'égard du second, l'examen a été renvoyé à un autre tems, à cause de quelques difficultés qui naissent du sujet même. Ensuite on a fixé à la pluralité des voix l'exergue de la médaille sur la création du corps de milice sur laquelle on étoit resté indécis dans la séance précédente.

« Après la séance le Comité est demeuré assemblé pour l'examen des cinq sujets de médailles suivants. »

[Le ms. présente une lacune à cet endroit ; elle est comblée au f° 107, 19 juin. Mais j'abrège.]

16 juin 1750. Discussion au sujet de la légende *Mensor orbis terrarum*, acceptée le 9 juin, rejetée le 12, puis définitivement acceptée le 16 juin : ... « l'on a décidé qu'elle seroit mise au nombre de celles que l'Académie présenteroit et à la pluralité de dix-neuf voix contre sept. »

On voit que l'on prenait le temps de réfléchir et de discuter au sujet des médailles du règne de Louis XV, comme on l'avait fait pour celles de Louis XIV.

ADR. BL.

*
**

Médailles. — La Maison Arthus-Bertrand a voulu honorer à la fois la pensée française et la mémoire d'un grand artiste, en publiant une notice (signée : Emile-A. Van Moé), qui reproduit les droits des médailles de Monseigneur Baudrillart, de MM. G. Goyau, P. de Nolhac, d'Arsonval, L. Lumière, œuvres de P.-M. Dammann.

La Monnaie de Rome a fait frapper des médailles-monnaies pour le dernier Conclave ; l'une au nom du cardinal Pacelli, l'autre au nom du gouverneur Alberto Arborio-Mella di Sant'Elia. (Deux figures dans *Le Matin* du 2 mars 1939.)

La Monnaie de Paris a édité de nombreuses médailles que l'on peut examiner dans le bureau du Service commercial, 11, quai de Conti.

Le sculpteur languedocien Iché a eu l'excellente idée de se retremper dans les traditions anciennes. Il a fait une médaille où il a employé des procédés antiques pour réaliser une œuvre qui convient parfaitement à la Société d'études scientifiques de l'Aude. Voy. J. Babelon dans *Beaux-Arts* du 7 juillet 1939, fig. — Le tête tourelée de la cité de Carcassonne a beaucoup d'analogie avec celle d'un tétradrachme de Smyrne.

La Maison Begeer, à Woorschoten (Pays-Bas) a édité plusieurs insignes et médailles pour la naissance de la princesse Béatrice, pour le prince Bernhard, à la mémoire du directeur G. Vissering, pour l'aviation, pour les étudiants de Leyde, etc.

ADR. BL.

*
**

Médaille commémorative offerte au professeur Henri Breuil. — Cette médaille offerte à l'éminent préhistorien, le 14 février 1939, est

l'œuvre de M. Paul Bénard, qui a modelé un buste ressemblant. Elle a été offerte à l'occasion de l'entrée de l'abbé Breuil à l'Académie des I. et B. L. — *L'Anthropologie*, t. 49, 1939, p. 187-9, fig.

*
**

Médailion d'or juif. — Un médaillon d'or repoussé, de 3 cm. de diamètre, probablement postérieur au v^e siècle, porte une figure du chandelier à sept branches, entre le *shofâr* (trompette) et le *loulâb* ou feuille rituelle de palmier. Au-dessus on lit ΥΠΕΡ ΕΥΧΗΣ ΙΑΚΩΒ ΑΡΧΙΓΟΥ ΠΙΝΝΩΝΑ, inscription d'une rédaction un peu singulière, qui indique évidemment un ex-voto. — R. D. Barnett, dans *The Journal of Hellenic Studies*, vol. LVIII, 1938, p. 255-6, fig.

ADR. BL.

*
**

Jetons de Louis XIV. — *L'Illustration* n^o 4985, du 18 sept. 1938, a reproduit deux planches de l'*Histoire de Louis le Grand* par le R. P. Claude-Fr. Menestrier. Ils'agit de 70 jetons relatifs à divers événements du règne. Par malheur, pour cadrer avec le format du périodique, on a agrandi d'un bon tiers ces pièces, qui, par suite, paraissent être des médailles ! Il est vraiment fâcheux pour la Science française que des ignorants se livrent à de pareilles fantaisies. Quand comprendra-t-on qu'on ne saurait réduire ou agrandir, *sans avis très précis*, des monnaies, jetons et médailles ?

ADR BL.

*
**

Sigillographie. — 1^o Un sceau du commencement du xii^e siècle, de Gombaud de Lesparre, porte un buste de face, coiffé d'un petit casque. La légende est : *S. Gunbaudi de Sparra*. Cette précieuse matrice doit être à peu près contemporaine d'un acte de donation des seigneurs de Lesparre à Saint-André de Bordeaux (J. Béraud-Sudreau, *Sceau de Gombaud, sire de Lesparre*, Bordeaux, 1938. Extr. des *Bull. et Mém. Soc. archéol. de Bordeaux*, t. LIII; 20 p., 1 pl.).

2^o En 1863, on avait trouvé à Jouy (Cher), dans une cachette, évidemment, sept sceaux poitevins, de sénéchaussées, etc. (Lusignan, Poitiers, Saint-Maixent, La Roche-sur-Yon, Fontenay). Ces matrices, autrefois dans la collection B. Fillon, ont été publiées plutôt mal, à

diverses reprises. M. Chenu a pensé avec raison que l'on pouvait contrôler les inscriptions de ces sceaux conservés aujourd'hui au Musée de Niort et il a relevé un certain nombre d'erreurs (*Bull. numism. et sigillogr.* n° 39, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, t. XLVII, p. 175-180). — La question de la date de ces sceaux pourra, je le crois, retenir encore l'attention.

3° Dans la *Revue fr. d'Héraldique et de Sigillographie*, il faut signaler plusieurs articles : *Le sceau des soixante arbalétriers du roi et de la ville de Paris*, très beau sceau d'argent de l'époque de Louis XII ou François I^{er} (1938, p. 81-87, fig.). — Edm. de Vernisy, *Le sceau du Gaspard de Saulx-Tavannes 1565* (*Ibid.*, p. 93-4, fig.). — Congrès en Belgique, 1938 ; Sceaux de Tournai (*Ibid.*, p. 13 et s., pl.). — Sceaux d'après des dessins de Gaignières, pl.

4° Dans les *Mélanges Syriens* (off. à M. R. Dussaud, t. I^{er}, 1939, p. 139-150, 2 fig.), le C^{te} Chandon de Briailles a donné un article *Sur deux bulles de l'Orient latin*. Il s'agit de plombs de Foucher d'Angoulême, et d'Amauri de Nesle, tous deux patriarches de Jérusalem, de 1146 à 1180. Le type de l'*Anastasis* est bien connu ; j'y reviendrai ailleurs.

ADR. BL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

SCHAEFFER (Cl. F. A.), *Une trouvaille de monnaies archaïques grecques à Ras Shamra*. In-4°. Extrait des *Mélanges Syriens* offerts à M. R. Dus-saud, I, 1938, p. 461-487, 2 pl. et fig.

A Ras Shamra (l'antique Ugarit, près de Latakieh, Syrie), les fouilles fructueuses, poursuivies depuis dix ans environ, avec un grand succès ont fait découvrir, entre autres restes, un vase brisé contenant 39 statères archaïques grecs (poids total : 375 gr. 37) et des morceaux d'argent qui provenaient de la fonte d'autres pièces semblables. Les types représentés sur ces pièces anépigraphes sont : Le satyre avec la nymphe (type dit de Lété) ; le personnage ailé à droite (thraco-macédonien ou île des Cyclades) ; le sanglier, qui doit désigner Stagire de la Chalcidique ; le bélier couché des pièces d'Evelthon, roi de Salamine de Chypre (6 pièces, qui fournissent une date du milieu du IV^e siècle av. J.-C.) ; le griffon, sur un tétradrachme de 14 gr. 95, probablement d'Abdère ; un cheval placé devant un arbre, type inédit (8 gr. 70).

M. Schaeffer s'est livré à des recherches intéressantes sur la provenance de ces monnaies que l'on refondait. Je crois que, pour l'époque, il faut s'arrêter à l'une des hypothèses proposées : « ... lors de la réorganisation de la cinquième satrapie perse par Darius. » Et, je suis porté à croire que le commencement du monnayage achéménide a dû être la principale raison de la fonte des monnaies grecques, à Ugarit.

La découverte est importante et l'auteur en a tiré un bon parti.

ADRIEN BLANCHET.

*
**

GAEBLER (Dr Hugo), *Fälschungen Makedonischer Münzen*, V. Berlin, 1938, gr. in-8°, 20 p., 3 pl. (Extr. des *C^{tes} R^{du}s* de l'Acad. des Sc. de Berlin, Classe phil.-hist. 1938, XXIX).

J'ai signalé les quatre premières notices (en dernier, *R. N.*, 1938, p. 279) ; je ne reviendrai donc pas sur mes réserves personnelles. Le 5^e fascicule examine des pièces d'Amphipolis, de Chalcis, d'Aphytis, Terone, Sermyle, Bisaltæ, etc. Plusieurs des attributions sont remises

en question. La planche II ne présente que 2 pièces antiques sur 23, la pl. III, une seule sur 18. Tout le reste serait moderne.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NEWELL (Edward T.), *The coinage of the eastern Seleucid mints, from Seleucus I to Antiochus III*. The American Num. Society, New-York, 1938, pet. in-4°, 307 p., 56 pl. photot. (*Numismatic Studies*, n° 1).

L'importante Société numismatique américaine qui, jusqu'à ce jour, avait assuré régulièrement la publication d'une collection de *Numismatic Notes and Monographs*, dont, à ma connaissance, 83 petits volumes (in-18 environ) ont paru, avec des planches innombrables, ne se contente plus de cette série, déjà si précieuse. Le président de la Société inaugure une nouvelle collection, d'un grand format, dont le premier volume est vraiment un *master-piece*.

On peut dire que cet ouvrage, — dédié à Sir George Macdonald, un des plus nobles travailleurs de notre discipline —, renouvelle nos connaissances sur la numismatique des neuf premiers rois de Syrie (de 321 à 187 av. J.-C.). Et l'on ne sera pas surpris en voyant que l'auteur de ce travail capital est M. Newell, dont l'action sur la Société américaine de Numismatique a été si bienfaisante, dont les patientes recherches et les savantes réflexions pouvaient seules, peut-être, aujourd'hui, nous doter d'un instrument de travail où la richesse de l'information le dispute à l'ingénieuse mise en œuvre des matériaux. On peut mesurer le chemin parcouru depuis la publication du Catalogue de la Bibliothèque Nationale (*Les rois de Syrie...* par Ernest Babelon), il y a bientôt un demi-siècle. Ultérieurement, Sir George Macdonald avait apporté d'utiles observations dans le *Journal of Hellenic St.* (1907); dans la *Z. f. N.* (1912) et dans le catalogue de la Coll. Hunter; Imhoof Blumer avait travaillé aussi sur la série, dans la *Numism. Z.* de Vienne (1895 et 1913); bien d'autres érudits avaient apporté quelques renseignements. Et, parallèlement, les recherches des historiens dans divers pays modifiaient les bases historiques, qui avaient servi jusqu'alors, et, par exemple, les profondes études de M. W. W. Tarn, dont le dernier ouvrage (*The Greeks in Bactria and India*) n'a pu être qu'entrevu par M. Newell. Mais nous savons bien qu'aujourd'hui, dans la ruche mondiale, les diligentes abeilles ne peuvent connaître la masse entière du miel récolté par leurs sœurs. Fidèle à ses principes, conformes à ceux que j'ai prônés depuis longtemps, M. Newell

reste persuadé que l'avenir de la Numismatique dépend maintenant de l'étude des trouvailles monétaires. Il le prouve en divers passages et, par exemple, à propos des monnaies de bronze, dont les récoltes faites au Tell Umar, sur le site de l'ancienne Séleucie, prouvent l'origine. *Seleucia* sur le Tigre, fondée par Seleucus à la place (ou presque) de la florissante Opis, à 24 kil. environ au sud de Bagdad, entre 311 et 306 av. J.-C., a évidemment frappé de nombreuses pièces, de tous les métaux et de divers types. M. Newell a consacré 90 pages à cet atelier et il s'est servi, pour cela, de toutes les pièces des divers musées et de celles des deux trésors, connus sous les noms de M. M. Hayne et Gejou. Il a noté les différences de coins, qui nous renseignent sur l'importance des émissions. Et, ainsi, l'on notera que le Statère d'or de Seleucus I^{er}, connu seulement à 4 exemplaires, révèle 4 paires de coins différents.

M. Newell pense, contrairement à l'opinion de plusieurs de ses devanciers, que les tétradrachmes, portant le char trainé par deux éléphants, n'ont pas été frappés à Babylone, mais à Suse ; tandis que les chars à quatre éléphants appartiennent à Séleucie.

Je ne puis naturellement entrer dans les détails sur quoi s'appuie M. Newell pour établir le classement des pièces des neuf rois aux ateliers de Séleucie, Babylone, Suse, Persepolis-Istakhr, Ecbatane, Bactres, Hecatompylos-Artacoana et d'autres officines incertaines. Les indianistes, qui recherchent avec tant de patience les restes de Bactres, liront sûrement avec profit les 21 pages consacrées à cet atelier très probable.

On sait que, si les dénominations des monnaies grecques d'or et d'argent sont presque complètement fixées, la question de celles des bronzes est loin d'être aussi précise. M. Newell, qui a eu entre les mains un grand nombre de bronzes des rois de Syrie, propose d'abord une nomenclature ainsi établie : 8 *chalci*, 4, 3, 2, 1, 1/2 (4 *lepta*?), 1/4 (2 *lepta*?). Mais cette équivalence n'a pas été immuable et, sous Antiochus IV (qui est d'ailleurs en dehors des limites du livre), il faudrait établir un autre tableau ; 4 *chalci* (ou 1/2 obole), 2, 1/2 *chalcus*, 4 *lepta*, 2 *lepta*, *lepton*, ce qui fournirait, pour le rapport de l'argent au bronze, la notation 1 : 74.

En regrettant de disposer d'une place trop petite pour dire ici mon estime, qui est grande, je tiens à présenter, pour ma part, à M. Newell, mes sincères remerciements.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

ALFÖLDI (Andreas), *Die römische Münzprägung und die historischen Ereignisse im Osten zwischen 260 und 270 n. Chr.* Kopenhagen, in-4°; Extr. de *Berytus*, V, 1938, p. 47-92, pl. XIV-XXXIII, photot.

Reprenant les travaux de A. v. Sallet, A. Markl, O. Voetter, Salis, P. H. Webb, l'infatigable érudit hongrois nous apporte aujourd'hui une précieuse étude sur le monnayage des empereurs Gallien, Claude II et Quintille, et naturellement, sur les ateliers qui ont produit ces émissions de numéraire. Par les nombreuses (622) reproductions d'*antoniniani* on pourra saisir la technique des fabrications successives que l'étude des trouvailles monétaires permet d'analyser. Et l'on verra comment divers types peuvent être localisés. M. Alföldi s'est attaqué aussi au difficile problème de la marque SPQR. On la connaissait bien pour l'atelier de Cyzique, fondé, d'après Markl, sous Claude II. Mais la présence de cette marque d'exergue sur des monnaies relativement nombreuses de Gallien pose un problème dont la solution n'est pas encore certaine. Les dépôts monétaires plaident contre Antioche et, au contraire, l'Asie mineure paraît mieux désignée. On a pensé à Smyrne. La présence de la louve romaine, qui a paru, assez souvent, sous le règne de Gallien, sur les bronzes de la *colonie* d'Alexandria Troas, me porte à croire que l'atelier impérial marqué par SPQR, a pu succéder à l'atelier colonial, interrompu précisément sous le même règne, peut-être à la suite de quelque incursion des Scythes ou des Goths.

M. Alföldi a étudié, avec une parfaite connaissance des sources et un grand respect de la bibliographie de tous les pays, la question de l'empire palmyrénien. L'auteur pense que les souverains de Palmyre ont respecté l'autorité de Gallien et même de Claude II, ce qui naturellement est important pour la Numismatique même. L'épigraphie palmyrénienne, déjà relativement riche, peut nous apporter un texte, qui confirmera, je le souhaite, l'opinion de M. Alföldi.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

ESPINER-SCOTT (Janet Girvan), *Claude Fauchet, sa vie, son œuvre.* Paris, E. Droz, 1938, gr. in-8°, xxxviii-450 p., 17 fig.

Si le personnage est important pour l'histoire de l'ancienne littérature française (on trouve des notes de sa main sur des manuscrits anciens, conservés à la Bibliothèque Nationale), ici nous n'avons à

signaler que son rôle dans la direction des monnaies, depuis 1568 jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Il y a dans le livre substantiel de Miss Espiner-Scott, qui est une thèse de doctorat, environ 80 pages qui concernent plus spécialement les monnaies, les travaux de la Cour des Monnaies, les voyages des commissaires, les discussions avec les parlements qui n'admettaient guère les réformes monétaires, et en particulier celui de Toulouse qui, en 1596, ne voulait pas entendre parler de la réduction de l'écu. Ceux de nos collègues, qui étudient spécialement la période si troublée des dix dernières années du xvi^e siècle, trouveront certainement à glaner dans le volume consciencieux que je ne puis que signaler ici.

ADRIEN BLANCHET.

*
**

Notices de Numismatique alsacienne, éditées par le cercle numismatique d'Alsace, II^e fasc. Strasbourg, 1939, gr. in-8°, 43 p., 29 fig. et 2 pl.

Ce fascicule d'un bulletin régionaliste présente un intérêt réel. Après une préface de M. E. Schott, où l'auteur paraît croire que l'existence d'un atelier à Riquewihr est une révélation (alors que j'ai signalé cet atelier et en ai publié les produits. *Rev. belge de Num.* 1907 et *Mém. et Notes de Numism.* 1909), on trouve des notes du président du cercle, R. Forrer, sur les médailles de la Société frappées à l'aide d'anciens coins de monnaies. L'auteur parle spécialement des coins monétaires des thalers de Thann (1556), Mulhouse (1623) et Colmar (1666). Je puis signaler que des coins de doppel-vierer et de plappert de Thann (xvi^e s.) ont été trouvés, il y a quelques mois, dans la région de Gennes (Maine-et-Loire). A propos de la gravure de Jost Amman, qui représente un monnayeur du xvi^e s., il aurait fallu rappeler que je l'avais étudiée et reproduite dès 1897 (*Etudes de Num.*, II, 1901) et qu'elle a été aussi reproduite récemment par Miss Janet Girvan Espiner-Scott (*Claude Fauchet, sa vie, son œuvre*, 1938, p. 32, fig. 3).

Du Dr C. Müller, une note à propos du thaler de Colmar de 1666.

De M. R. Forrer, une étude sur le coin original du thaler de Haguenau (1635).

M. Mazerolle a étudié les coins cintrés des xvi^e et xvii^e siècles ;

M. Jean Weber a signalé un coin inédit d'une médaille du monument du maréchal de Saxe. Le Dr C. Müller publie une contrefaçon italienne d'un vierer de Strasbourg, qui aurait été émise à Crevacuore (xvi^e s.).

A propos d'une note sur les empreintes « de poids monétaires strasbourgeois » de 1249, je dirais que, si je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'une empreinte de *poids*, pour plusieurs raisons, je suis au moins très sûr que la transcription *Heinricus EPΩS* est fautive ; il faut lire l'abréviation de *Episcopus*, **EPΩS**.

M. Forrer a encore signalé une médaille inédite de Christophe Weiditz, de 1525, et diverses autres pièces de métal et de bois.

M. J. Weber a fait connaître une trouvaille de bractéates des XIII^e-XIV^e s., faite à Montbronn.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

MILES (George C.), *The numismatic history of Rayy*. The American Num. Society, New-York, 1938, petit in-4^o, 240 p., 6 pl. photot. (*Numismatic Studies*, n^o 2).

Ce volume forme le deuxième de la nouvelle série (pet. in-4^o), inaugurée par l'active Société américaine de Numismatique.

Rayy, c'est l'ancienne Rhages, autrefois la capitale de la province de Médie, ou al-Jibāl en Perse, jusqu'à la destruction par les Mogols (XIII^e s. de notre ère), ville dont la vieille céramique est aujourd'hui très recherchée. Les monnaies musulmanes de cet atelier (dont le nom fut longtemps méconnu, et Mordtmann eut un rôle utile dans cette question, comme dans plusieurs autres) apportent de précieux renseignements à cause des rapprochements très concluants que l'on peut faire souvent avec des passages de divers chroniqueurs, tels que Tabari et ibn-al-Athir. M. M. déplore quelques lacunes ; mais il faut en prendre son parti, car il y en a dans toutes les séries. Et l'on a tout de même de belles compensations comme celle que l'auteur met en valeur en publiant le surprenant dirhem hexagonal du Cabinet de Paris, inédit (et que notre *R.N.* aurait été satisfaite de publier), qui porte un texte de la 112^e surate, et la mention qu'il fut frappé à al-Muhammaīdyah, en l'an 380 H., par ordre de Kāfi al-Dawlah, qu'il faut identifier à Ismāil b. Abbad, homme de lettres et d'État, vizir sous Mu'ayyad al-Dawlah et Fakr al-Dawlah, qui joua un rôle important dans la politique de Rayy.

Ce seul exemple démontre l'intérêt qui ressort du livre très soigneusement construit de M. Miles, et dont la bibliographie n'atteint guère moins d'une centaine de numéros.

ADRIEN BLANCHET.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE — TOME TROISIÈME

1939

NUMISMATIQUE DE L'ANTIQUITÉ

- BABELON (Jean). La pénétration romaine en Asie Mineure d'après les documents numismatiques. — Pl. I, II et III..... 1 à 42, 149 à 188
- BLANCHET (Adrien). Le collectionneur Duvau ; notes sur des amateurs du XVIII^e siècle... 189 à 206
- Chronique* : Trouvailles monétaires (Adr. Blanchet), 129-130, 275-7. — Trésors de m. grecques, 131. — Groupe de Thésée et du Minotaure, 131. — Médaillons de Marc-Aurèle, 132. — Monnaies coupées et m. de plomb, 132. — Essai monétaire du IV^e s., 133. — Monnaies d'Athènes, 277. — Symbolisme des monnaies, 277. — Monnaies celtiques d'Angleterre, 278. — Numismatique d'Auguste, 278. — Têtes hellénistiques, 278. — Portrait de Dioclétien, 278.
-

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

- LONGUET (Dr H.). A propos dumonnayage mérovingien.. 43-64, fig.
- CHENU (P.). Trouvaille de Saint-Aubin (Allier), XV^e siècle... 65-88
- LHÉRITIER (J.). De la succession des monnaies de compte en Lorraine (*fin*) 89-127
- ROLLAND (H.). Les pinatelles d'Avignon (1582-1593)..... 207 à 235
- Chronique*. — Trouvailles monétaires, 130-1, 277. — Histoire de Melle, 133. — Monnaie d'Avignon, 133. — Monnaies frappées à Monaco, 134. — Deniers parisis et tournois, 279. — Trésor de la rue Mouffetard, 279.

Médailles et jetons.

Chronique. Les méreaux de Vienne, 135. — Médailles hollandaises, 136. — Projets de médailles, en 1750, 279. — Médailles, 280. — Médaille du professeur Breuil, 280. — Médaillon d'or juif, 281. — Jetons de Louis XIV, 281.

Monnaies étrangères.

Chronique. Monnaies de l'Espagne, 134.

MÉTROLOGIE

ANTHONY (R.). Dénéraux de fabrication française avec inscription pondérale erronée. — Pl. IV..... 237-243

Chronique. — Poids de verre du VIII^e s., 134. — Poids monétaires, 137.

SIGILLOGRAPHIE

Chronique. — Sceaux divers. 281-2.

MUSÉOGRAPHIE

DIEUDONNÉ (A.). Quarante et un ans au Cabinet des Médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale..... 245 à 274

Reuves. — La nouvelle revue allemande de Numismatique, 135. — Direction de la *Revue Numismatique*: M. Jean Babelon, co-directeur, 135.

Prix ; hommage. — Prix Allier de Hauteroche, 136. — Hommage à M. A. Dieudonné, 136.

NÉCROLOGIE

Maurice, Jules ; Allotte de La Fuÿe (A. Dieudonné), 138-142. — Gardner, Percy (A. Blanchet), 142.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NEWELL (Edward T.). *Miscellanea numismatica* : Cyrene to India (Adrien Blanchet)..... 145

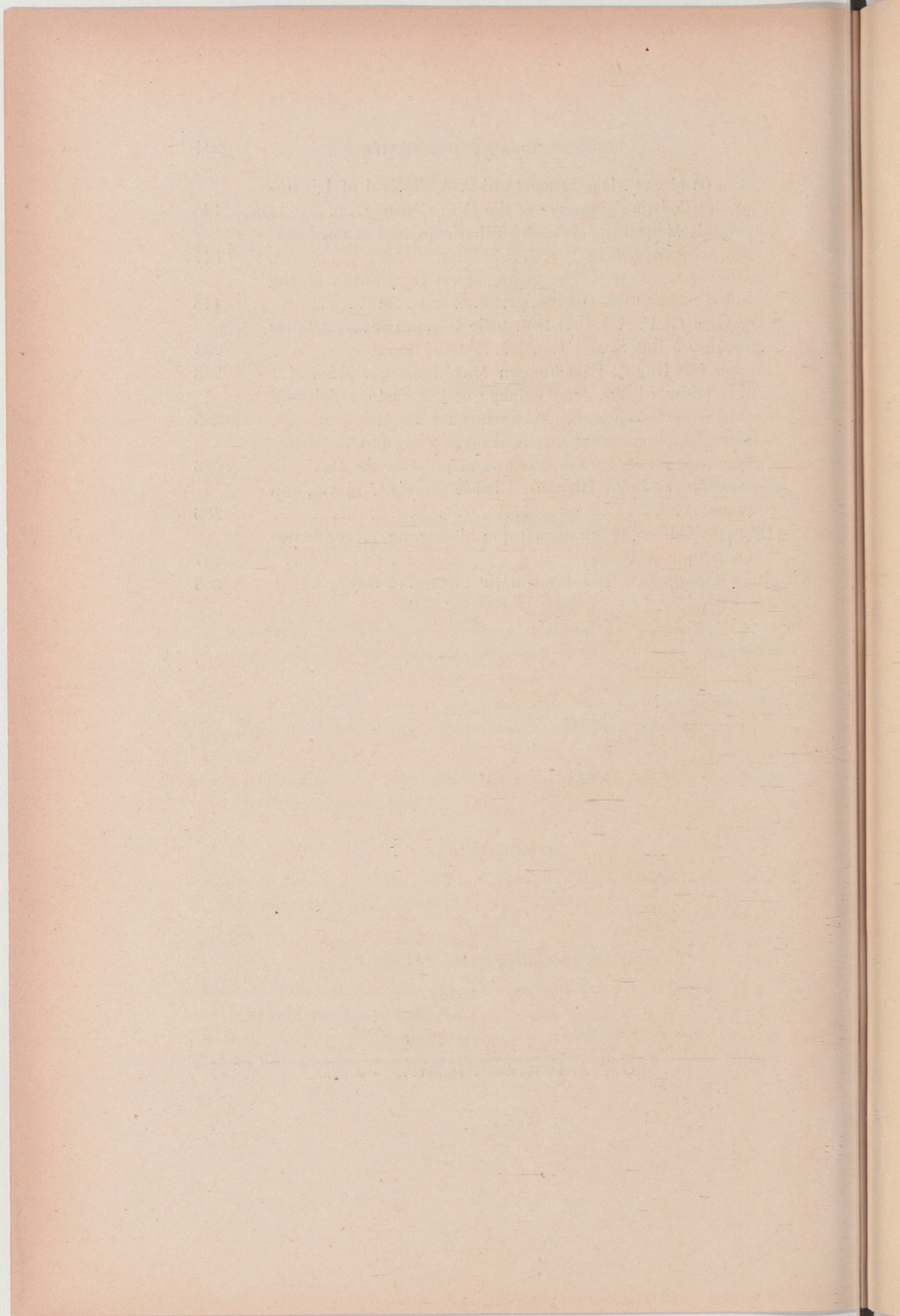
ALFÖLDI (Andreas). *Die Hauptereignisse der Jahre 253-261 n. Chr., im Orient, im Spiegel der Münzprägung*..... 146

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

291

ALFÖLDI (Andreas). Isis-Szertartasok... A Festival of Isis under the Christian emperors of the IVth Century.....	146
UNVALA (J. Maneskji). Coins of Tabaristan and some Sassanian coins from Susa.....	147
BULLOWA (David M.). The commemorative Coinage of the United States 1892-1938.....	148
SCHAEFFER (Cl. F. A.). Une trouvaille de monnaies archaïques grecques à Ras Shamr'a.....	283
GAEBLER (Dr Hugo). Fälschungen Makedonischer Münzen..	283
NEWELL (Edward T.). The coinage of the eastern Seleucid mints from Seleucus I to Antiochus III.....	284-5
ALFÖLDI (Andreas). Die römische Münzprägung und die histor. Ereignisse im Osten zw. 260 und 270 n. Chr.....	286
ESPINER-SCOTT (Janet Girvan). Claude Fauchet, sa vie, son œuvre.....	286
(DIVERS). Notices de Numismatique alsacienne... cercle numismatique d'Alsace.....	287
MILES (George C.). The numismatic history of Rayy.....	288

Le Gérant : Jean MALYE.





1.



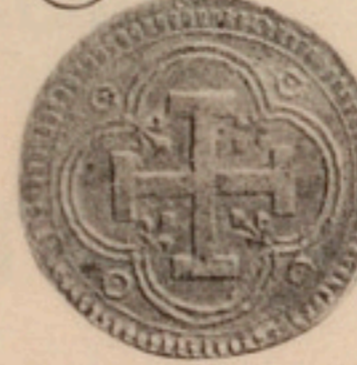
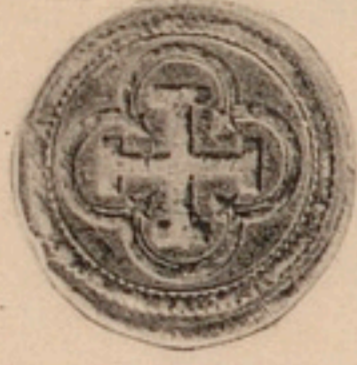
2.



3.



4.



5.



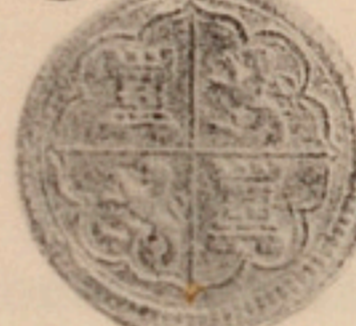
1.



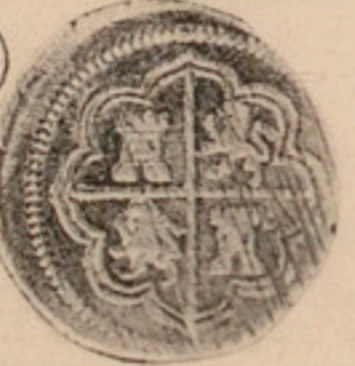
2.



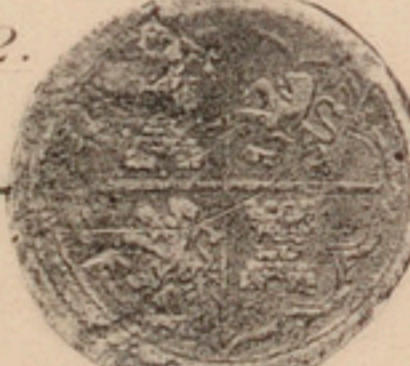
5.



1.



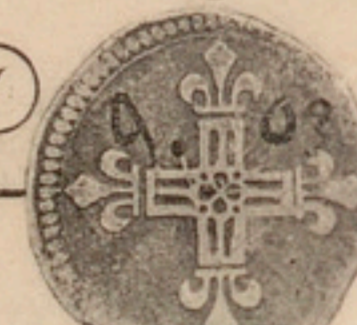
2.



1.



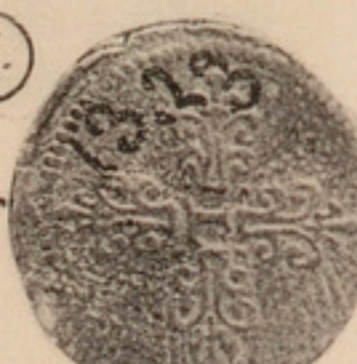
1.

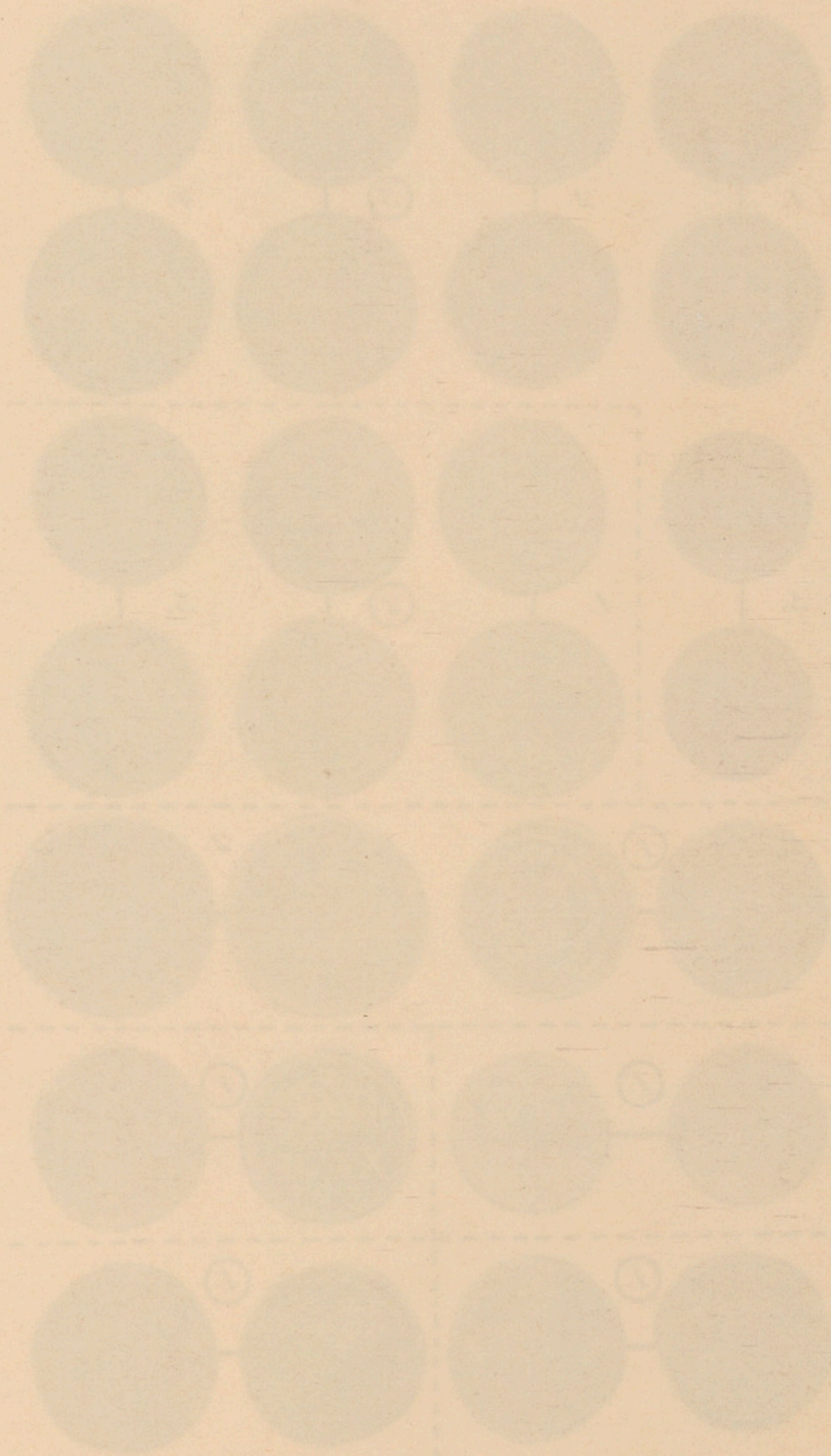


1.



1.





SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE
NUMISMATIQUE

HONORÉE PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DU PRIX DUCHALAIS (1910 et 1930)

ET

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET
DU 4 JANVIER 1924.

SIÈGE SOCIAL : HÔTEL DE LA MONNAIE, QUAI CONTI, PARIS VI^e

LISTE DES MEMBRES AU 15 JUILLET 1939
ET MENTION DES SÉRIES FAISANT L'OBJET DE LEURS ÉTUDES

Gr. grecques.	G. gauloises.	Fr. royales françaises.
R. romaines.	F. françaises.	E. étrangères.
B. byzantines.	F. f. féodales françaises.	J. jetons.

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

PRÉSIDENTS HONORAIRES (2)

MM. BLANCHET (Adrien), ✱, Membre de l'Institut, 10, boulevard Émile-Augier, Paris XVI.

DIEUDONNÉ (Adolphe), ✱, Conservateur honoraire du Cabinet des Médailles et Antiques à la Bibliothèque Nationale, 14, rue Worth, Suresnes (Seine).

MEMBRES HONORAIRES (7)

- MM. ALLAN (J.), Conservateur du Cabinet des Médailles du British Museum, Londres W. C. (Angleterre).
 BAILHACHE (Dr Julien), ✱, ☼, 1, place de la Mairie, Gennevilliers (Seine)..... Mon. F.
 BOUCLIER (Albert), 90, boulevard Malesherbes, Paris VIII.
 Mon. F., E., Méd., J.
 CESANO (M^{lle}), Conservatrice au Musée national des Thermes, à Rome.
 HILL (Sir G.-F.), Directeur honoraire du British Museum, 12, Sussex Place, Londres N. W. 1. (Angleterre).
 MAN (M^{lle} Marie DE), rue Saint-Pierre, F, 39, Middelbourg (Pays-Bas).
 TOURNEUR (V.), Conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles (Belgique).

MEMBRES TITULAIRES (45)

- MM. BABELON (Jean), ✱, Conservateur du Cabinet des Médailles, 106 bis, rue de Rennes, Paris VI.
 BÉZAGU (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux (Gironde).
 (Membre à vie.)
 BLANDIN (Roger), 22, rue de Nancy, Épinal (Vosges).
 BOULOT (Edmond), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 54, rue du Jeu-de-Paume, à Moulins (Allier).
 Mon. F., de Louis XI à nos jours.
 BURCKHARDT (Dr), Bibliothèque de la Ville de Zurich (Suisse).
 CAZALAS (G^{al}), C ✱, 20, rue des États-Généraux, Versailles (Seine-et-Oise)..... J.
 CORA (Louis), Rapallo (Italie).
 CÔTE (Claudius), 33, rue du Plat, Lyon (Rhône).
 Mon. F., de Savoie et des Dombes. Sceaux gothiques.
 COUDURIER DE CHASSAIGNE (J.), ✱, 14, rue Raynouard, Paris XVI.
 Mon., Méd., J. du Lyonnais et de la Bourgogne.
 DELEPIERRE (Jean), ✱, 2, rue Gerbillon, Paris VI. Mon. Gr. et R.
 DORY (C^{el}), C ✱, ☼, 27, boulevard Gambetta, Grenoble (Isère).
 Mon. F. r., Poids monétaires.
 ESPEZEL (Pierre D'), 7, rue Delaizement, Paris XVII.

- MM. FLORANGE (Charles), ✱, ☞, conseiller du commerce extérieur de la France, 19, Avenue d'Orléans, Paris XIV.
- FORRER (Léonard), Helvetia 24, Homefield Road, Bromley, Kent (Angleterre).
- GUILLON (René), ✱, Directeur honoraire de la Banque de France, 9, avenue d'Épineuil, Pontoise (Seine-et-Oise).
- HANIN (R.), 45, boulevard Suchet, Paris XVI.
- HESS (Georges), 23, boulevard Foch, Le Havre (Seine-Inférieure).
- HOLLANDE (D^r), ✱, 3, rue Pierre-Haret, Paris IX.
- HYDE (James H.), G. O. ✱, 18, rue Adolphe-Yvon, Paris XVI. (Membre à vie.)
- JACQUIOT (M^{lle} Joséphe), 47, boulevard Murat, Paris (XVI^e).
- JAGUENEAU (Frédéric), 34, boulevard des Belges, Nantes (Loire-Inférieure)..... Mon. R. et F.
- JAMESON (Robert), ✱, 8, avenue Velasquez, Paris VIII. (Membre à vie.)
Mon. Gr. d'or et d'argent et iconogr. des empereurs romains (or).
- JEANBERNAT BARTHELEMY DE FERRARI DORIA (Emmanuel), avocat, villa Doria, boulevard Chave, Marseille (Bouches-du-Rhône).
En son nom et en souvenir de ses deux fils morts pour la France. (Membre à vie.)
- JEULIN (Paul), 3, rue Raymond-Poincaré, Troyes.
- KOLB (D^r P.), O. ✱, ☞, 178, rue de Courcelles, Paris XVII. (Membre à vie.)..... Mon. R. Gr. et G.
- LE GENTILHOMME (P.), Bibliothécaire au Cabinet des Médailles, 98, rue Erlanger, Paris XVI.
- LHÉRITIER (G^{al} Jacques), Paris.
- LONGUET (D^r), O. ✱, ☞, 39, rue Bruebach, Mulhouse (Haut-Rhin).
Mon. B. mérovingiennes et de l'Orient latin.
- MANTEYER (Georges DE), Archiviste honoraire des Hautes-Alpes, Gap, et à Manteyer, par la Roche des Arnauds (Hautes-Alpes).
- MONTANDON (Léon), Conservateur du Cabinet des Médailles au Musée historique de Neufchâtel (Suisse).
- MULLER (D^r Camille), 8, boulevard du Champ-de-Mars, Colmar (Haut-Rhin).
- NANTEUIL DE LA NORVILLE (Henry DE), 10, rue Las-Cases, Paris VII. Mon. Gr.
- PATRIGNANI (A.), 7, Piazza Umberto I^e, Bologne (Italie).
Mon. et Méd. napoléoniennes, Méd. papales depuis Martin V.

- MM. PAYEUR (G.), Propriétaire à Dijon, Saint-Dié (Vosges).
Mon. R. et lorrains du M. A.
- PERRIGAULT (Albert-Oscar), 22, rue de Bordeaux, Le Havre
(Seine-Inférieure).
Mon. F. de la République, de l'Empire et des colonies.
- PRIEUR (Pierre), 115, rue Lauriston, Paris XVI.
Mon. F. r. de Hugues Capet à Louis XVI.
- PROTAT (Émile), Les Chanaux, à Mâcon (Saône-et-Loire).
- RICKLIN-SERY (J.), 29, rue d'Épinal, Golbey (Vosges).
Mon. R., B. et F.
- ROLLAND (Henri), ✱, ✨, Correspondant du Ministère de l'Édu-
cation Nationale, Voie Aurélienne, à Saint-Remy-de-Pro-
vence (B.-du-R.).
- ROMANOS (Athos), ancien Ministre de Grèce, 14, rue Dumont-
d'Urville, Paris XVI.
- SCHOTT (Édouard), 26, rue des Murs, Saverne (Bas-Rhin).
Mon. Gr. R. et F.
- SILBERMANN (Victor), à Thann (Haut-Rhin).
- THÉRY (Louis), 39, rue de Bourgogne, à Lille (Nord).
- THIOLLIER (Noël), Archiviste-Paléographe, 28, rue de la Bourse
à Saint-Étienne (Loire).
- VILLIERS (Henry), 1, rue de la Platière, à Lyon (Rhône).

MEMBRES CORRESPONDANTS (94)

- MM. ALVARO DE SALLES OLIVEIRA, 54 Quintino Bocay, Sao Paulo
(Brésil).
- ASSALET (C^t), 50 bis, rue d'Autun, à Chalon-s.-Saône (S.-et-L.).
- AUBEY (C^t Joseph), O. ✱, ✨, Château de la Cour, Verdun-en-
Berry (Cher).
- AVOT (Louis), 19, rue de la Trémoille, Paris VIII.
- BAILLE (Marcel), 68, avenue Ledru-Rollin, Paris XII.
- BON (M^{me}), 11, rue Rondelet, Montpellier (Hérault).
- BONNET (Émile), Président de la Société archéologique de
Montpellier, 11, rue du Faub.-Saint-Jaumes, Montpellier
(Hérault)..... Mon. G., F. f. et J. du Languedoc.
- BOURGEY (Étienne), 7, rue Drouot, Paris IX.
- BOYER (Pierre), 17, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).
- BUJEAUD (André) Sainte-Hermine (Vendée).

- MM. BURGUBURU (Germain-Paul), ✱, 30, rue Hériard-Dubreuil, Bordeaux (Gironde). Poids monétaires, documents métrologiques.
- CASTAING (Roger), 25, avenue Auguste-Bracquemond, Sèvres (Seine).
- CÉLORON DE BLAINVILLE (Paul), 3, rue Amand Louis, Vert-le-Petit (S.-et-O.).
- CERCLE NUMISMATIQUE D'ALSACE, 1, rue du Dôme, Strasbourg (Bas-Rhin).
- COMTE CHANDON DE BRIAILLES, La Cordelière, Chaource (Aube).
- CHARNOZ (Pierre), 47, rue de Berri, Paris VIII.
- CHARVILHAT (D^r Gaston), à Issoire (Puy-de-Dôme).
Mon. Gr., R. et de l'Orient latin.
- CHENU (L^t-C^{el} P.-A.), ✱, Chezal Benoît (Cher).
Mon. F. r. et Sceaux matrices.
- CHERONNET (D^r), 24, rue Thoré, Le Mans (Sarthe).
- CIANI (L.), 54, rue Taitbout, Paris IX.
- CRÉPY (Max), 8, place des Trois-Villes, Marcq-en-Barœul (Nord).
- DAVIDOVITCH (B.), 17, rue d'Hauteville, Paris X.
- DAYET (D^r Jean), rue de Besançon, Pont-de-Roide (Doubs).
- DUCLOS (Armand), 58, rue de Paris à Essonnes (Seine-et-Oise).
- DUPONT (Camille), 4, rue Saint-François-de-Sales, Annecy (Haute-Savoie)..... Mon. R., B. et F. r.
- DUQUÉNOY (Alfred), 30, rue Gambetta, Arras (Pas-de-Calais).
- ECK (D^r), Riedesheim (Haut-Rhin).
- EMPEDOCLES (Grégoire), 34, rue de l'Académie, Athènes (Grèce).
Mon. Gr.
- ESKELL (Eustace-L.), 30, Old Brompton Rond, South. Kinsington Londres. S. W. 7. (Angleterre).
- FEUARDENT (Robert), 4 place Louvois, Paris II.
- FLORANGE (Jules), 17, rue de la Banque, Paris II.
- FORIEN (Jean-Georges), 6, rue Philippe-de-Metz, Bois-Colombes (Seine)..... Mon. de l'Orient latin.
- GAUTHIER (D^r Octave), 6, boulevard Dubouchage à Nice (Alpes-Maritimes)..... Mon. G. F. r. et J.
- GÉRARD (Lucien), 55, rue Jean-Macé à Brest (Finistère).
- GROUPE NUMISMATIQUE DU COMTAT à Avignon (Vaucluse).
- GUILLER (Pierre), 21, rue de la Commanderie à Fontenay-le-Comte (Vendée).
- HELO (Ch.), Villa Les Palmiers, La Forest-Fouesnant (Finistère).

- MM. HERZFELDER (Hubert), 77, rue des Saints-Pères, Paris VI.
 Mon. Gr. et R.
- HEWLET (Lionel M.), Greenbank, Harrow-on-the-Hill, Middlesex (Angleterre). (Membre à vie.)..... Mon. anglo-françaises.
- HIQUILY, Directeur des Contributions indirectes, 21, rue des Murlins, Orléans (Loiret).
- JOUGLA (M^{lle} Ant.), 88, rue Chèvre, Angers (Maine-et-Loire).
- JUNGFLEISCH (Marcel), 32, rue Saptieh, Le Caire (Égypte).
- LABOURET (Henri), ✱, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, 24, avenue du Petit-Chambord, Bourg-la-Reine (Seine)... J.
- LA CHAUSSÉE (C^{el}), O. ✱, 6, place Pasteur, Bayonne (Basses-Pyrénées).
- LAFOLIE (Paul), 23, rue Chapon, Paris III.
- LAGASSE (Maurice), 3, Place de la Madeleine, Paris VIII.
- LALLEMANT (Jean), à Sommevoire (Haute-Marne).
- LEFÉBURE (Étienne), 65, avenue Ortolan, Toulon (Var).
- LEREÜIL (Maurice), O. ✱, ✱, Président de la Société d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont, 12, rue de l'Odéon, Paris VI.
- LINARD (Pierre-Émile), rue du Bel-Air, Montgeron (Seine-et-Oise).
- MACÉ (D^r Alex.-Julien-Charles), 1, place de Verdun, à Guingamp (Côtes-du-Nord).
- MARTIN (Edmond), 48, rue de Château-Landon, Paris X.
- MILESI (François), villa Chantecler, Ault-Onival (Somme).
- MINSSIEUX (Jean), 4, avenue Jules-Ferry, à Lyon (Rhône).
- MOCUDÉ (Ludovic), Président du tribunal civil de Guingamp (C.-du-N.)..... Mon., Méd., J. concernant la Bretagne.
- MORGAN DAY (William), 19, The Park Golders Hill, London N. W. 11 (Angleterre).
- MOTTE (Georges), ✱, 69, boulevard de la République, à Roubaix (Nord)..... Mon. F. r.
- MULLER-VANISTERBECK (Paul), 6, rue Jules-Lejeune, Bruxelles (Belgique).
- MUSÉE DE LA VILLE DE METZ (Moselle).
- NAVILLE (Lucien), Conches, Canton de Genève (Suisse).
- NUSSBAUM (Hans), Bahnhofstrasse, 32, Zürich (Suisse).
- PAGE (Alfred), 16, rue Milton, Paris IX.
- PARUCK (Furdoonjee D. J.), Gool Mansion, 141 Tardeo, Bombay 7 (Indes Anglaises).

- MM. PÉLOT (D^r), 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbéliard (Doubs).
 PERRET (Victor), 30, rue de la Villette, Paris XIX.
 PIERFITTE (Georges), 1, rue du Poids-de-l'Huile, Toulouse (H.-G.).
 PONROY (Henri), ✱, 21, rue Coursarton, Bourges (Cher).
 RAIMBAULT (Maurice), Archiviste-adj. e. r. du département des
 Bouches-du-Rhône, Conservateur du Musée Arbaud, rue
 du Quatre-Septembre, 2^a, Aix-en-Provence (Bouches-du-
 Rhône). m., M., J de la Provence, du Comtat et d'Orange.
 RATTO (Mario), 77, rue de Richelieu, Paris II.
 RAVEL (O.), 7, boulevard de Lorraine, Pointe Rouge, Marseille
 (Bouches-du-Rhône)..... Mon. Gr. et R.
 RITTER (Maurice), 8, Place Voltaire, Narbonne (Aude).
 Mon. Gr., R. et F.
 RIVES (Lucien-Louis), 6, rue Victor-Hugo, Périgueux (Dordogne).
 SAVALLE (Raymond), 140, rue du Château, Boulogne-sur-Seine
 (Seine).
 SCHÆFFER (Claude), Conservateur-adjoint du Musée des Antiquités
 nationales, Château de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
 SCHULMAN (M.), Keizersgracht 448, Amsterdam-C (Hollande).
 SENGER (Agénor Hugo DE), pasteur de l'Église réformée évangé-
 lique, à Beaumont-lès-Valence (Drôme).
 SÉRÉ (C^t J. DE), O. ✱, ✱, 22, rue de Brissac, Angers (M.-et-L.).
 SHEPARD POND, Président de la Société de Numismatique de
 Boston, 141, Longwood Avenue, Brookline Mass. (U.S.A.).
 Mon. et Méd. F. de la Révolution et de l'Empire.
 SOULLARD (Marcel), 14, rue Crébillon, Nantes (Loire-Inférieure).
 SPINK (MM.), 5-7, King Street Saint-James's, Londres, S. W. I.
 (Angleterre).
 SPOERRY (Henri), ✱, 1, rue du Sundgau, à Mulhouse (Haut-Rhin).
 m. Gr. F. f., de l'Orient latin des Indes et d'Extrême-Orient.
 STRAUSS (Louis), 180, boulevard Berthier, Paris XVII.
 THIBAUT (Pierre), 18, rue Sainte-Adélaïde, Versailles (S.-et-O.).
 THIRIOT (Louis), 23, rue Raymond-Poincaré, Commercy (Meuse).
 THOULET (O.), 37, rue de la Gare, Saint-Brieuc (Côtes-du-
 Nord)..... Mon. F.
 TOURRES (A.), 15 bis, rue du Maréchal-Joffre, Le Havre (Seine-
 Inférieure).
 TRASSAGNAC (D^r), Médecin-général, O. ✱, 15, quai Voltaire,
 Paris VII..... Mon. Gr., R., G. et F. r.

- MM. TRAVAILLEUR (Paul), 27^a, rue du Contrat-Social, Rouen (S.-I.).
 TRICOU (Jean), 90, quai Pierre-Scize, Lyon (Rhône).
 VASSY (Albert), Conservateur du Musée Archéologique de Vienne (Isère).
 VIAN (Carlo), huissier, 7, rue A.-de-Pontmartin, Avignon (Vaucluse)..... Mon. R. G. F. r. et f. (Avignon et Orange).
 VILLEFAIGNE (J. DE), 1, rue Delaizement, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 VISART DE BOCARMÉ (Albert), 18, rue Saint-Jean, Bruges (Belgique).
 Méd., J. historiques et méreaux des Pays-Bas, Méd. artistiques modernes. Poids monétaires.

ANCIENS PRÉSIDENTS

V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT. — V^{te} J. DE ROUGÉ, 1889. — A. DE BELFORT, 1890-91. — E. CARON, 1892. — M. DE MARCHÉVILLE, 1893-4, 1900-01. — P. BORDEAUX, 1895-96-97, 1905-06. — Comte de CASTELLANE, 1898-99, 1902 et 18-19. — Adrien BLANCHET, 1903-04 et 11. — Commandant BABUT, 1907-08, 12-13. — SUDRE, 1909-10. — C^{el} ALLOTTE DE LA FUYE, 1914-15, 20-21. — A. DIEUDONNÉ, 1916-17. — A. BOUCLIER, 1922-23. — Docteur J. BAILHACHE, 1924-25 et 32. — R. RICHEBÉ, 1926-27. — Ph. MORICAND, 1928. — Général CAZALAS, 1929-30 et 1937-38. — CH. PRIEUR, 1931. — J. COUDURIER DE CHASSAIGNE, 1933-1934. — A. DE BARY, 1935-1936.

BUREAU 1938-39

HENRI ROLLAND, président. — Général LHÉRITIER, vice-président. — P. LE GENTILHOMME, secrétaire. — M^{lle} JACQUIOT, en remplacement de M. P. PRIEUR, trésorier. — Général CAZALAS, et E. SCHOTT, membres du Conseil.

PRIX DE NUMISMATIQUE

FONDÉ PAR M^{me} V^{ve} BABUT

Une fondation faite en souvenir du commandant A. Babut permet à la Société française de numismatique de décerner un prix biennal, d'une somme qui ne saurait être inférieure à mille francs, à un auteur de nationalité française, membre honoraire, titulaire ou correspondant de la Société, pour un livre ou mémoire sur notre numismatique nationale, ancienne ou moderne, publié dans les deux années précédant le concours. Exceptionnellement, le prix pourra être décerné à un travail dactylographié.

Le prix Babut sera décerné pour la troisième fois en juillet 1940.

PROCÈS-VERBAUX DE L'ANNÉE 1938-1939

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1938.

Présidence de M. le Général Cazalas.

M. le Général Cazalas communique les deux notes suivantes.

« I. Je n'ai trouvé nulle part mention du jeton que je vous présente, malheureusement en médiocre état.

SVPERATA. TELLVS. COELESTIA. DONAT. —
Écu heaumé et lambrequiné : *de... au lion rampant... croisettes.*

R. — . FVSA. CLASSE. REBELLIVM. — Le roi debout en armes sur une colonne rostrale. *A l'exergue : LVDOVIC XIII.*

R. 0,027

Le revers est du même coin que celui du jeton du prévôt des Marchands Nicolas de Bailleul (1626) et d'un jeton royal de La Rochelle; il rappelle la défaite de la flotte rebelle, près de l'île de Ré, en 1625.

Malgré l'usure du blason à l'avvers, on y distingue un lion rampant sur un semis de croisettes.

Parmi la demi-douzaine de familles françaises, possédant des armoiries qui répondent à cette description succincte, sont les Boucher d'Orsay, dont divers membres occupèrent, du xv^e au xviii^e siècle, des charges de l'État ou de la Ville de Paris.

On connaît des jetons de cette famille aux noms de

Charles, Conseiller de Ville (1590-92), et d'un autre Charles, prévôt des Marchands (1701-1707). Ils portaient : *de gueules, semé de croisettes d'argent, au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules, brochante sur le tout.*

Un jeton de l'échevinage de ce Charles d'Orsay (1590-92), publié par d'Affry (n° 96), présente un droit du même coin que le nôtre, qui semblerait ainsi pouvoir lui être attribué, s'il occupait encore en 1626 quelque fonction publique, comme l'indiquerait le revers, emprunté à la série royale.

Or, nous savons par d'Affry qu'il était Président du grand Conseil en 1580, ce qui laisse supposer qu'il n'était plus alors de la prime jeunesse, et en 1626, soit 46 ans plus tard, il devait être très âgé, s'il vivait encore, ce que je n'ai pu vérifier.

II. Dans son catalogue de Jetons et Méreaux (II, p. 279), Feuardent a noté le jeton suivant :

9092^a. HIS FLORENTIBVS. FLOREBIT. ET. REGNUM. Écu de France entouré d'une espèce de collier avec feuilles et fruits.

R. EX. BELLO. PAX. EX. PACE. VERTAS. La Paix? debout à gauche, tenant de la main droite une épée cernée de deux palmes, de la gauche une corne d'abondance. De chaque côté, deux trophées d'armes. *A l'exergue, CAPTA ROCH.*

Jeton de 1573 pour la prise de La Rochelle par le duc d'Anjou Henri III.

(Pas d'indication de métal ni de module.)

Je n'ai pas eu l'occasion de voir le jeton de la collection F., qui, à la vente, passa inaperçu dans un lot, alors que son attribution, *si elle était exacte*, aurait dû le mettre en valeur.

Mais j'ai l'impression que Feuardent avait été trompé par une mauvaise lecture de la légende de l'exergue.

Il me semble d'abord qu'il devrait y avoir RVPELLA et non ROCH(ELLA).

Les jetons du type décrit sont *très communs*; il y en a en cuivre et en laiton. Les lettres de l'exergue sont parfois empâtées, mais on ne saurait y voir autre chose que

CHILIA. KOCH.

signature de *Chilianus Cocquus*, qu'on retrouve sur de nombreux jetons de *fabrication allemande* du même genre et de même facture.

Rien ne justifie l'attribution de ce jeton à La Rochelle ».

M. Dieudonné fait une communication sur le Denier de la loi salique. Il explique que les récentes études de M. le Col^{el} Belaiev sur les Deniers anglo-saxons ou Sceattas, de M. Le Gentilhomme sur la diffusion des Sceattas en Gaule et les Deniers similaires de la fin de la période mérovingienne, l'obligent à réviser les opinions émises par lui dans la *Revue belge*, en 1920 et 1923.

Dans ce système, fait pour s'accorder avec la thèse des savants qui professent que la loi salique fut rédigée sous Clovis, M. Dieudonné ne serait pas éloigné d'admettre que les Francs apportèrent avec eux en Gaule le compte de 40 Deniers au Sou.

En effet, ils avaient pris contact en Germanie avec le Sou, — les trouvailles l'attestent, — et cependant la Siliqua (24^e en argent), la Demi-siliqua (48^e) n'étaient venues chez eux qu'à titre additionnel à un stock de Deniers anciens, — celui-ci encore important, soit par suite de l'attachement traditionnel de l'économie germanique au métal argent qui lui convenait mieux, soit en vertu de la loi de Gresham qui avait chassé de l'Empire les bons vieux Deniers. Les Francs ont donc pu adopter, dans la pratique juridique, un Denier

moyen, convertible à 40 au Sou. Ce Denier moyen devenait incompréhensible en face de la circulation légale de l'Empire, ce pourquoi on l'abolit au moment de la conquête, mais pour y substituer, selon la *ratio* acquise, l'usage exclusif du Sou d'or comme étalon.

Dans cette hypothèse, nous ne saurions dire combien on prenait au Sou de Siliques et de Demi-siliques sous Clovis : cela n'a pas laissé de traces ; car les marques VIII (du Triens) (24 siliques au Sou), comme plus tard les marques VII (21 siliques), désignent des siliques poids d'or, attestant l'aloï de la pièce, et nullement des Siliques pièces d'argent dont le nombre, originairement 24, a pu varier avec le rapport des métaux. Nous voyons que, dès le règne de Clotaire I^{er}, de Thierry I^{er}, on a frappé des monnaies de 0 gr. 50 à 0 gr. 60, qui seraient, au premier abord, des Quarts de silique ; il est à présumer que, la Silique ayant à peu près cessé d'être frappée, son nom était passé à la Demie, et que le Clotaire I^{er} de 0 gr. 55 est une Demi-silique, voire la moitié d'une Silique, tombée non seulement de 2 gr. 60 à 1 gr. 30, mais à 1 gr. 13, poids du scripule.

Mais les savants ne sont pas tous d'accord pour faire remonter à Clovis la première rédaction de la loi salique, étant bien entendu d'ailleurs qu'on doit distinguer : 1^o une tradition orale ; 2^o une rédaction première, qui peut ne nous être pas parvenue ; 3^o des rédactions postérieures, défigurées par les gloses.

Quant aux savants qui veulent que la loi salique ait été rédigée sous Clotaire II (613-629), ils font état de la présence du nouveau Denier mérovingien à cette époque, Denier qui, équivalant à la Demi-silique intégrale qu'il remplaçait, aurait été promu, par la diminution de poids du Sou, du 48^e au 40^e de celui-ci. Mais les judicieuses remarques de M. Prou font obstacle, et, ce qui est catégorique, M. Le Gentilhomme

affirme, d'après ses recherches, que le Denier mérovingien, *Dinarios*, ne paraît pas avant 650, alors que Clotaire II est de 620.

Cela ferme à l'hypothèse en question certaines possibilités et lui en ouvre de nouvelles.

Nous n'aurions affaire, sous Clotaire II, qu'à des Deniers d'argent impériaux ou à leurs imitations. Dans cette hypothèse donc, j'imagine que la conversion des vieux Deniers en Sous, fixée en Germanie, mais depuis longtemps interprétée, fut inscrite dans la loi pour donner à l'évaluation en Sous un caractère d'antiquité.

La présence de Sous portant XX [siliques] n'est pas à invoquer, puisque XX ne désignerait nullement 20 pièces d'argent, et puisque au reste cette notation n'existe pas (il y a toujours XXI ou XX⁻ ou XX[•], — le n° de Prou 1384 avec ses :::: serait du poids théorique de 8 scripules d'or).

Pour conclure, depuis l'an 620, le Sou avait encore près de 50 ans de primauté à exercer, car les Deniers du genre Sceatta ne sauraient avoir prétendu au rôle d'étalon avant l'an 670 environ. A cette époque, le Sou s'était encore affaibli de valeur intrinsèque et ne pouvait certainement pas représenter 40 de ces Deniers. Justement, un texte juridique, conservé dans un code anglais, dont la première rédaction remonte à la vérité à l'an 600, énonce que le Sceatta était le 20^e du Sou, donc d'un Sou qui avait perdu la moitié de son fin ; je placerais cette évaluation vers 670. Enfin, en 700, cesse la frappe du Sou d'or, et il est vraisemblable que les derniers exemplaires de ce monnayage dégénéré ont donné naissance au Sou de 12 Deniers.

Il est possible, mais non certain, que cette dégradation soit en rapport avec les sigles qui, sur les Sous de Marseille, remplacent, à partir de 650, la notation XXI, savoir une croix latine bouletée, accompagnée de deux globules, que

M. de Manteyer, à qui l'on doit cette remarque, propose de lire XII. J'interprète : 12 siliques poids d'or (24 demi-siliques), ce qui n'empêche pas, la notation étant conservée par routine, d'accepter un nombre moindre de siliques de fait ou d'appréciation correspondant à 20 Deniers d'argent plus ou moins altérés vers 670, et autant de siliques en 700 qu'il en fallait pour représenter, avec l'alliage d'argent, 12 Deniers de ce métal.

On ne saurait préciser davantage, parce que nous ne connaissons ni la proportion de l'argent à l'or dans chaque Sou, ni le degré d'altération du Denier lui-même, ni le rapport des métaux qui, parti de 13,8, devait se rapprocher de 12. Enfin, cet état de choses devait varier suivant les ateliers. Les derniers Sous ne sont plus que de l'argent doré ».

La prochaine fois, M. Dieudonné parlera du Sou de 12 Deniers.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1938.

Présidence de M. le Général Cazalas.

M. Dieudonné fait la communication annoncée sur les origines du Sou de 12 Deniers.

« A quelle époque apparaît le Sou de 12 Deniers ? La mention qu'en donne le concile de Lestines de 743, *id est duodecim denarios*, a tout l'aspect d'une glose ; la référence qui le concerne dans la loi des Francs ripuaires n'est peut-être pas antérieure à la fin du VIII^e siècle, mais il y a un document des plus importants qui en implique l'existence sous Pépin le Bref, le capitulaire bien connu de ce roi : « De moneta constituimus ut amplius non habeat in libra pensante nisi XXII solidos ». Ces 22 Sous sont évidemment en rapport

avec le prix de 20 Sous à l'achat du métal. Cela paraît bien postuler la livre de 20 Sous et de 12 Deniers au Sou, si dans une livre il y avait 240 deniers poids à raison de 20 deniers à l'once. La suite de notre exposé confirmera cette vue.

Comparons le Denier de Pépin au Sceatta, c'est-à-dire au Denier mérovingien.

Je prends dans l'article de la *Revue*, de M. Le Gentilhomme, les 83 Sceattas décrits. Ils ont de poids :

1 gr. 41 — 1 ex.	1,29	} 34 ex.	0,99	} 7 ex.
1,37 — 1 —	à 1,20		à 0,90	
1,34 — 1 —	1,19	} 12 —	0,89	} 8 —
1,32 — 2 —	à 1,10		à 0,80	
1,31 — 2 —	1,09	} 8 —	0,79	} 3 —
1,30 — 4 —	à 1 gr.		à 0,69	

La moyenne est 1 gr. 136. Quand on songe que le poids de 1 gr. 13 est le poids du scripule romain au 24^e de l'once ou 288^e de la livre, certains seront tentés d'y reconnaître le poids légal, ou, quand on parle d'un monnayage aussi affranchi de toute autorité, l'équivalent du poids légal ; cependant l'histoire monétaire nous enseigne que le poids légal ne doit pas être recherché dans le poids moyen, mais dans un poids fort, par exemple le poids au-dessus duquel les exemplaires sont rares, au-dessous duquel ils se pressent. Ce poids est celui de 1 gr. 30, 1 gr. 31 ou 1 gr. 32, comme on le voit et comme nous avons dit.

Prenons maintenant le tableau des frappes de Pépin, d'après le Catalogue du Cabinet des médailles, 19 pièces, dont :

1 gr. 47 — 1 ex.	1,29	} 6 ex.	1,09	} 2 ex.
1,46 — 1 —	à 1,20		à 1 gr.	
1,41 — 1 —	1,19	} 6 —	au-dessous, 1	
1,31 — 1 —	à 1,10			

La proportion des pièces supérieures à 1 gr. 30 est portée de 13 à 15 %; mais il y a entre elles et 1 gr. 30 un hiatus tel qu'on voit bien que ce sont des exemplaires exceptionnels et qu'il vaut mieux renoncer à tout système faisant d'un poids supérieur à 1 gr. 30 le poids légal. Il y a moins de pièces faibles à la queue, puisqu'on s'arrête à 0 gr. 95 au lieu de 0 gr. 69. Enfin la moyenne est relevée de 1 gr. 13 à 1 gr. 20.

Bref, la physionomie de ce monnayage est celle d'un Sceatta pris en main et régularisé.

Reprenons le capitulaire : « Qu'il ne soit pas frappé désormais plus de 22 Sous à la livre » (le sens du mot *amplius* est précisé par la Charte de Louis VI à Compiègne). On a voulu voir dans le texte de Pépin un changement de système monétaire : c'est simplement un avis aux maîtres, un édit de tolérance.

Supposons que le mot Sou signifiât une douzaine de Deniers, au 20^e de la livre romaine. Nous avons pour 22 Sous 264 pièces à la livre de 327 gr. 45, soit 1 gr. 24 pièce. Cela correspond très bien à une frappe de tolérance pour un Denier légal de 1 gr. 30, que j'obtiens en divisant par 252, c'est-à-dire par 21 Sous, taille correspondant au prix d'achat de la matière à 20 Sous.

Il va sans dire que la tolérance a été dépassée, mais c'est dans l'ordre, et tout concorde si bien que je ne vois pas comment on pourrait se refuser à admettre l'emploi d'une livre romaine à raison d'un sou poids de 20 à la livre et de 12 deniers, soit 12 onces de 20 deniers poids chacune, de toute façon 240 deniers. Isidore de Séville a écrit que l'once romaine, dès les temps mérovingiens, représentait en Gaule 20 deniers poids et non 24 scripules.

Puis, si l'on passe à Charlemagne pour la frappe du même Denier, — car il l'a d'abord continué exclusivement,

— la moyenne retombe ; mais la taille légale paraît être restée 21 Sous, car il y a vraiment trop de pièces qui dépassent 1 gr. 24.

Donc le Sou valait légalement 12 Deniers, et M. Le Gentilhomme me signale des monnaies d'or frappées par Charlemagne dans le midi de la France dont le titre, qui a été analysé, justifierait assez cette *ratio*. Cependant j'ai l'impression qu'elle n'était pas unanimement acceptée. Divers intérêts, la routine aussi, s'y opposaient ; le compte par 20 Deniers a dû conserver ses fidèles, d'autant plus que, remarquez-le, l'ensemble du monnayage mérovingien, resté en circulation, ne justifiait pas une si forte baisse.

Charlemagne est obligé d'imposer le nouveau compte : *duodecim denarii solidum faciant*. Est-ce avant, est-ce après une réforme qu'il tient ce langage ? En tout cas, c'est pour mettre hors de contestation le compte par 12 Deniers que Charlemagne, — ou peut-être son successeur, — a jeté du lest en créant un nouveau Denier, plus fort de poids.

J'ai parlé à plusieurs reprises de cet autre Denier, le véritable Denier carolingien, dans mes articles. J'ai admis que le poids légal en était de 1 gr. 94 à raison de 21 Sous dans une livre de 18 onces romaines, celle de Prou et de Guilhaumez ; il ne fut, probablement, que de 1 gr. 85, à 22 Sous de taille, la taille de tolérance de Pépin devenue, comme il arriva fréquemment dans l'histoire, la taille légale, mais j'admettrai difficilement que la livre employée ait été inférieure à 18 onces, parce que Louis le Pieux, — j'exclus les *Carolus*, qui peuvent être tous de Charles le Chauve, — Louis le Pieux a, dans le Catalogue Prou, 3 Deniers de 1 gr. 90 à 1 gr. 92 et 8 Deniers de 1 gr. 81 à 1 gr. 85. On ne saurait faire intervenir des questions d'aloi, parce que le Denier était censé pur, *de argento mero*, que l'alliage décelé par nos procédés modernes correspond à des titres

estimés 0,900 dans les analyses, poussées aussi loin que possible, de cette époque, et qu'un pareil degré d'excellence avait la valeur du fin.

Il suffit au reste, pour la présente étude, d'affirmer, une fois de plus, qu'un Denier second et plus pesant a remplacé le premier Denier carolingien, et cela, à notre sens, pour consolider la valeur légale de 12 Deniers au Sou d'or, devenu Sou de compte ».

N. B. — *Ici, nous groupons des indications sur des communications faites le 5 novembre et le 3 décembre 1938, qui n'avaient pu encore être publiées :*

M. Prieur présente, de la part de M. Thoulet, un douzain de Henri IV, de 1593, dont le revers porte quatre lis.

M. Dieudonné rappelle les services et la carrière de l'ancien Secrétaire de la Société, François de Villenoisy.

M. d'Espezel communique une pièce frappée par Ferdinand-Charles, seigneur de Cugnon (1644-1672). (Sur ce monnayage, voy. : Chabouillet, *R. N.*, 1840, p. 349 ; Pinchart, *Rev. belge N.*, 1848, p. 48 ; Blanchet, *Manuel de Num. du M. A. et mod.*, chez Roret, I, p. 421 ; Engel et Serrure, *Num. mod.*, I, p. 200.)

— FERDINAN[D. CHAR[LE. C. D. L. R.

Dans le champ : F R sommé d'une couronne ouverte à 3 fleurons ; au-dessous un quatrefeuille.

— R [S. S.] DE. CHASSEPIER. ET. CVGN [ON]

Dans le champ, écu écartelé : au 1^{er} et au 4^e, losangé ; au 2^e et au 3^e : de ... au lion de ... ; sur le tout : de ... à trois roses.

Liard. Collection de M. Descharmes, à Charleville.

Les légendes doivent se lire : Ferdinand-Charles, comte de Lœwenstein-Rochefort ; seigneur souverain de Chasse-pierre et Cugnon.

Les armes sont celles de Bavière, de Scharfeneek et de Wertheim, qui figurent sur le grand thaler de Cugnon reproduit dans la *Revue belge numismatique*, 1910, p. 64.

Les dispositions de ce hard s'expliquent par le désir d'imiter celui que Ferdinand de Bavière faisait frapper pour son abbaye de Stavelot, dans son atelier de Louvigné, en énorme quantité, à partir de 1643.

M. le Général Lhéritier signale une mention de « Louis de Birmingham », de 1791, alors que ces pièces étaient généralement considérées comme plus récentes.

M. Prieur communique un douzain de l'atelier de Barcelonnette.

M. Rolland présente une monnaie mérovingienne qu'il attribue à Saint-Hilaire de Poitiers (elle provient des fouilles de Saint-Remy, B.-du-Rhône).

M. Adrien Blanchet communique un petit inventaire manuscrit de 8 pages in-12 (Papier sans filigrane). « On y voit une liste de 959 monnaies, dont 815 romaines, énumérées avec un seul nom (Lépide, Pertinax, Théodose, Zénon, etc.). Outre la série romaine, il y avait 15 médallions, 41 grecques, 36 « Gottiques » et 52 doubles. D'après l'écriture, soignée, on pourrait penser que cette notice a été faite dans la seconde moitié du xvii^e siècle ou au commencement du xviii^e. Étant trop succincte, elle ne présenterait aucun intérêt du point de vue scientifique. Toutefois,

elle porte un titre (couverture) qui retient immédiatement l'attention : *Catalogue des médailles d'or antiques de Son A. R. Madame*. La première idée, qui vient à l'esprit, c'est qu'il s'agit de la princesse célèbre surtout par l'exorde de Bossuet. Dans un temps où le souvenir du grand collectionneur que fut Gaston d'Orléans était certainement vivant, on pourrait penser que la fille de Charles I^{er} avait suivi une mode que Louis XIV lui-même ne dédaignait pas. Mais aucun témoignage n'atteste le goût d'Henriette pour les médailles. Parmi les autres princesses, qui ont porté le titre de Madame, il faut s'arrêter à Élisabeth-Charlotte de Bavière, comtesse palatine du Rhin, deuxième femme de Monsieur, Philippe, frère de Louis XIV et duc d'Orléans, le père de celui qui fut régent pendant la minorité de Louis XV. Nous ne pouvons douter que Madame Elisabeth-Charlotte ait été fervente de numismatique, car dans sa correspondance (publiée par L.-W. Holland, traduite par Jaeglé ; cf. *Rev. belge Num.*, 1890, p. 146), elle a parlé plusieurs fois de ses médailles. Il faut remarquer aussi que cette princesse fut membre de cette société de numismatique, qui, après s'être réunie pendant quelques années chez le duc d'Aumont (mort en 1704), reprit, chez le Président Bignon, ses séances où assistèrent aussi le P. de la Chaise, et le duc de Verneuil, fils de Henri IV. Ezechiel Spanheim, envoyé de l'électeur de Brandebourg (de 1677 à 1689), fut reçu dans cette compagnie et a consacré quelques lignes à ce cénacle que l'on peut considérer comme l'ancêtre de notre Société. (Relation de la cour de France, p. 135 ; cf. Baudelot de Dairval et le P. Jobert, cités par Ernest Babelon, *Tr. des m. gr. et rom.*, I, 1901, p. 154-5.)

On voit que le petit inventaire des médailles de la Princesse palatine, quoique dépourvu d'utilité scientifique, n'en présente pas moins un réel intérêt anecdotique. »

En janvier et février 1939, sous la présidence de M. Roland, la Société a admis, au nombre de ses membres correspondants :

MM. Jean Weber, M. Nuss, Willemann, tous trois à Strasbourg ; M. Voltz, et M. Herbert Cahn, à Bâle.

MM. Baille et Colonel Chenu sont élus membres titulaires.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Dans une autre enceinte, j'ai eu l'occasion, à propos de la mention des deniers romains dans une inscription de Doura (du 1^{er} s. de notre ère), de démontrer que la drachme de Césarée de Cappadoce correspondait, au milieu du 1^{er} siècle, au denier romain.

Récemment est parvenu entre mes mains un bel exemplaire de la rare monnaie, considérée comme frappée à Ephèse, et qui porte, au revers du buste de Néron, un *lituus* et un *simpulum*, entourés de l'inscription ΔΙ-ΔΡΑΧΜΟΝ (au-dessous, ΕΓΡ). Le poids de mon exemplaire, qui paraît d'argent à un bon titre, atteint 7 gr. 60. Or, si l'on admettait que la pièce est du début du règne de Néron, — le buste est en effet d'aspect plutôt jeune, — on pourrait croire que ce didrachme correspondait à deux deniers, du système précédant la réforme de Néron lui-même. Car, avant cette réforme, le poids du denier était de 3 gr. 89 ($\times 2 = 7.78$). Il resterait 0 gr. 18 d'écart. Or, si la pièce est belle, il est visible qu'elle a circulé ; et, en outre, il faut tenir compte des écarts de poids, si fréquents dans l'Antiquité et même plus tard. On peut donc penser que le didrachme (attribué à Ephèse) équivaut exactement à deux deniers antérieurs à la réforme de Néron. Je ne crois pas pouvoir tirer un argument des trois lettres de l'exergue du R. S'ils'agit d'une date, elle est anormale. »

SÉANCE DU 4 MARS 1939.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Présidence de M. le Général Cazalas.

Le rapport financier de M^{lle} Jacquot est lu et adopté après discussion : des remerciements sont votés. Les décisions adoptées en mars 1938 au sujet du montant des cotisations (90 et 100 fr.), sont confirmées et valables jusqu'à nouvel ordre. Après votes, le bureau est constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. H. Rolland ;

Vice-Président : M. le Général Lhéritier ;

Secrétaire : M. Le Gentilhomme ;

Trésorier : M^{lle} Jacquot ;

Bibliothécaire : M. Baille.

Membres du Conseil : MM. le Général Cazalas et Schott.

La médaille de la Société est attribuée à M. Harold Mattingly, conservateur-adjoint au département des Monnaies et médailles du British Museum, pour ses remarquables travaux sur la Numismatique romaine.

Le jeton de la Présidence sera offert à M. le Général Cazalas, qui a dirigé les travaux de la Société avec tant de dévouement.

La Société admet, au nombre de ses membres correspondants : MM. Pierre Verret, Fr. Ephraïm, Lamoureux et Hugues Jéquier, à Paris.

M. Le Gentilhomme fait une communication sur la signification des sigles C|G VII et C|E VII des monnaies mérovingiennes. Il reprendra cette étude ultérieurement.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1939.

Présidence de M. H. Rolland.

Après des échanges de vues relatifs à des questions d'ordre intérieur et des rapports étroits entre la Société et la *Revue numismatique*, M. le Dr Paul Abeilhou est nommé correspondant à Elne.

M. Baille fait une communication sur un vol commis, en 1793, à la Monnaie de Bordeaux; voici son intéressante note :

« Dans la nuit du 11 au 12 septembre 1793 un vol était commis à la Monnaie de Bordeaux, régie par le Citoyen Lhoste.

La Monnaie de Bordeaux effectuait alors la fabrication de numéraire en partant, entre autres pièces ou débris d'argent, de piastres de provenance hollandaise. Il fut soustrait environ 25.000 piastres.

Le Régisseur Lhoste fut relevé de ses fonctions et remplacé par M. Duthil.

Le 27 août 1806, Lhoste sollicitait sa rentrée dans l'administration et cette démarche donna lieu à la curieuse lettre suivante (signée de Tallien) :

« Nous soussignés ex-législateurs, certifions à qui il appartiendra :

1^o — Que lorsque la monnaie de Bordeaux fut volée dans la nuit du 11 au 12 septembre 1793, M. Lhoste alors directeur de la dite monnaie, nous expédia un courrier extraordinaire à Laréole où nous séjournions pour nous prévenir de ce délit, et nous indiquer les moyens d'en découvrir les auteurs; qu'il n'a négligé aucune démarche pour parvenir à ce but, de concert avec nous;

2^o — Qu'ayant donné ordre à quelques bataillons de différentes armes de se caserner avant notre arrivée à Bordeaux à l'époque cy-dessus, dans le cy-devant couvent des Capucins qui servoit de laboratoire à M. Lhoste pour la transfusion des cloches en monnaie, il parvint à notre connaissance que ces militaires de nouvelle levée s'étoient permis de déplacer et de disperser plusieurs effets et ustensiles qu'on n'avoit pas eu le temps d'enlever dudit laboratoire ; d'où il a dû résulter une perte assez considérable pour M. Lhoste, perte que les circonstances nous ont empêché de vérifier ;

3^o — Nous devons en outre à la plus exacte justice d'attester que M. Lhoste jouissoit à notre arrivée à Bordeaux de l'estime générale et que dans les relations que nous avons eues avec lui pendant notre mission, nous l'avons toujours trouvé digne de la confiance publique et de celle de ses chefs, par sa probité et ses mœurs autant que par ses talens distingués.

En foi de quoi nous avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit, à Paris, le vingt sept août mil huit cent six.

C. Alex. Ysabeau.

Tallien. »

(Document copié dans les dossiers du Musée Carnavalet) ».

SÉANCE DU 6 MAI 1939.

Présidence de M. le Général Lhéritier.

Après une communication de M. le Général Cazalas sur les sergents à verge, M. Dieudonné résume ce que l'on sait au sujet des doubles parisis et tournois de Philippe le Bel.

M. Chenu présente un douzain de Louis XII, ponctué par des roses, ayant au droit le point secret sous R, et au revers

sous **V** (points 19^e-20^e) et, en fin de légende, au droit une croix de Saint-André : **REX : X**. Il rapproche cette particularité de celles de l'écu d'or contemporain de l'atelier de *Saint-André-de-Villeneuve*, publié dans le catalogue de M. Dieuponné sous le n^o 1914, et pense qu'on peut attribuer le douzain présenté au même atelier.

Il en est de même d'un autre douzain de Louis XII qui a les mêmes points secrets, et des roses entre les mots, mais dont la légende se termine au droit par **REX : X**, et au R par **TVΩ . X**.

Et encore d'un troisième douzain de Louis XII aux points secrets 19^e-20^e, avec roses entre les mots mais dont la légende visible au droit se termine par **REX :** (pièce légèrement rognée) et au R par **TVΩ :** (id.).

Si ces attributions sont admises, on pourrait conclure que les n^{os} 1965-1966 du catalogue précité n'appartiennent plus à un atelier indéterminé.

Les pièces présentées proviennent d'une trouvaille enfouie, entre 1507 et 1512, près de Saint-Aubin (Allier).

La même trouvaille contenait des blancs à la couronne, de Charles VIII avec la légende :

+ KAROLVS : DEI : GRÆ . FRACORV REX

+ SIT ✱ ROMER ✱ DRI ✱ BENE DICTVM

(Châlons)

(Pièces non représentées au Cabinet.)

Un de ceux-ci est présenté.

SÉANCE DU 3 JUIN 1939.

Présidence de M. H. Rolland.

La Société nomme Correspondant : M. Jean Mazard, substitut du Procureur de la République, au Havre.

M. Rolland remet la liste des *différents* de la Monnaie d'Aix-en-Provence, pour le xviii^e siècle :

« *Directeurs.*

♥ *cœur*. Marc Piellat du Pignet ou Dupignet, ancien receveur de la viguerie de Draguignan, nommé en 1692 directeur de la Monnaie d'Aix. Relevé temporairement de ses fonctions lors de la banqueroute de son cousin germain le Trésorier Creyssel. Réintégré, il conserva la direction jusqu'au 29 juin 1736, date de sa mort.

⚓ *ancres*. Gustave-Adolphe Perricard demeuré à la tête de l'Hôtel des Monnaies jusqu'en 1757. Le Sr Denans, changeur à Marseille, fut alors commis à la direction.

🦁 *lion passant*. Antoine-Barthelemy Tabariès de Grandsaignes, originaire de Perpignan, nommé directeur par provisions du 12 novembre 1758. Il mourut à Paris, le 14 août 1762, au cours d'un voyage nécessité par le projet de suppression des Hôtels des monnaies de Province.

♥ *cœur*. Cyprien Sabatier, nommé par provisions du 31 août 1763, remplacé en 1775 par Bernard Bernard.

⤴ *arc*. Bernard Bernard fut nommé directeur en 1775, mais l'administration de la Monnaie fut confiée, en son absence, à Alexandre Pecoul qui fut en réalité le véritable Directeur, dûment autorisé le 18 avril 1777, pendant que B. Bernard s'occupait des affaires de la Compagnie d'Afrique. Ce dernier mourut le 1^{er} mai 1782.

★ *étoile*. Jean-Baptiste-Casimir Prou-Gaillard, ancien commis des Revenus Casuels, fut nommé Directeur, par lettres patentes de 1782 ; et c'est lui qui assura, en 1786, le transfert de la Monnaie d'Aix à Marseille.

Graveurs.

◆ *losange*. Ce différent apparaît sur les monnaies d'Aix dès 1639, il est celui de toute une lignée de graveurs-essayeurs de la famille Cabassole.

Au XVIII^e siècle ont été successivement en charge :

Jean-Joseph Cabassole.

Esprit-Charles-Marie Cabassole, fils du précédent, nommé le 25 novembre 1708.

Joseph-Charles Cabassole, fils du précédent, reçu en 1736 sur résignation de son père.

Esprit-Charles-Marie-Jacques Cabassole, nommé par provisions du 23 septembre 1767, en fonctions jusqu'en 1774.

◎ *disque bordé*. Étienne Borelly, nommé sur résignation de son prédécesseur, du 29 décembre 1774.

☉ *corneille*. Charles-Honoré Graille, nommé en 1776, resté en fonctions à Aix, puis à Marseille jusqu'à la suppression des ateliers provinciaux. »

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1939.

Présidence de M. Rolland.

Le Président adresse des félicitations au général Lhéritier, vice-président, à M. Baille, bibliothécaire, pour leur zèle à classer la bibliothèque de la Société; il les remercie pour leur don de classeurs destinés à recevoir les brochures de la Bibliothèque.

M. M. Baille présente deux méreaux de cuivre de la fin du XVIII^e siècle, portant gravés au droit un chat (?); au revers. la légende RENTE RENDUE A LA HAVAR-

DIÈRE. M. le Général Cazalas signale que ces pièces sont communes dans la région nantaise. Il s'agit sans doute de rentes féodales, remises en un lieu déterminé par les baux emphytéotiques.

M. P. Lafolie présente un douzain de François I^{er} de l'atelier de Rouen avec anneau à la pointe de l'écu, et un denier avec la porte d'Orléans, attribué à Philippe I^{er}.

M. F. Schott, après avoir remis à la Société, de la part du « Cercle Numismatique d'Alsace », le 2^e fascicule des *Notices de Numismatique Alsacienne*, fait circuler un très bel exemplaire d'une pièce de dix ducats d'or de Dantzic, au buste de Sigismond III, roi de Pologne. Cette communication offre un piquant intérêt d'actualité.

A propos des *Gros Marseillais* émis par Raymond Bérenger V, M. H. Rolland s'exprime en ces termes :

« La ville de Marseille qui, depuis 1186, frappait un denier appelé *Royal coronat*, fut autorisée, le 16 mai 1248, par le comte Raymond Bérenger V, à émettre une grosse monnaie d'argent valant six royaux coronats. Le texte de cette concession a été publié, en 1868, par L. Blancard (*Essai sur les mon. de Charles I^{er}*, p. 166), il a été analysé à nouveau, en 1925, par F. Benoît (*Actes des comtes de Provence*, t. II, p. 115).

Le 31 mai 1257, les chapitres de Paix, signés entre Marseille et le comte Charles I^{er}, confirmèrent à la ville le droit de continuer la frappe de la « grosse et petite monnaie ».

On doit en conclure que la fabrication du gros marseillais fut continuée, ou mieux reprise à cette date, je crois, en effet, que son émission avait été interrompue, quand, en 1243, Raymond Bérenger modifia le denier en inaugurant le type à l'écu d'Aragon.

Sous Charles I^{er}, la figure du gros marseillais demeura ce qu'elle était sous Raymond Bérenger : d'un côté la tête du comte, de l'autre un mur crénelé, avec, entre deux tours, une porte en plein cintre, surmontée d'une croix accostée de deux clochetons, R dont le caractère municipal a été souligné à plusieurs reprises.

De l'immobilisation de ce type, est née une confusion dans l'attribution des exemplaires de cette pièce, à l'un ou l'autre des comtes qui en ont permis la circulation.

Fauris de Saint-Vincent (pl. I, n^o 9) s'est refusé à toute précision, le dessin qu'il donna est peu exact.

La Statistique des Bouches-du-Rhône a opté pour Charles I^{er}; Poey d'Avant a suivi cet exemple (n^{os} 3956-3959), en qualifiant de *deniers* ces pièces qu'il dit lui-même avoir porté le « nom de *gros marseillais* ».

Blancard s'est montré plus prudent (*Essai*, p. 165) en affirmant que « la similitude des gros marseillais de Raymond Bérenger V et de Charles I^{er} empêche de les distinguer l'un de l'autre ». M. A. Dieudonné enfin, dans son manuel (p. 340), a signalé le *gros* ou plus exactement le *demi-gros* de 1218 et sa continuation sous Charles I^{er}, sans différencier ces deux émissions.

Est-il véritablement impossible d'établir entre celles-ci une discrimination ?

Blancard, en étudiant d'après les documents et les espèces, la valeur intrinsèque de cette monnaie, a émis l'opinion que la loi et le poids de ces gros avaient dû être abaissés, sous Charles I^{er}, parallèlement à l'affaiblissement du denier devenu le *menut marseillais*, dont le type de droit est le même que celui du gros.

Il existe, en effet, deux catégories de gros, dont l'une se distingue aisément par la meilleure apparence du métal. Elle renferme des pièces plus lourdes (3 décigrammes de

plus, pour deux pièces, dans la pesée parallèle de quatre gros, deux de chaque catégorie, tous à F. D. C.).

Les légendes des monnaies lourdes sont d'une paléographie plus ancienne, la ponctuation y est simple et uniquement par points pleins :

✠ COMES : PVIHCIE
✠ CIVTAS MASSIE

La série légère offre, au contraire, des lettres plus évoluées et l'adjonction d'annelets, signes probables d'émissions affaibles.

A. 1° — ✠ COMES : PVIHCIE°
2° — ✠ COMES° PVIHCIE°
3° — ✠° COI'IES° PVIHCIE
4° — ✠° COI'IES: PVIHCIE
R. 1° — ✠ CIVITAS MASSIE
2° — ✠ CIVITAS MASSIE°
3° — ✠ CIVITAS° MASSIE
4° } ✠ CIVITAS° MASSIE°
 } ✠° CIVITAS MASSIE

Le style de toutes ces pièces est plus récent; les flans sont plus plats que dans la catégorie lourde; la gravure est en outre identique à une autre série de monnaies marseillaises, celles-là indubitablement émises sous Charles I^{er}, puisqu'elles portent l'initiale K du nom de ce prince. Ce sont les *menuts* ou *deniers marseillais* qui ont également des annelets dans la légende du R, et les *oboles* ou *pites* marseillaises.

Sur toutes ces pièces, *gros*, *deniers* ou *oboles*, l'effigie du comte porte sur le front une frange formée de trois mèches descendant comme les pendants d'un lambel, la coiffure est relevée en rouleau sur la nuque.

Sur les monnaies lourdes, la frange n'existe pas, on voit à la place un simple globule placé sur le haut du front, les boucles des cheveux descendent sous l'oreille, semblables

à des anneaux, comme sur un royal coronat antérieur à 1243. Ce sont ces derniers gros de poids lourd que je crois pouvoir attribuer avec certitude à Raymond Bérenger V. On en voit la reproduction sur la pl. XIII, n° XLVIII, de l'Atlas de la Statistique des Bouches-du-Rhône, sur la pl. LXXXVIII, 18 de Poey d'Avant; c'est la figure 206 du manuel de M. Dieudonné.

Blancard (pl. II, n° 4) et Poey d'Avant ont donné des reproductions peu fidèles du gros de Charles I^{er}, sans la frange caractéristique qu'ils oublient aussi sur les menus et les oboles. »

M. Baille présente une note sur le *Quadruple* de 1786 :

« Une très intéressante communication parue en 1932 dans la Revue *Provincia*, t. XII, p. 94, sous la signature de M. H. Rolland, relative à la Compagnie Royale d'Afrique et à nos premiers Établissements dans l'Afrique du Nord, donne la description d'une pièce qui n'est connue actuellement qu'à quelques exemplaires d'étain et sous le nom de *Quadruple d'Alger*, de 1786.

Cette pièce, de fabrication barbare, semble issue de l'atelier monétaire de Marseille. La Canette qui figure tant sur l'avvers que sur le revers était en effet le différent du graveur Graille attaché en 1786 à cet établissement [cf. plus haut, p. xxvii].

Rappelons également qu'à cette même époque, en 1786, la Monnaie de Marseille dont le Directeur était *Gaillard*, reçut l'autorisation, par lettres patentes, de fabriquer des *talari* d'argent à l'effigie de Marie-Thérèse, ces pièces ayant cours dans tous les États Barbaresques, en Méditerranée comme dans la Mer Rouge.

La présence d'une tête d'Impératrice couronnée, sur le droit de la médaille d'étain confirme l'hypothèse, maintes

fois émise, que cette pièce pourrait être un modèle ou un projet de *talaro* destiné à circuler dans les comptoirs de la Compagnie Royale d'Afrique.

Si nous admettons l'origine marseillaise de cet exemplaire, dont droit et revers s'apparentent au système monétaire de la fin du règne de Louis XVI, que penser de la médaille en étain portant à l'avvers « Royaume d'Alger 1786 », et, au revers, les lettres A. D. G, entrelacées, entourées des 22 annelets figurés au revers du précédent type. — Faut-il voir dans cette médaille un jeton frappé par Gaillard qui a utilisé pour son usage personnel un droit préparé pour la C^{ie} Royale et inemployé par la suite, ou frappé pour un autre personnage? Ce qui augmenterait encore la confusion qui règne sur ces pièces.

Ajoutons que nous avons en main deux modèles de doubles Louis, mais non dénommés, qui semblent correspondre aux quadruples de 1786, l'un avec le droit aux écus de France Navarre carrés, l'autre avec A. D. G entrelacés ».

SÉANCE DE NOVEMBRE 1939.

Présidence de M. A. Dieudonné.

M. Baille communique une note sur une pièce révolutionnaire au nom de l'Abbé Maury :

« Au cours de la Vente Tasbille qui, en décembre 1938, a dispersé un lot considérable de monnaies, médailles et insignes de la Révolution, le Musée Carnavalet a acquis une pièce en cuivre, qui figurait au Catalogue sous la mention : « Un buste d'Ecclésiastique ».

Il s'agit d'une matrice non achevée, destinée à la confection d'étains ou de repoussés de cuivre, comme il en a tant paru à cette époque.

L'objet est en mauvais état, mais il a été possible de lire la légende qui s'inscrit sous le buste : « a la Lanterne l'abbé Maury ». Derrière le buste, en effet, apparaît une potence avec une lanterne et sa corde, en bordure d'une maison. C'est la transcription du cri proféré, en 1791, à l'adresse du député Maury, qui avait été élu, en 1789, aux États Généraux par l'Assemblée de la Noblesse de Péronne.

A notre connaissance, aucune collection de pièces révolutionnaires ne conservait le souvenir de cette scène ; et cependant combien est riche en documents de toutes sortes cette période de notre histoire, fixés sur papier, sur cuivre, ou coulés en étain ! »

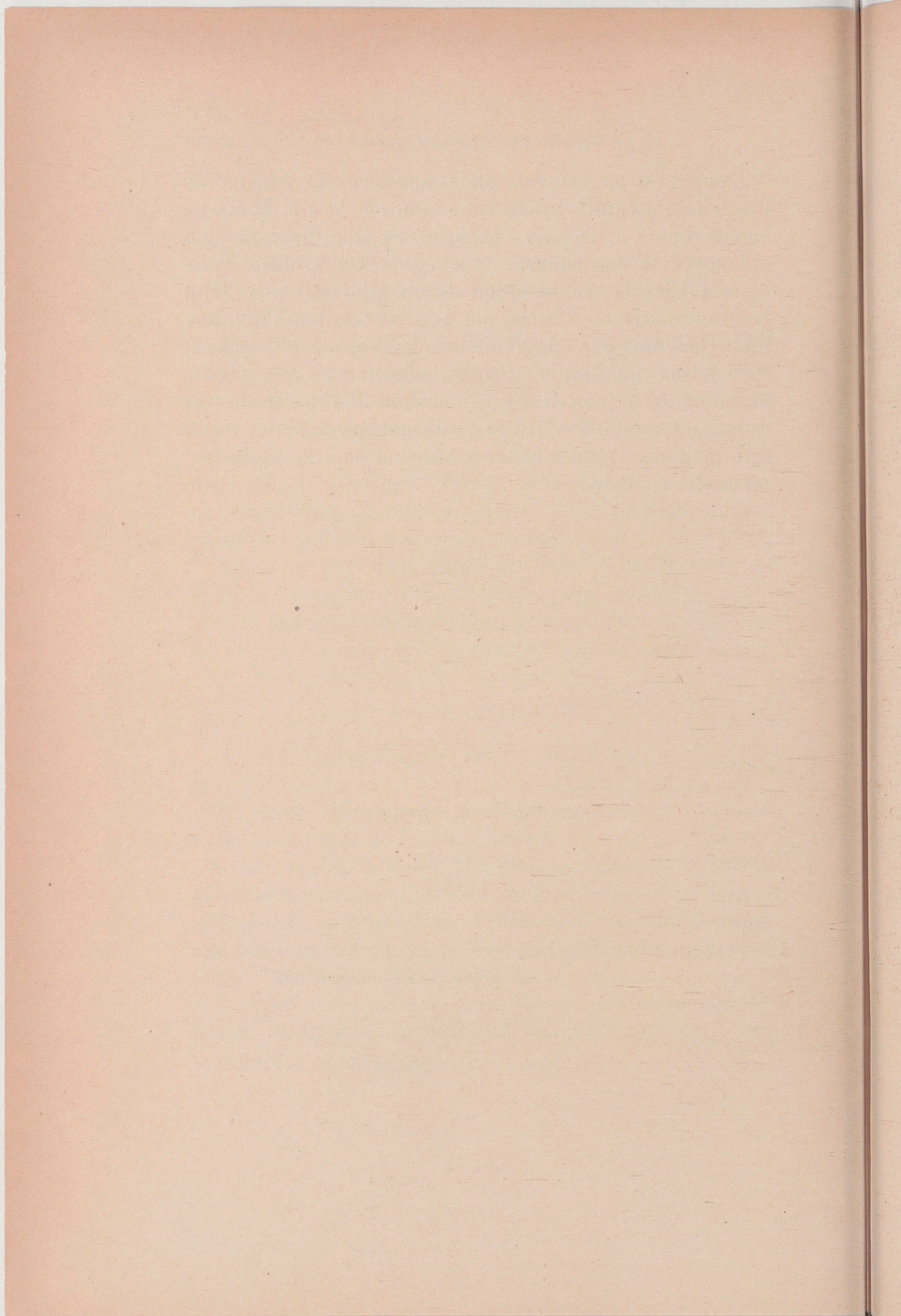


TABLE DES PROCÈS-VERBAUX

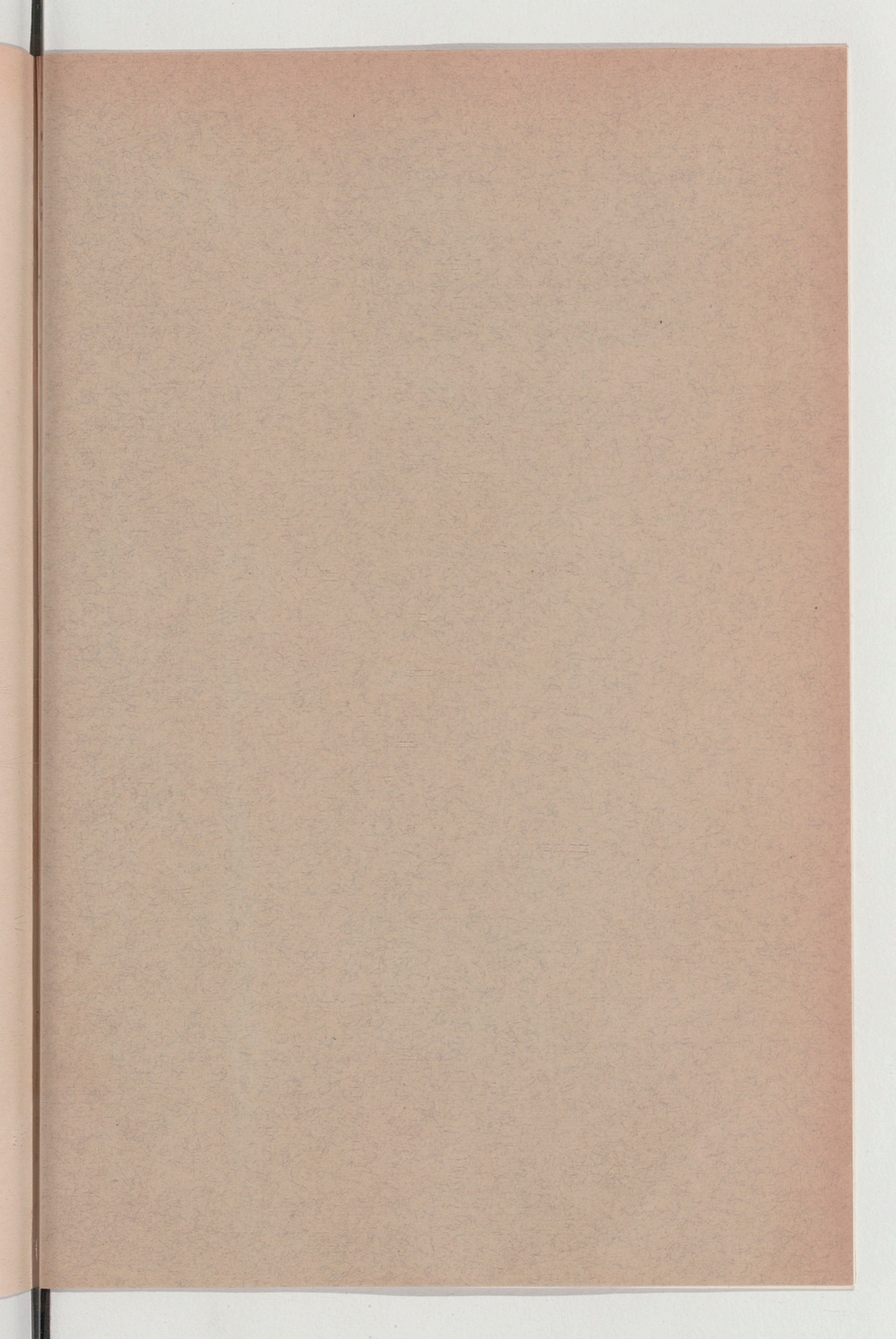
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

POUR 1938-1939

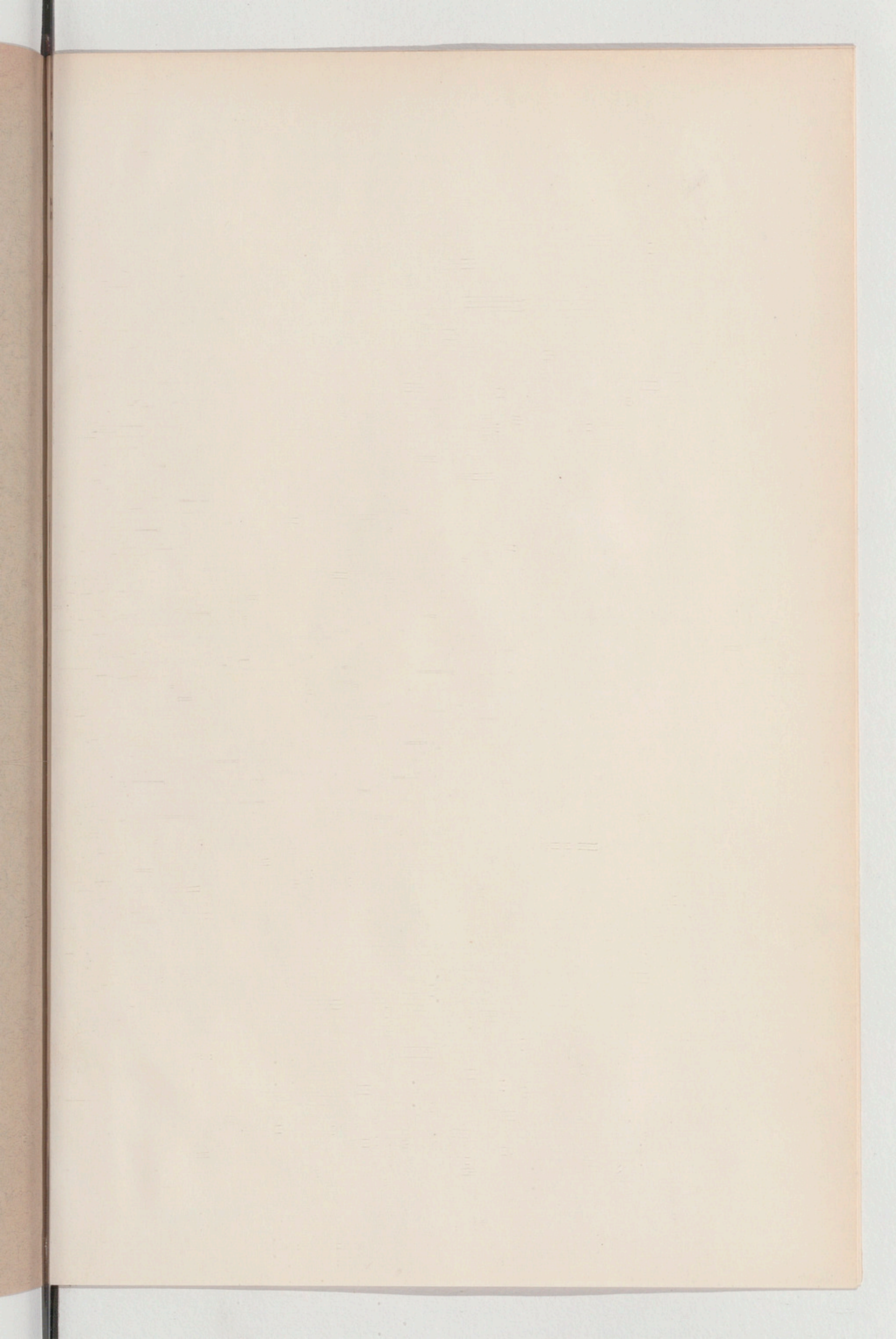
(Novembre 1938 à novembre 1939).

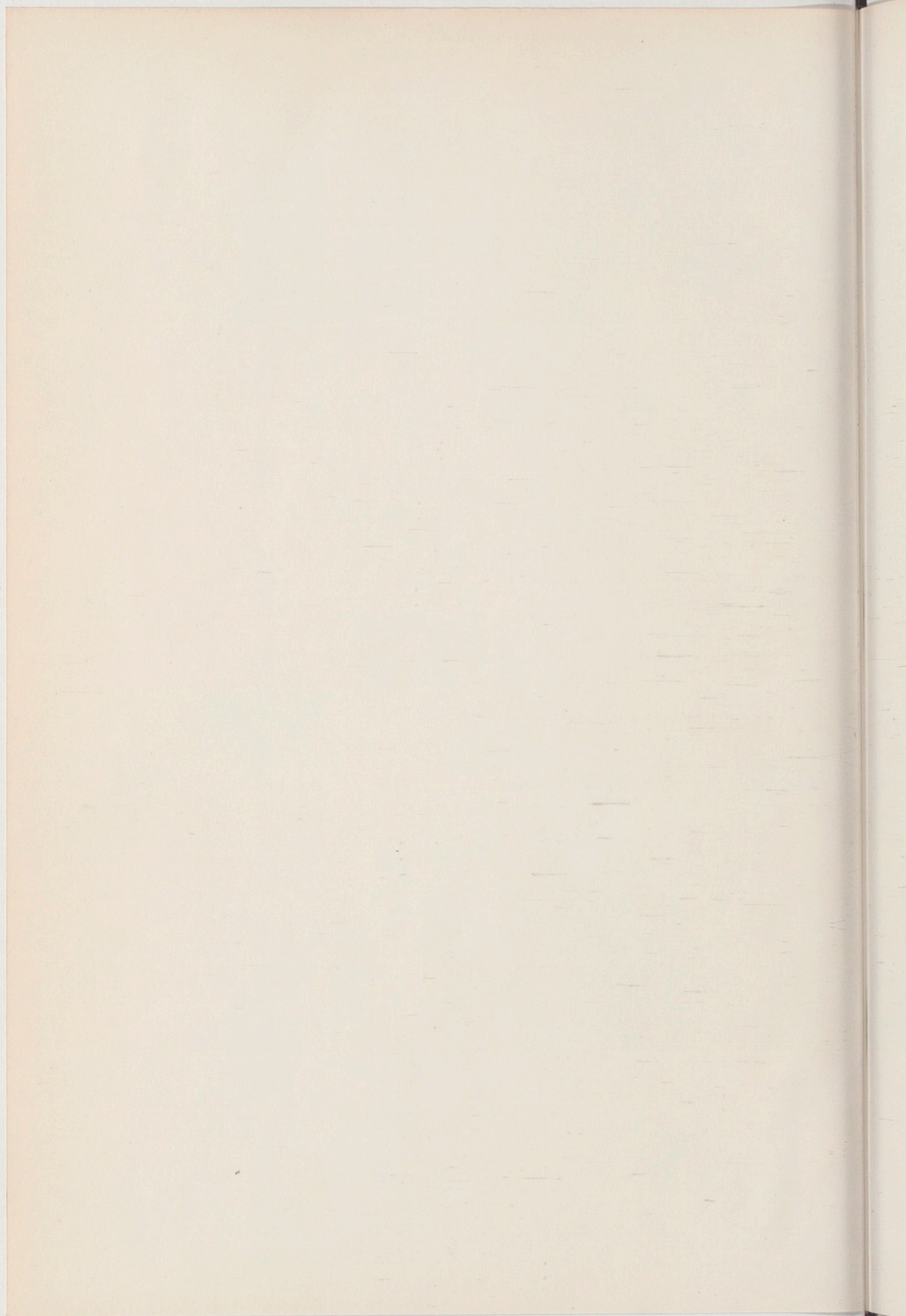
Liste des membres.....	I
Prix de Numismatique fondé par M ^{me} V ^{ve} Babut.....	VIII
Assemblée générale du 4 mars 1939.....	XXII
Médaille et jeton décernés.....	XXII
BAILLE (Marcel). Vol à la Monnaie de Bordeaux d'après une lettre de Tallien.....	XXIII
— Méreaux de rente du xviii ^e s.....	XXVII
— Quadruple de 1786.....	XXXI
— Médaille de l'abbé Maury.....	XXXII
BLANCHET (Adrien). Inventaire de la Collection de la Prin- cesse Palatine.....	XIX
— Didrachme de Néron.....	XXI
CAZALAS (G ^{al}). Jeton hybride de Louis XIII.....	IX
— Jeton classé à tort à La Rochelle.....	X
CHENU (L ^t -Col. P.). Douzains de Louis XII.....	XXIV
DIEUDONNÉ (Adolphe). Denier de la loi salique.....	XI
— Origines du sou de 12 deniers.....	XIV
— François de Villenoisy.....	XVIII
— Doubles de Philippe le Bel.....	XXIV
ESPEZEL (D'). Liard de Ferdinand-Charles, seigneur de Cugnon.....	XVIII
LAFOLIE (P.). Douzain de François I ^{er} et denier d'Orléans...	XXVIII
LHÉRITIER (Général J.). Louis de Birmingham, en 1791....	XIX
LE GENTILHOMME (P.). Sigles des monnaies mérovingiennes.	XXII

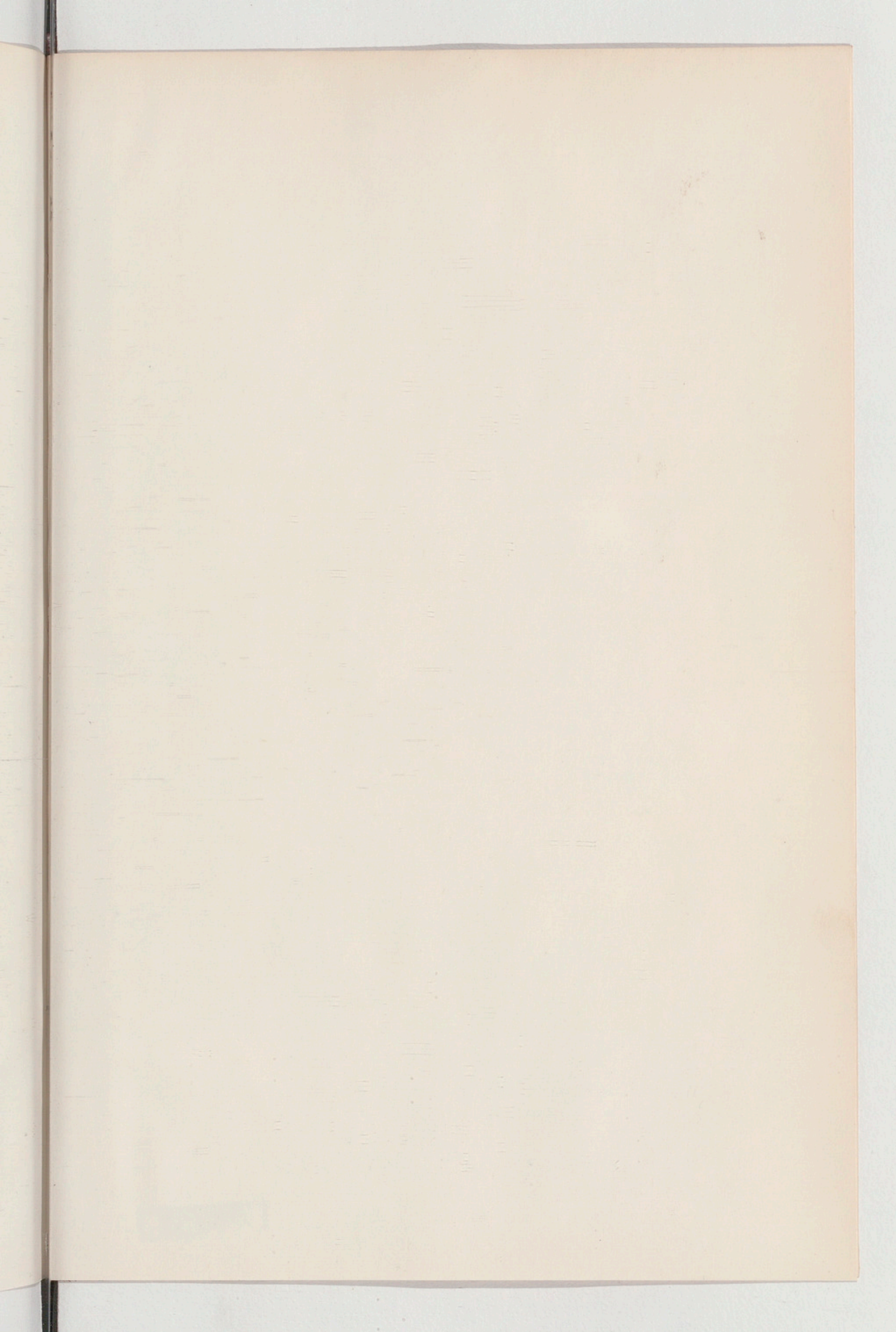
PRIEUR (Pierre). Douzain de Henri IV.....	XVIII
— Douzain de Barcelonnette.....	XIX
ROLLAND (Henri). Mérovingienne de Saint-Hilaire de Poitiers.	XIX
— Liste des <i>différents</i> de la Monnaie d'Aix-en-Pr.....	XXVI
— Gros marseillais de R.-Bérenger V.....	XXVIII
SCHOTT (F.). Pièce de dix ducats de Danzig.....	XXVIII

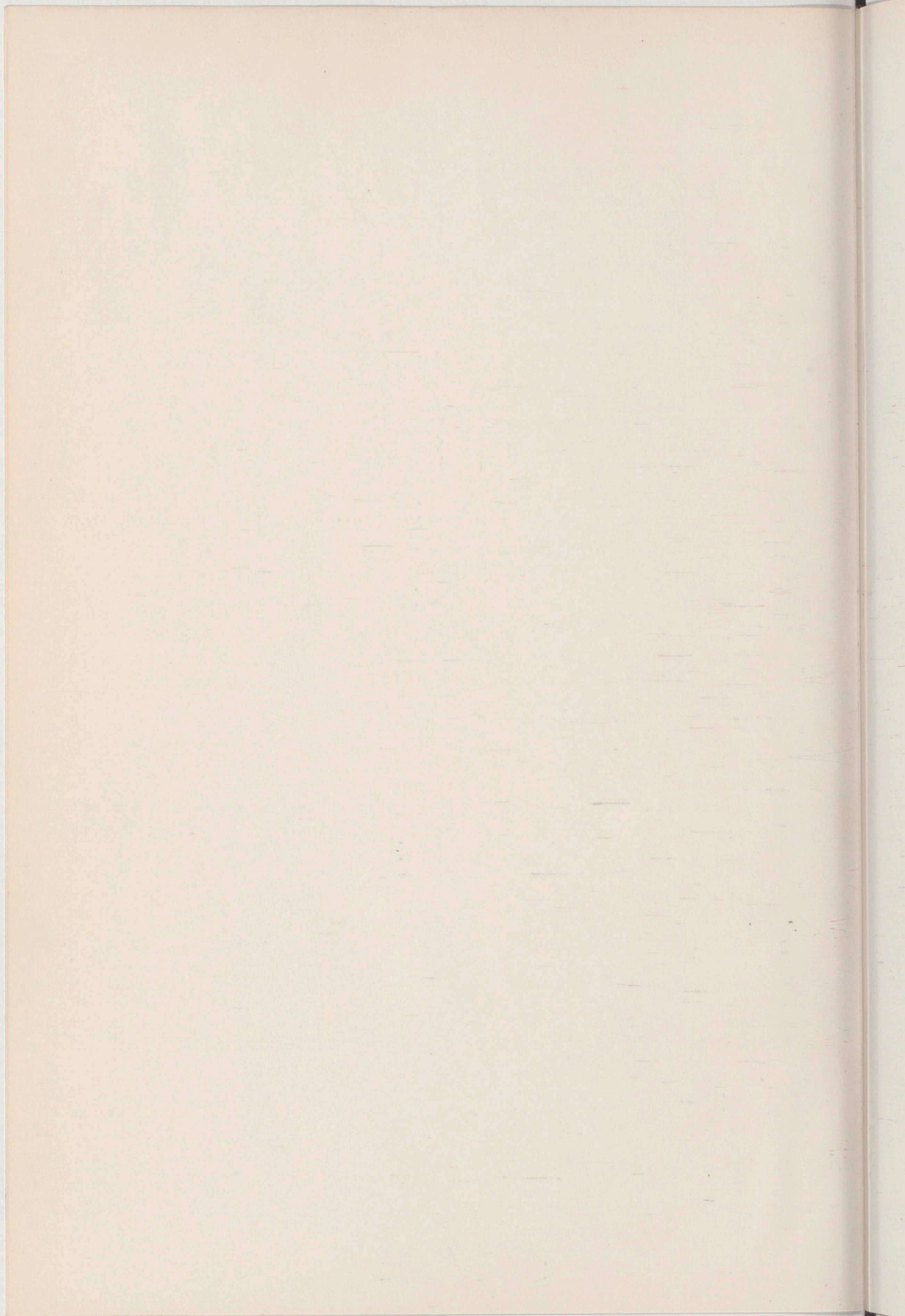


MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXIX.









1891
MAY 10

DESACIDIFIE
A SABLE - 2007

